VENDREDI 24 FÉVRIER 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1720
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Énergie : l'agriculture pour le meilleur et pour le pire



Les productions énergétiques liées à l'agriculture se développent et le conflit russo-ukrainien rend d'autant plus important le « gisement » que la méthanisation ou l'agrivoltaïsme représentent. Ces jours-ci en Bourgogne Franche-Comté, l'annonce d'un partenariat entre la coopérative Feder et TotalEnergies, ou celle du Crédit Agricole proposant un fonds spécifiquement dédié aux financements de projets en lien avec la transition énergétique, interpellent. Ces perspectives intéressantes ne doivent néanmoins pas masquer certaines déconvenues rencontrées par des agriculteurs engagés dans un processus de production d'énergie comme vous pourrez le découvrir dans nos pages.

Pages 08 et 09


Réussir SA

ACTUALITÉ P.07
Grippe aviaire // Une zone de contrôle temporaire dans l'Yonne


Réussir SA

PRODUCTIONS P.16
Culture du maïs // Les clefs pour réussir


Horsch

DOSSIER P.20
Machinisme // Spécial pulvérisateurs





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SALON DE L'AGRICULTURE : ÉLEVEUR, L'ENGAGEMENT D'UNE VIE

.05 SALON DE L'AGRICULTURE : EN HOMMAGE À JOËL

.06 LÉGUMERIE DE LA MÉTROPOLE DIJONNAISE : UN OUTIL DE RECONNEXION

.07 GRIPPE AVIAIRE : UNE ZONE DE CONTRÔLE TEMPORAIRE MISE EN PLACE DANS L'YONNE

.08 ÉTATS GÉNÉRAUX DES AGRICULTURES ALTERNATIVES : *« IL N'Y A PAS QU'UNE SEULE AGRICULTURE ALTERNATIVE »*

.09 AGRIVOLTAÏSME : PARTENARIAT CONCLU ENTRE FEDER ET TOTALÉNERGIES

ACTUALITÉ // RÉGION / FRANCE

.10 L'EXCELLENCE RÉGIONALE AU SALON DE L'AGRICULTURE

.12 LOUP : RECOURS CONTRE LES TIRS DE DÉFENSE REJETÉS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 CONTRACTUALISATION : LE RESSENTI D'UN ÉLEVEUR

.15 MARCHÉS : UN ÉLEVAGE DURABLE, C'EST QUOI ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.16 CULTURE DU MAÏS : LES CLEFS POUR RÉUSSIR

DOSSIER // MACHINISME

.20 DOSSIER SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 EMPLOI-FORMATION : LE SUCCÈS DU CAMION DE L'AVENTURE DU VIVANT

.27 SYNDICALISME : SA PIERRE À L'ÉDIFICE

.28 FDSEA 89 : DEUX NOUVELLES ARRIVÉES DANS L'ÉQUIPE

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 **PETITES ANNONCES**

.34 **ANNONCES LÉGALES**

.38 **ÉQUIPEMENTS**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 INTERNATIONAL : DES ALLER-RETOURS VERS L'UKRAINE PAR SOLIDARITÉ

.40 PÂTE D'ARACHIDES : À QUAND UN BEURRE DE CACAHUÈTES ALSACIENNES ?



// LE DESSIN

// EN BREF

Météo Pas de pluie en France depuis le 21 janvier

La France est à sec depuis le 21 janvier, une série de 27 jours, *« du jamais vu en hiver »* selon Météo-France, et une situation préoccupante après la sécheresse exceptionnelle l'an dernier qui a épuisé les nappes phréatiques. *« C'est la première fois qu'on a une série aussi longue de jours sans pluie pour les mois de janvier et février, et elle devrait durer a minima les prochains jours »*, indique Simon Mittelberger, climatologue à Météo-France. *Par le passé, on a connu en 1978 une série de 28 jours mais c'était en octobre et novembre. Et une série de 31 jours entre mars et avril 2020 ».* Par jour sans pluie, Météo-France entend un cumul des précipitations quotidiennes inférieur à 1 mm à l'échelle de la métropole. *« Les sols se sont nettement asséchés depuis le milieu du mois de janvier. L'état actuel correspond à ce qu'on observe habituellement autour de la mi-avril. On a donc deux mois d'avance »*, poursuit le climatologue. « *Pour cette période de l'année, les sols sont donc très secs mais ils sont quand même nettement plus humides qu'en été. Et le risque d'inondations par ruissellement reste donc bien plus faible ».* La situation est tout particulièrement préoccupante dans une partie de la région Occitanie, notamment dans les Pyrénées-Orientales.

Soja Un projet à 11 M€ pour développer la culture en France

Le projet Soystainable a officiellement été lancé le 9 février, afin de *« stimuler »* au cours des six prochaines années la culture du soja en France, a annoncé un communiqué de presse de l'Inrae. Financé notamment par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre du plan d'investissement France 2030, il est doté d'un budget total de 11 M€. Parmi ses objectifs scientifiques, Soystainable a pour ambition de produire de nouvelles connaissances concernant *« les interactions du soja avec les micro-organismes bénéfiques naturellement présents dans les sols »* mais aussi d'analyser les « bases génétiques régissant la qualité des protéines et la tolérance au froid du soja ». L'idée étant de *« lever des verrous techniques »* et *« sociétaux »* au développement de cette culture dans l'Hexagone. Selon Jean-Malo Couzigou, coordinateur du projet et chercheur au laboratoire de recherche en sciences végétales au CNRS, le soja dispose de sérieux atouts. *« Pour l'instant, il est peu sujet aux maladies, ne nécessite pas d'engrais azotés et présente des rendements en grains et une teneur protéique élevés tout en nécessitant moins d'irrigation que d'autres grandes cultures telles que le maïs »*. Légumineuse la plus cultivée sur la planète, le soja a représenté 70 % de la production mondiale de légumes secs en 2021.

Agroforesterie Le nouveau plan national attendu au Salon

Le nouveau plan national de développement de l'agroforesterie pourrait être dévoilé au Salon de l'agriculture selon l'association française d'agroforesterie, confirmant des informations de la France agricole auprès d'une autre association. *« La précédente feuille de route reste valable, c'est avant tout l'animation et le pilotage qui ont fait défaut, et qui seront cruciaux pour cette nouvelle programmation »*, prévient Fabien Balaguer, directeur de l'association. Comme le souligne un rapport commandé par le ministère de l'Agriculture, et publié en 2021, le précédent plan n'était pas doté de moyens humains ni financiers spécifiques. S'il a permis d'avancer sur la connaissance de l'agroforesterie, il a en revanche manqué ses objectifs en matière de renforcement du cadre réglementaire et financier, ou de développement du conseil. *« Les agriculteurs sont volontaires, il ne manque que les moyens humains et techniques »*, défend Fabien Balaguer. En plus d'une cible de 700 techniciens spécialisés à l'horizon 2030, son organisation plaide pour *« travailler l'outillage, notamment à travers les Cuma »*. Car les seules incitations à la plantation ne suffiront pas, alertent les associations expertes. Preuve de cet écueil : une grande partie des 7 000 km de haie financés à hauteur de 50 M€ par le plan de Relance n'auraient pas survécu à l'été 2022, tant en raison de la sécheresse que d'une mauvaise gestion.

// EN CHIFFRES

États-Unis Des vaches sauvages *« agressives »* vont être abattues

Les autorités du Nouveau-Mexique (sud des États-Unis) ont décidé mi-février, d'abattre 150 vaches sauvages considérées comme *« agressives »*. Ces bêtes qui divaguent dans la Gila National Forest (GNF), *« détruisent, depuis des décennies, les habitats des poissons et de la faune sauvage, piétinent les berges des cours d'eau et polluent les sources d'eau essentielles dans la région sauvage de Gila »*, expliquent les autorités locales. Au cours des quarante dernières années, de nombreuses tentatives de rassembler ce troupeau ont échoué. La GNF a toute autorité légale pour retirer le bétail non autorisé des terres fédérales qu'il gère. Les bovins seront abattus depuis un hélicoptère, par des agents spécialisés. L'opération devrait durer une semaine. Les bêtes abattues resteront sur place. Les prédateurs et charognards s'occuperont des carcasses, ont indiqué les autorités locales. Certains éleveurs de la région ont critiqué ce plan, le qualifiant *« d'inhumain et de gaspillage »*, tandis que certains écologistes ont approuvé l'abattage aérien, le jugeant nécessaire pour préserver l'environnement de la région.



Capture d'écran

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// SALON DE L'AGRICULTURE

Deux apprentis de Côte-d'Or en lice au concours des jeunes bouchers

Le 26 février, deux apprentis bouchers du CFA de Longvic, près de Dijon, participeront au Concours des jeunes bouchers de la filière Élevage et viande Interbev, dans le cadre du Salon International de l'Agriculture. La compétition comprendra aussi deux apprentis du CFA de Mercurey, en Saône-et-Loire.



Le Concours des jeunes bouchers organisé dans le cadre du Salon de l'agriculture est une formidable vitrine pour l'avenir de la profession. Deux apprentis de Côte-d'Or et deux autres de Saône-et-Loire seront parmi les compétiteurs.

Organisé par la filière Élevage et viande, sur le nouveau stand Interbev *« Aimez la viande, mangez-en mieux »*, présenté au Salon international de l'Agriculture (SIA), qui ouvre ses portes ce vendredi, porte de Versailles, à Paris, le Concours des jeunes bouchers distinguera, sous le regard d'un jury de professionnels, d'un Meilleur ouvrier de France (Mof), et des visiteurs, les meilleurs apprentis bouchers venus de toutes les régions de France. Ils vont défendre leur savoir-faire mais aussi la passion d'un métier exigeant et engagé. 18 apprentis s'affronteront pour faire montre de leur virtuosité aux travers de plusieurs épreuves techniques. Parmi eux, on trouve deux apprentis de Côte-d'Or: Enzo Rossi et Mathieu Muller, étudiants en brevet professionnel au sein du CFA de Longvic, près de Dijon.

« Partager la maîtrise de son métier »

« Pour les apprentis que nous accueillons sur notre stand, précise Jean-François Guihard, président d'Interbev et lui-même artisan boucher dans le Morbihan, *cette compétition est une expérience très enrichissante. C'est l'occasion pour eux de partager avec les visiteurs du SIA la maîtrise de leur métier mais aussi leur volonté de s'engager, aux côtés de tous les maillons de la filière élevage et viande, en faveur d'une alimentation durable. Nous tenons à saluer le savoir-faire minutieux de ces jeunes professionnels mais aussi à démontrer, à travers ce concours, que le métier de boucher est une voie professionnelle ouverte sur l'avenir ».* Les deux apprentis bouchers de Côte-d'Or seront confrontés à seize autres de leurs homologues venus de Paris, des Yvelines, de Haute-Savoie, de Saône-et-Loire (Jérémy Barbery et Marin Moreau, du CFA de Mercurey), du Haut-Rhin, de la Lozère, de l'Hérault et de l'Aude. Plusieurs épreuves techniques leur seront proposées: chaque journée de compétition (dimanche 26 février, mardi 28 et jeudi 2 mars) sera rythmée par trois manches éliminatoires, au cours desquelles six participants devront démontrer la maîtrise de leurs gestes et la minutie de leur savoir-faire. Découpe des pièces, désossage, barrage, ficelage, préparation, décoration… Autant d'étapes à exécuter avec précision pour préparer le morceau de viande qui leur sera confié. Pour désigner le gagnant, le jury évaluera chaque candidat sur des critères précis:

- Finesse et tenue des pièces de viandes travaillées
- Présentation finale des plateaux
- Propreté des postes de travail, des tabliers…

Épaule d'agneau, rôti de veau, côte de bœuf…

Durant la première épreuve, les participants s'affronteront sur la préparation d'une épaule d'agneau, un morceau aux multiples facettes. Ensuite les vainqueurs de cette première épreuve mettront leur technicité au service du traditionnel rôti de veau. Enfin, les deux finalistes tenteront de remporter le concours en se défiant sur l'une des pièces les plus emblématiques de la boucherie: la côte de bœuf. Temps fort d'une nouvelle génération talentueuse de professionnels de la boucherie, le Concours des jeunes bouchers sera l'occasion pour le public de venir découvrir les coulisses du travail réalisé avec le plus grand soin par les bouchers, et d'en savoir plus sur ce métier investi en faveur du « manger mieux ». Enzo Rossi et Mathieu Muller, les deux apprentis de Côte-d'Or, passeront leurs épreuves dimanche 26 février, alors que Jérémy Barbery et Marin, Moreau, leurs homologues de Saône-et-Loire, seront sous les yeux du jury jeudi 2 mars.

Berty Robert, avec communiqué

Deux Lauréats d'excellence pour la Bourgogne Franche-Comté



Les Prix d'excellence du Concours général agricole (CGA) ont été remis le 23 janvier lors d'une cérémonie au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Les trente-cinq lauréats ont été accueillis et félicités par le ministre Marc Fesneau, le président du Ceneca, Jean-Luc Poulain et le Commissaire général du CGA, Olivier Alleman. Ce prix récompense les producteurs dont les produits ont reçu une médaille lors des trois dernières éditions consécutives du CGA, soit 2019, 2020 et 2022, puisqu'en raison de la pandémie le concours de l'année 2021 a été annulé. 14 domaines ou coopératives ont été distingués dans la catégorie vins. 21 producteurs, artisans ou coopératives dans la catégorie *« produits »*. On trouve cette année deux lauréats de Bourgogne Franche-Comté: Au Jambon de Bourgogne (Côte-d'Or) pour ses charcuteries cuites et persillées, et Gérard Simonin (Haute-Saône) pour ses eaux-de-vie aux fruits. Les produits primés vont de la charcuterie aux produits laitiers en passant par les confitures ou le miel. *« Par leurs savoir-faire ils permettent de sublimer les terroirs en tirant la qualité vers le haut »*, a déclaré Jean-Luc Poulain, *« et assurent aux producteurs une augmentation de 25 % de leur valorisation. »* Depuis sa création il y a 150 ans, le CGA s'est adapté aux attentes actuelles, en prenant en compte la valorisation des paysages, l'activité dans les territoires et la transmission aux plus jeunes. Pour Marc Fesneau, *« les prix d'excellence mettent à l'honneur le temps long, la constance et la régularité. »* Cette année encore, pas moins de 20 000 producteurs se sont inscrits pour participer à ce concours.



// SALON DE L'AGRICULTURE

58 Éleveur : l'engagement d'une vie

Le Gaec Compot Valentin et Éric (composé également d'Annick) sera pour la première fois au Salon de l'agriculture à Paris, avec Rosarium suitée par deux veaux (Ulysse et Uranus).



Ulysse et Uranus avec Rosarium, accompagnés par – de gauche à droite : Eric, Annick et Valentin Compot.

« C'est une véritable fierté d'aller au Salon de l'agriculture à Paris, mais, on ne sait pas trop à quoi s'attendre comme c'est notre première fois » indique Eric Compot, 60 ans qui est sélectionné avec ses deux associés (Valentin, 26 ans, son fils, et Annick, 59, l'épouse d'Eric) pour participer au Salon. Ils y présenteront Rosarium, 30 mois (mère Cerise : donneuse d'embryons, et père : Olympe du Gaec Combette - 18), née sur l'exploitation, suitée par deux veaux Ulysse et Uranus (père : Mister PP – porteur du gène sans corne). Valentin précise : *« Ils sont les premiers à être sans corne sur notre exploitation »*.

En deux teintes

Eric, installé depuis 1985, est sélectionné pour la première fois : *« nous sommes ravis, d'autant plus que Rosarium est née ici à Marcilly (Beaumont-Sardolles). C'est une belle représentation pour notre cheptel et un superbe moyen de nous faire connaître »*, avant d'ajouter : *« Même s'il n'y a moins d'achats sur le Salon, ce n'est pas grave puisque les résultats sont connus via les réseaux sociaux et les médias ; offrant une visibilité à la clientèle internationale »*. De son côté, Annick évoque l'organisation et le financement qu'un tel déplacement nécessite et *« sans avoir l'assurance de retombées commerciales positives pour l'exploitation. De plus, le Salon tombe pendant les vêlages ce qui ne facilite rien, décaler la date permettrait aux éleveurs une plus grande disponibilité »*.

Le travail d'une vie

Malgré tout, Eric insiste : *« Depuis 1985, nous avons toujours évolué pour correspondre au mieux aux critères de la race tout en gardant à l'esprit les goûts des clients et les nôtres. Ces derniers vont vers un fort développement squelettique tout en ayant une facilité de vêlage et des qualités maternelles »*.

Valentin complète : *« Ce que mes parents ont fait, et ce que je vais continuer, est représentatif de ce que font tous les éleveurs dans leurs recherches génétiques. Leurs travaux ont permis que la race s'adapte aux demandes, comme aujourd'hui avec la facilité de vêlage ou encore le sans corne – de plus en plus sollicité pour des raisons de sécurité. Le monde du Charolais a su se réinventer sans jamais perdre le cap »*.

Diffusion de passion

Valentin évoque enfin : *« La race apparaît dans d'autres régions, preuve qu'elle est attrayante pour le poids carcasse ou encore pour la qualité de la viande. Certes, il est fort probable que les volumes consommés se réduisent, mais je suis convaincu que le Charolais sera toujours recherché pour sa qualité ou son goût. L'élevage a un avenir, même si les reprises sont de plus en plus compliquées et que les contraintes refroidissent les jeunes. Le Salon sera peut-être le moment pour mieux faire connaître tout ce qui compose notre vie puisque chez nous on peut dire que l'élevage est une histoire de famille »*.

Pour rappel, dans la famille Compot, les grands-parents étaient éleveurs, de même qu'une des deux filles d'Eric ou encore ses frères et cousins. Eric conclut : *« Nous avons hâte de comparer notre travail à celui des autres éleveurs présents à Paris, car eux aussi ont œuvré d'arrache-pied pour y parvenir. Comme j'aime à le dire, notre métier c'est du non-stop 364 jours par an… pour arriver à la dernière journée qui est le salon et où l'on peut se détendre un peu ; éleveur c'est l'engagement d'une vie ! »*.

Chloé Monget

// SALON DE L'AGRICULTURE

58 « Garder l'entraide comme ligne de mire »

Éric Lacombre participera pour la première fois au Salon de l'agriculture avec Savane, une génisse de 2 ans. Un bon moyen de partager sa passion et ses contraintes.

Installé en 1991, Éric Lacombre, 55 ans, est sélectionné pour la première fois pour le Salon de l'agriculture. Il s'y rendra avec Savane (père : Portugal – origine Jean-Christian Raymond et achat en copropriété avec l'EARL Bonnet Jean-Michel – et mère : Osmose – origine Michel Champeau) : *« c'est un rêve de gamin qui se réalise et avec une vache née sur l'exploitation, c'est encore plus honorifique ! »* s'exclame Eric. S'il ne sait pas vraiment à quoi s'attendre, il a quand même son avis sur le Salon.

Tout expliquer

« C'est une super vitrine de la ferme française dont la médiatisation internationale permet de trouver de nouveaux clients. Pour les visiteurs, je vais essayer de leur expliquer comment je travaille en toute simplicité ». Pour lui, cette profession est un choix naturel : *« Tout gamin je voulais faire ça ; difficile à expliquer pourquoi. Je pense qu'aujourd'hui même si notre amour des animaux n'a pas changé, nos missions, elles, oui. Nous sommes devenus de vrais gestionnaires ! C'est un atout à mettre en avant car nous avons des connaissances pluridisciplinaires (comptabilité, informatique, sanitaires, etc.), et peu de gens le savent »*. Il ajoute : *« Il ne faut pas non plus oublier que ce sont les consommateurs qui nous font vivre, il est donc presque normal de leur présenter nos manières de travailler »*.

Se retrouver

Pour lui, même si les discours du *« mangez moins de viande »* retentissent de plus en plus, il martèle : *« il y aura toujours de l'élevage en France, et dans la Nièvre spécifiquement – comme dans le Morvan. Peut-être que les effectifs seront moins nombreux, mais les éleveurs seront toujours là car les terres sont adaptées à ce type de système. De même, pour moi, la race à un bel avenir devant elle car c'est la meilleure race à viande, qu'elle valorise très bien l'herbe et qu'elle a une bonne capacité d'adaptation. De plus, le standard tend de plus en plus vers des vêlages faciles, rendant la charolaise très attractive pour une gestion plus simplifiée des vêlages ; idéal quand les exploitants sont seuls à la tête de grand cheptel »*.

L'exploitation d'Éric Lacombre

Installé en individuel en 1991, il est à la tête de 120 ha (dont environ 15 de culture) dont la majorité en prairies naturelles ou temporaires. Il dispose d'environ 80 vêlages tout en Charolais inscrit - depuis 2001.



Eric Lacombre et Savane, dont le grand-père (Harold, père d'Osmose) a été acheté en co-propriété avec Raymond Lemaitre (exploitation reprise depuis par Rosanne Lemaitre - voir TDB n° 1719).

Il conclut : *« le salon est un bon moyen de discuter avec les gens de tout cela, mais aussi pour les éleveurs de se retrouver tous ensemble pour un événement convivial, ce qui est pour moi le plus important. Ce lien social est une des raisons de mon attachement aux concours quels qu'ils soient et au métier ; d'autant plus ces dernières années car les exploitations s'agrandissent laissant peu de temps aux professionnels de se visiter. Je suis convaincu que, même si le futur n'est pas toujours radieux, il faut garder l'entraide comme ligne de mire dans notre métier ; sans cela, on peut vite décrocher »*.

Chloé Monget

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 En hommage à Joël

Guillaume et Nicolas Picard vont participer à leur tout premier salon de l'agriculture, sept ans après avoir repris l'élevage de leur oncle.

Une participation au salon de l'agriculture est toujours riche en émotions. Elle l'est d'autant plus quand il s'agit d'une première fois, et encore davantage lorsque celle-ci est dédiée à un défunt.

C'est avec une grande fierté que Guillaume et Nicolas Picard ont appris la sélection de leur jument de six ans, Hongrie de Conforgien, pour le concours général agricole. *« L'Union nationale du cheval de Trait auxois nous a annoncé la bonne nouvelle fin octobre. Aller au salon de l'agriculture pour représenter la race est quelque chose de très important pour nous, nous espérions avoir cette opportunité un jour. Nous remercions l'UNCTA pour sa confiance et cette belle aventure que nous allons pouvoir vivre en compagnie d'autres éleveurs »*, confient les deux frères de 28 et 25 ans, dont l'exploitation se situe sur la commune de Saint-Martin-de-la-Mer près de Saulieu.

Une histoire de passionnés

En 2016, ces deux Côte-d'oriens avaient repris l'exploitation de Joël Collet, leur oncle décédé la même année : *« il était un très grand passionné de Traits auxois, Joël a élevé jusqu'à quatre poulinières en même temps dans sa carrière. Nous avons toujours l'une d'elles, Ukraine 81, et la jument avec qui nous allons concourir à Paris est justement l'une de ses filles. Cette participation au salon, c'est un peu celle de notre oncle, avec les origines des chevaux qu'il a sélectionnés durant toutes ces années. Ce sera l'occasion, quelque part, de lui rendre hommage, car il nous a aussi transmis sa passion pour le cheval Trait auxois »*.

Rendez-vous le 28

Le concours se tiendra mardi 28 février, le même jour que la visite organisée par le Conseil départemental de Côte-d'Or.

Guillaume et Nicolas Picard ne se fixent aucun objectif de classement avec leur bel animal d'1,73 m au garrot : *« le principal est de participer et encore une fois, de représenter la race. C'est un honneur et un privilège. Nous resterons au salon pendant les dix jours de l'évènement avec les autres éleveurs : ce sera un grand moment convivial, plein de partages ! »*.

Comme chaque année, l'ensemble des éleveurs de Trait auxois se donneront rendez-vous à Lacour-d'Arcenay, au sein du Gaec Renon, où un camion attendra l'ensemble des équins. Guillaume et Nicolas Picard, tous les deux double-actifs (technico-commercial chez Sobac pour le premier, conducteur de travaux dans le BTP pour le second), ont posé des congés pour se rendre à Paris.

Des *« remplaçants »* ont été trouvés pour s'occuper de leur ferme comptant une trentaine de vaches charolaises et une dizaine d'Aubrac, ainsi que trois autres poulinières Traits auxois : *« nous les remercions également, cette participation au Sia ne serait pas possible sans eux ! »*.



Les deux frères éleveurs, en compagnie d'Hongrie de Conforgien, sélectionnée pour le concours général agricole.

AG

// SALON DE L'AGRICULTURE

58 Tous ensemble

Arthur Meulé, 18 ans, est sélectionné pour participer au jugement de bétail dans la catégorie « bovin » lors du Salon de l'agriculture à Paris ; une fierté qu'il partage.



Pascal Meulé

Arthur Meulé, 18 ans.

« Je suis fier d'aller au Salon, car c'est une première pour moi en tant que participant » détaille Arthur Meulé, 18 ans en BTS ACSE au Legta du Morvan (Château-Chinon) qui concourra au jugement de bétail en bovin lors du Salon de l'agriculture.

Pas de stress

Sage, Arthur est serein : *« je n'ai pas la pression. Cela dit, j'ai un peu de stress par rapport à l'organisation sur place car c'est l'inconnu pour moi et puis c'est Paris quand même ! Je pense qu'il faut simplement apprécier cette sélection et prendre les choses comme elles viennent. Le Salon de l'agriculture, c'est une grande fête de la France et des savoir-faire des régions. J'espère y rencontrer de nouvelles personnes et découvrir d'autres univers, car il n'y a pas que le Charolais dans la vie »*. S'il est heureux d'y participer, pour lui cela ne se résume pas à une sélection personnelle.

À partager

« Outre l'effet gratifiant pour moi, j'y vais aussi pour représenter la Nièvre et les JA de Lormes. C'est important pour moi, car les deux me tiennent énormément à cœur ». Pour lui, l'entraide est primordiale dans les bons et les mauvais moments : *« mon futur métier [éleveur] est dur, il faut se serrer les coudes entre Nivernais, entre jeunes et entre toutes les personnes qui font partie de la filière ; sans cela nous ne sommes pas grand-chose »*. Il conclut : *« C'est peut-être la seule fois de ma vie que je serai sélectionné, mais je suis content car les JA de Lormes et mes parents seront là aussi… une autre preuve que dans cette profession la solitude n'est jamais vraiment là, si on sait partager »*.

Chloé Monget



// LÉGUMERIE DE LA MÉTROPOLE DIJONNAISE

21 Un outil de reconnexion

En mai, la métropole dijonnaise va disposer de sa propre légumerie. Un outil indispensable pour alimenter les cantines des écoles en produits locaux de qualité. Cette ambition se révèle assez complexe à concrétiser mais elle est aussi le moyen de réaffirmer le lien entre ville et campagne, entre consommateurs et producteurs.

Jeudi 24 novembre 2022 : dans une salle du pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, à Bretenière, ils sont nombreux à s'être déplacés pour une réunion initiée par Dijon Métropole et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ces exploitants agricoles, en maraîchage ou en grandes cultures, sont venus écouter les porteurs du projet de légumerie lancé par la métropole dijonnaise. Un projet qui n'en est d'ailleurs plus un puisque le bâtiment prévu pour abriter l'équipement est en cours de construction, à Ouges-Longvic, sur la zone d'activités de Beauregard et qu'il devrait commencer à fonctionner en mai. Mais en cette fin novembre, le but était de sonder le niveau d'intérêt de celles et ceux qui, par leurs productions, pourraient alimenter cette légumerie et, par extension, les assiettes d'un grand nombre d'enfants de la métropole. Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or et élu de la Chambre d'agriculture, rappelle que *« les représentants de la métropole nous ont sollicités pour les mettre en relation avec des agriculteurs. 400 courriers avaient été adressés à des irrigants, maraîchers et producteurs de légumes de plein champs. Cette légumerie peut effectivement en séduire plus d'un. Il y a un train à prendre, un nouveau débouché à saisir. C'est une occasion de valoriser un certain nombre d'hectares de production »*.



Situé sur la zone d'activités Beauregard d'Ouges-Longvic, au sud de Dijon, le bâtiment de la future légumerie est en voie de finalisation. Il devrait être opérationnel au mois de mai.

Une pièce maîtresse

Avoir une connaissance précise du potentiel de production existant à proximité, c'est le cœur du défi qui est à relever par la métropole dijonnaise sur ce dossier. Il traduit l'ampleur du pas à franchir entre la volonté de privilégier la ressource locale pour alimenter une part importante de la restauration collective, et la réalité de la mise en œuvre. Cette légumerie, c'est une pièce maîtresse de la démarche de transition alimentaire locale : *« L'origine du projet,* explique Fabrice Chatel, directeur général délégué à la cohésion sociale pour la ville et la métropole, *c'est la volonté de François Rebsamen de mettre l'accent sur l'offre éducative en direction des familles, dès sa première élection en 2001. Dans ce cadre, on a voulu instaurer la restauration scolaire partout. La première décision importante a été de créer une cuisine centrale en liaison froide, qui est sortie de terre en 2005 »*. À la suite de quoi le nombre de repas réalisés quotidiennement pour les écoles de Dijon est passé de 2 500 à 8 000 aujourd'hui. *« Lorsqu'en 2013,* poursuit Fabrice Chatel, *on a voulu s'inscrire dans la logique des Territoires d'innovation et de grande ambition (Tiga), nous avons réfléchi à l'idée d'une légumerie. En creusant le sujet de la production de légumes nous avons réalisé à quel point il y avait un problème de connexion entre les producteurs locaux et nos cuisines collectives »*. Sur les 15 millions de repas qui sont faits chaque année dans les cuisines collectives de la métropole, les produits locaux ne représentent pas plus de 8 % aujourd'hui. *« Mais cette production locale, elle ne nous attend pas, elle fonctionne autrement et parvenir à la connecter avec des cuisines centrales qui ont leurs spécificités n'est pas aussi simple »*.

La terre impose son rythme

De multiples questions se posent : conditionnement, changement d'habitudes de travail, élaboration des menus : *« il faut adapter la façon de cuisiner de la restauration collective. Un poireau congelé ou un poireau frais ne se cuisinent pas de la même façon. La terre ne donne pas tout ce qu'on veut, comme on veut et quand on veut : elle a son rythme propre qui n'est plus celui des cuisines collectives. Avec la légumerie, nous voulons reconnecter ces rythmes différents »*. Comme le rappelle Philippe Lemanceau, vice-président de Dijon métropole en charge de la transition alimentaire avec sa marque, ProDij, le vote actant la création de la légumerie a eu lieu en décembre 2021. *« Nous travaillons,* explique-t-il *sur les aspects amont et aval de l'approvisionnement et des clients. Pour l'instant, la clientèle c'est le secteur de la restauration collective des enfants mais notre objectif, à terme, c'est de couvrir l'ensemble des besoins de la restauration collective de Dijon métropole »*. Cet objectif, traduit en chiffres, c'est 2 000 tonnes de légumes par an pour assurer les 15 millions de repas de la restauration collective publique et privée de Dijon métropole. À terme, d'autres clients pourraient s'ajouter : le CHU, le Crous, les lycées qui dépendent de la Région, les collèges qui dépendent du Département, des acteurs de la restauration collective privée… Dans un premier temps, pour 2023, l'objectif est plus modeste : 70 tonnes de légumes. La réunion de fin novembre s'inscrivait donc dans une perspective de construction d'une filière, *« avec relocalisation de la production locale de qualité,* poursuit Philippe Lemanceau. *C'est aussi le moyen d'ouvrir une perspective pour des producteurs, contribuer à l'amélioration de leur rétribution, ainsi qu'à une meilleure considération sociale. Nous voulons replacer ces producteurs au cœur du dispositif, rappeler qu'ils nous nourrissent »*.

Gros travail juridique

Une ambition honorable mais complexe dans sa mise en œuvre. Il faut synchroniser tous les maillons de la chaîne : les producteurs, qui doivent composer avec les délais propres à leurs conduites culturales, les cuisiniers de restaurations collectives, qui devront modifier leurs habitudes de travail, voire adapter leurs outils. Il faudra aussi définir les surfaces dédiées à ces productions, pour quelles quantités et à quel prix…

« L'équation à résoudre, précise Philippe Lemanceau, *c'est de parvenir à des produits de qualités à des prix acceptables. Pour cela, on bénéficie de l'appui de l'Inrae qui travaille sur le développement de systèmes de cultures agroécologiques, en particulier dans le cadre du projet Territoire d'innovation « Dijon, Alimentation durable 2030 ». Nous sollicitons les filières bios, en particulier le Groupement d'agriculteurs biologiques à travers sa plateforme Manger bio BFC, mais aussi les conventionnelles, avec une volonté de privilégier les modes de productions les plus vertueux et agroécologiques »*. Et tout cela doit s'inscrire dans les règles propres aux marchés publics. La métropole a lancé sa procédure de consultation, à laquelle les agriculteurs intéressés répondent actuellement. *« Nous réalisons un énorme travail,* précise Fabrice Chatel, *pour donner une place aux producteurs locaux dans un contexte juridique propre aux marchés publics qui n'est pas adapté à cette ambition ». « C'est un vrai combat à mener,* ajoute Élise Renaud, en charge de l'alimentation durable et de la restauration municipale à la métropole, *et cela permet de comprendre pourquoi les légumeries sur le modèle de celle que nous sommes en train de lancer sont rares en France »*. S'il parvient à reconnecter citadins et agriculteurs, cet équipement pourra se vanter d'avoir été défricheur dans de multiples domaines.

Berty Robert



Philippe Lemanceau, vice-président de la métropole, en charge de la transition alimentaire, a expliqué les attentes aux agriculteurs réunis, en novembre dernier, lors de la réunion d'information organisée à Bretenière par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Dijon métropole.

Une légumerie au statut évolutif

Dans un premier temps, la légumerie fonctionnera sous régie municipale avant, si possible, d'évoluer vers une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Ce passage en SCIC pourrait se produire quand la structure traitera entre 300 et 400 tonnes de légumes bruts par an. Cela correspond à la capacité du bâtiment actuellement en construction, mais ce bâtiment est aussi conçu pour préserver des capacités d'extension. À terme, elle devra prendre son autonomie. Avec le statut SCIC, les producteurs pourront être impliqués, au même titre que le gestionnaire ou les acheteurs. *« Un vrai partenariat territorial dans une structure à vocation économique »* **souligne Fabrice Chatel. Les légumes que recevra la structure seront épluchés, lavés, désinfectés et conditionnés sous vide ou sous atmosphère modifiée. Un atelier de prétrempage de légumineuses sera aussi créé afin d'apporter à la cuisine centrale des pois chiches, des haricots blancs et rouges.** *« La légumerie,* **précise Philippe Lemanceau,** *représente un investissement de 2,5 millions d'euros pour la métropole, avec un soutien de l'État via le Projet alimentaire territorial (PAT), et une subvention de la Région BFC. L'ambition est de faire de la légumerie et du fonctionnement global qu'elle génère, une vitrine de la politique de transition alimentaire conduite sur la métropole dijonnaise »*.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// GRIPPE AVIAIRE

89 Une zone de contrôle temporaire mise en place dans l'Yonne

Alors que des cadavres de mouettes ont été retrouvés dans le nord du département depuis le 27 janvier, dont les analyses révèlent la présence du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, le préfet de l'Yonne a pris un arrêté décidant la mise en place d'une zone de contrôle temporaire dans 71 communes du département, pour une durée minimale de 21 jours.

Le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) circule en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs ou parmi la faune sauvage autochtone. Ce virus est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contaminées.

Dans un communiqué, la préfecture de l'Yonne met en avant que depuis le début de l'année, « *une surmortalité des mouettes est constatée dans certains départements en Île-de-France et dans le Grand Est principalement* ». Dans l'Yonne, plusieurs cadavres ont été retrouvés dans le nord du département, jusqu'à Auxerre, depuis le 27 janvier. Les analyses réalisées sur les animaux retrouvés morts confirment la présence du virus de l'IAHP.



Réussir

Une zone de contrôle temporaire est mise en place dans l'Yonne pour éviter que les oiseaux et volailles soient infectés par l'influenza aviaire.

Les communes concernées

Sont concernées par la zone de contrôle temporaire les communes suivantes : Appoigny, Armeau, Augy, Auxerre, Bassou, Bazarnes, Beaumont, Bonnard, Brienon-sur-Armançon, Cezy, Champigny, Champlay, Champs-sur-Yonne, Charmoy, Chaumont, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Chéu, Chichery, Coulanges-la-Vineuse, Courlon-sur-Yonne, Courtois-sur-Yonne, Deux-Rivières, Cuy, Épineau-les-Voves, Escolives-Sainte-Camille, Esnon, Étigny, Évry, Germigny, Gisy-les-Nobles, Gron, Gurgy, Irancy, Joigny, Laroche-Saint-Cydroine, Maillot, Marsangy, Michery, Migennes, Monéteau, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Paron, Passy, Pont-sur-Yonne, Prégilbert, Rousson, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Clément, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-du-Tertre, Sainte-Pallaye, Sens, Serbonnes, Trucy-sur-Yonne, Vergigny, Véron, Villeblevin, Villecien, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-sur-Yonne, Villeperrot, Villevallier, Vincelles, Vincelottes et Vinneuf.

Ainsi, le préfet de l'Yonne a pris un arrêté visant à prévenir l'apparition d'influenza aviaire dans les élevages. « *Si aucun cas d'IAHP n'est pour l'heure déclaré en élevage ou en basse-cour pour le moment dans le département, une zone de contrôle temporaire faune sauvage est toutefois instaurée le long de l'Yonne et de l'Armançon* ». Celle-ci concerne 71 communes icaunaises (voir par ailleurs) « *situées à proximité des principales zones humides* ».

Un délai de 21 jours minimum

À l'intérieur de cette zone de contrôle temporaire, diverses mesures sont déployées afin de protéger les élevages de volailles d'une potentielle contamination par la faune sauvage : un renforcement des mesures de biosécurité (mise à l'abri), une surveillance renforcée des élevages en particulier des élevages de palmipèdes (cygnes, oies et canards), des autorisations de mouvements délivrées sous conditions, et une adaptation des activités en lien avec la chasse.
Cette zone de contrôle temporaire pourra être levée après un délai de 21 jours si aucun signe évocateur d'influenza aviaire n'est décelé dans les exploitations et si aucun nouveau cas n'est survenu dans la faune sauvage libre. Dans le cas contraire, elle sera maintenue jusqu'à stabilisation de la situation.

À noter qu'il est demandé par la préfecture que toute mortalité d'oiseaux sauvages dans ces zones, sans cause évidente, doit être signalée à la FDC (fédération départementale des chasseurs) de l'Yonne au 03 86 94 22 94 (en semaine) ou à l'antenne départementale de l'office français de la biodiversité au 03 86 48 42 78 (le week-end).

Christopher Levé

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Un petit tour par Bretenière

Deux jeunes exploitants agricoles de Chaume-lès-Baigneux passaient leur Certiphyto la semaine dernière à Bretenière. Rencontre.



Crédit

Lucas Geliquot et Guy Roger, le 14 février à la Maison de l'agriculture.

Comme 400 autres exploitants l'an passé et certainement le double cette année, Lucas Geliquot et Guy Roger se sont rendus à la Maison de l'agriculture pour passer leur formation Certiphyto. Ces deux jeunes de Chaume-lès-Baigneux ont accepté une petite entrevue au cours de laquelle chacun s'est présenté. Lucas Geliquot, 19 ans, est en cours d'installation sur la ferme familiale, principalement orientée en productions végétales. Obtenir le diplôme permettant d'utiliser des produits phytosanitaires allait donc de soi pour seconder Jean-Marc, son père. Guy Roger, 25 ans, est quant à lui salarié agricole depuis juin sur la ferme de Vanessa et Moïse Babouillard à Ampilly-les-Bordes. Ses précédents emplois ne nécessitaient pas l'obtention du Certiphyto, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, sur cette exploitation à dominante grandes cultures.

De bons rappels

« Cette formation Certiphyto a été intéressante, avec des informations sur la réglementation, la prévention, la sécurité au travail… Des choses que l'on connaît la plupart du temps mais qu'il était bon de réentendre. Des éléments un peu plus complexes ont été présentés quand il s'agissait d'aborder les molécules », retracent les deux amis, qui étaient accompagnés d'une *« petite »* vingtaine de participants lors de cette formation organisée sur deux journées. De retour à Chaume-lès-Baigneux avec leur diplôme, Lucas Geliquot et Guy Roger ont pu poursuivre leur travail du quotidien, mais pas forcément dans les productions végétales. *« Dans mon cas, nous avons un petit atelier ovin et les naissances battent actuellement leur plein »*, mentionne Guy Roger, *« les agnelages ont débuté il y a environ trois semaines. Tout se passe bien pour le moment avec une majorité de mâles et une belle proportion de jumeaux »*. Lucas Geliquot élève pour sa part une vingtaine de vaches Highland, une race très rustique : *« mon père avait été l'un des tout premiers à arrêter l'élevage laitier lors de la crise de 2008. Nous sommes repartis sur de d'élevage depuis deux ans, car les animaux manquaient un peu sur l'exploitation… Malgré tout, il n'était pas question de refaire du lait : nous avons opté pour une race allaitante, d'origine écossaise, avec laquelle les vêlages n'ont pas besoin d'être assistés. Nous avons déjà sept veaux cette année, tout se passe également très bien. Nous avons une entreprise de prestations à côté de la ferme (ensilage, paille et mécanique agricole) : l'idée était d'avoir des vaches autonomes pour nous libérer. C'est une satisfaction pour le moment »*.

Rendez-vous à Châtillon

Les deux jeunes agriculteurs gardent les yeux rivés sur leurs grandes cultures, à l'approche de la sortie d'hiver : *« dresser un état des lieux des cultures aujourd'hui n'est pas évident. Toujours est-il que l'orge d'hiver n'est pas très jolie par endroits, elle a jauni. Il y a apparemment beaucoup d'insectes dans le colza de notre secteur »*. Le dernier message, et non des moindres, adressé par les deux compères concerne la fête régionale de l'agriculture qui aura lieu en septembre prochain à Châtillon-sur-Seine. Guy Roger, responsable du concours de labours, donne rendez-vous à tous les jeunes intéressés par ces épreuves de précision. Lucas Geliquot rappelle quant à lui qu'un grand rassemblement de C15 sera organisé à cette occasion.

AG

// ÉTATS GÉNÉRAUX DES AGRICULTURES ALTERNATIVES

« Il n'y a pas qu'une seule agriculture alternative »

Durant deux jours, le vendredi 17 et le samedi 18 février, Joigny accueillait la deuxième édition des états généraux des agricultures alternatives. Avec l'objectif de montrer ce qui se fait ou se met en place pour affronter tous les enjeux agricoles d'aujourd'hui et de demain.

Pour la deuxième année consécutive, l'association Renaissance Joigny a organisé les états généraux des agricultures alternatives. Deux journées (le vendredi 17 et le samedi 18 février) où les tables rondes se succèdent sur diverses thématiques : « éducation et enseignement », « accès au foncier », « énergie », « alimenter le territoire », « l'eau », ou encore « innovation et adaptation ».

« *L'objectif des états généraux des agricultures alternatives, c'est de montrer tout ce qui est en train de se mettre en place, ou tout ce qui est déjà mis en place, pour essayer d'affronter tous les enjeux agricoles : les impacts du changement climatique, les crises économiques, la crise environnementale, le manque d'eau… C'est aussi de voir comment des paysans arrivent à tenir le choc, comment une population arrive à trouver ce dont elle a besoin dans un environnement qui n'est pas encore totalement détruit. Pour cela, il n'y a pas 36 solutions, il faut mettre tout le monde autour d'une table, pour parler et valoriser ce qui est fait de bien. Le but n'est évidemment pas de taper sur qui que ce soit ou donner des leçons* », détaille Éric Lenoir, membre de la collégiale de l'association Renaissance Joigny.

Réfléchir ensemble pour affronter les enjeux agricoles

Pour les organisateurs, « *le but est aussi de relater des faits, des situations réelles, de donner des chiffres. Ce qui est intéressant, à travers ces tables rondes, c'est de voir que des gens réfléchissent à la meilleure façon d'affronter ces enjeux agricoles* », poursuit Éric Lenoir.

Les divers intervenants, issus du monde agricole, de la politique territoriale, d'associations, ou autres, viennent pour partager leurs points de vue et proposer des idées dans le but de voir les pratiques de l'agriculture, au sens large du terme, s'améliorer. « *On essaye de mettre en avant les bonnes idées de chacun et surtout de voir si ces idées sont vraiment bonnes, réalisables, acceptées. Parfois les gens dans le public peuvent contester des idées. Cette confrontation est d'ailleurs intéressante puisqu'elle oblige à se poser les vraies bonnes questions. Mais l'idée est de montrer ce que l'agriculture essaye de faire émerger de mieux comme solutions* », ajoute-t-il. « *Nous (les organisateurs), on fait en sorte, à travers la composition des tables rondes, qu'il y ait une forme de « contre-pouvoir » pour montrer qu'il n'y a pas qu'une seule et unique bonne solution, mais plusieurs. Ce n'est pas pour rien si cela s'appelle les états généraux des agricultures alternatives, car il n'y a pas qu'une seule agriculture alternative* ».

Pour ceux qui n'auraient pas pu assister à ces deux jours de conférences, une captation vidéo a été faite dans le but d'être diffusée au plus grand nombre, « *afin de faire entendre ce qu'est vraiment la réalité du monde agricole. C'est important de faire sauter des idées préconçues. C'est l'objectif premier de cet événement* », conclut Éric Lenoir.

Christopher Levé



Les états généraux des agricultures alternatives ont eu lieu les 17 et 18 février, à Joigny.

// ÉNERGIE SOLAIRE

Peut mieux faire

Un agriculteur du Châtillonnais rencontre des difficultés dans son projet de production d'électricité.



Le raccordement des panneaux solaires de Jérémy Rognon a été retardé de plusieurs mois.



Ce retard dans le raccordement des panneaux entraîne de vraies conséquences, en regard du prévisionnel économique de l'exploitant.

Il faut produire de l'électricité ? Pas de problème, les agriculteurs ont des toits à valoriser. Jérémy Rognon, exploitant à Pothières, a « *répondu présent* » en profitant de la construction d'un poulailler pour installer des panneaux photovoltaïques. Ce jeune agriculteur de 26 ans n'a pas fait « *semblant* » en optant pour une puissance de 280 kWc. Une autre installation de 100 kWc est venue s'ajouter à celle-ci, sur un bâtiment de stockage situé à quelques mètres de là. « *Tout est prêt depuis le 15 février, le raccordement était programmé depuis longtemps pour la fin mars. La production et la revente d'électricité devaient débuter dans la foulée, juste avant les mois les plus propices de l'année* », indique Jérémy Rognon. Sauf qu'un coup de fil d'Enedis a tout remis en question. « *Au départ, c'est moi qui les ai appelés pour m'assurer que tout allait bien se passer. Je n'ai pas réussi à les joindre. Deux semaines plus tard, on m'a rappelé pour me dire que le raccordement ne se ferait pas à la date prévue, mais plutôt à la fin de l'année 2023 !* », soupire le Côte-d'orien, qui a beaucoup de mal à comprendre et à accepter ce report : « *il y aurait un problème de transformateur, qui serait finalement utilisé par une collectivité. Ce n'était pas très clair… J'ai tout de suite pensé à mon annuité de 55 000 euros qui allait tomber. On m'a simplement dit d'appeler ma banque…* ». Le report de cette première annuité a été fort heureusement accepté : « *je ne sais pas comment j'aurais fait dans le cas contraire, mais le problème n'est pas réglé pour autant… Dans cette histoire, si l'on raisonne par rapport aux mois les plus ensoleillés, je vais perdre pratiquement une année de production. J'ai aujourd'hui 350 000 euros de panneaux qui ne servent à rien du tout. Cela remet en question tous mes prévisionnels, beaucoup de choses étaient calées par rapport à cette diversification* ». Le surcoût de l'assurance des panneaux, d'un montant de 1 000 euros, paraît presque anecdotique par rapport au reste : « *j'aurais su cela à l'avance, je ne les aurais bien sûr pas assurés tout de suite, cela m'aurait fait des économies* ».

En attente du PCAE

Jérémy Rognon pointe du doigt la faible réactivité d'Enedis, entreprise de service public, dans ce dossier : « *Enedis et l'État ne mettent pas tout en place pour répondre aux besoins énergétiques du moment, dans cette conjoncture si particulière. À cette mésaventure s'ajoutent les très longs délais administratifs que j'ai connus. De ce côté-là, j'étais pourtant déjà « vacciné » car j'ai un premier poulailler depuis mon installation. Je savais qu'entre le moment où je décidais de construire et le jour où arrivait le premier poulet, il me fallait attendre au moins trois ou quatre ans. Ce sera encore le cas avec cette construction, c'est vraiment n'importe quoi* ». Contrairement à cette première expérience, l'inflation est passée par là : « *eh oui, aujourd'hui, entre le jour où on vous demande des chiffres et le jour où le chantier commence, il se passe beaucoup de choses. Ce ne sont plus les mêmes coûts. De longues et rudes négociations ont été nécessaires pour que je m'en sorte le mieux possible. Par rapport au devis initial, j'ai dû payer 30 000 euros supplémentaires, sans parler des 40 % de hausse pour la maçonnerie* ». Pour ne rien arranger, Jérémy Rognon attend encore les 40 000 euros qu'il est censé recevoir dans le cadre du PCAE : « *en 2017, j'avais perçu de l'argent un mois après ma demande. Cette fois-ci, huit mois après avoir envoyé mon dossier, je n'ai toujours rien. La nouvelle gouvernance assurée par la Région dans ce dossier y est certainement pour quelque chose. Le dernier contact que j'ai eu m'informe que ce sera pour le deuxième semestre de l'année… En attendant, j'ai toujours le court terme de 40 000 euros à la banque, on repousse l'échéance et on me remet des agios en plus. C'est de l'argent qui part en l'air pour des bêtises. Dans le monde agricole, on nous demande beaucoup de choses, mais dans le sens inverse, ça ne marche pas. Je dirais même qu'on fait tout pour nous mettre des bâtons dans les roues !* ».

AG

RÉGION

// AGRIVOLTAÏSME

Partenariat conclu entre Feder et TotalÉnergies

La coopérative Feder et TotalÉnergies renouvelables France viennent de conclure un partenariat de développement de l'agrivoltaïsme. Plusieurs projets ont émergé ou sont en cours de le faire en Bourgogne-Franche-Comté.

Un contexte législatif favorable et une nécessité économique : voilà les deux axes qui font que la coopérative Feder a décidé de s'engager plus avant dans des projets d'agrivoltaïsme, en s'appuyant sur TotalÉnergies. La traduction concrète de cet engagement, c'est le partenariat signé le 16 février en Côte-d'Or, à Venarey-les-Laumes entre les deux entités. Michel Millot, le directeur général de Feder, a rappelé le contexte du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables adopté par le parlement le 7 février. *« Une coopérative comme la nôtre se doit d'être présente dans de genre de dossier,* soulignait-il. *La production énergétique et en particulier l'agrivoltaïsme constituent une diversification qui peut apporter du revenu aux éleveurs. Notre priorité est d'améliorer la résilience des élevages face au changement climatique ».* Dans ce cadre, la réflexion cible d'abord les terres à faible potentiel et Feder voit également dans l'agrivoltaïsme un levier d'accompagnement pour l'installation de jeunes agriculteurs, ainsi que pour la transmission d'exploitation, sujet crucial s'il en est dans le domaine de l'élevage. Pour TotalÉnergies, la coopérative Feder est un partenaire important pour mettre en place des projets d'agrivoltaïsme. Sa présence dans une vingtaine de départements lui confère une dimension et un poids nécessaires à la concrétisation de projets très innovants. Il faut rappeler, à titre d'exemple, le démonstrateur que TotalÉnergies a mis en place, fin 2021 à Channay, dans le nord de la Côte-d'Or, qui vise à conjuguer production d'énergie solaire et cultures, grâce à des panneaux photovoltaïques placés en position verticale et donc avec une emprise au sol très réduite.



De gauche à droite, lors de la signature du partenariat, à Venarey-Les Laumes, en Côte-d'Or, le 16 février : Gilles Duthu, président de Terre d'ovin, Michel Millot, directeur général de la coopérative Feder, Josselin Laligant, président de secteur Côte-d'Or (Feder), Laurent Groleau, responsable développement énergies renouvelables TotalÉnergies pour l'est, et Sylvain Maes, directeur d'agence TotalÉnergies à Dijon.

Gros projet dans la Nièvre

Le partenariat Feder-TotalÉnergies vise à mener le même type d'expérimentation mais en combinant énergie solaire et élevage, notamment sur un site basé à Rix, près de Clamecy, dans le nord de la Nièvre. Quatre systèmes agrivoltaïques vont y être testés. Le projet a été lancé en 2021 et, si tout va bien, les panneaux solaires y produiront de l'énergie à partir de 2026, mais il va aussi permettre l'installation d'un éleveur ovin qui pourra y tester de nouvelles conduites de polyculture-élevage. Les troupes ovines apparaissent comme particulièrement adaptées à cette synergie agriculture-photovoltaïque. Les installations agrivoltaïques offrent la possibilité de pâturer sous les tables solaires, le bien-être animal se trouve amélioré par la possibilité d'abris pour les moutons, il y a aussi l'opportunité de réaliser du pâturage tournant et les installations, clôturées apportent une protection contre les prédateurs. *« La production d'énergie est une manière de lever le frein du revenu limité pour les éleveurs de nouvelle génération »* soulignait Christophe Fouilland, responsable des équipes techniques de Feder. *« Ce partenariat,* expliquait Laurent Groleau, responsable développement énergies renouvelables TotalÉnergies pour l'est, *c'est le moyen d'apporter la meilleure réponse possible aux attentes des exploitants en matière de transition agricole ».*

Berty Robert

// ÉCONOMIE

21 89 Financer une transition énergétique de territoires

La caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, associée à quatre autres caisses, vient de lancer CAREst, un fonds innovant dans le financement d'investissements liés à la transition énergétique. Le secteur agricole est concerné. Tristan Lamy, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée au sein de la banque, revient sur ce dispositif.



Commission européenne

Le fonds CAREst lancé par cinq caisses régionales du Crédit Agricole, dont Champagne-Bourgogne, ambitionne d'accompagner des projets assurant la transition énergétique et une certaine autonomie des territoires.

Le fonds CAREst est présenté comme un outil de financement innovant. En quoi est-il nécessaire d'innover sur des projets de transition énergétique ?

Tristan Lamy : *«Il faut innover parce que dans le domaine de la transition énergétique, on va voir de gros projets émerger. Jusqu'à présent, les outils de financement classiques suffisaient pour accompagner des projets photovoltaïques ou de méthanisation qui étaient à taille humaine. Là, le pas à franchir va être important. Lorsqu'on arrive sur des échelles de financement de plusieurs dizaines de millions d'euros, il faut des fonds propres conséquents. Notre objectif c'est d'atteindre la capacité de développer ce type de projet sur nos territoires. Si une banque comme la nôtre ne permet pas au territoire sur lequel elle opère de mettre en place ce type de projet, elle passe à côté de quelque chose. Il fallait donc constituer un fonds d'un montant significatif, d'où la nécessité de s'allier entre cinq caisses régionales (1) pour apporter 75 millions d'euros, dans un premier temps».*

La logique territoriale est-elle centrale dans ce dispositif ?

T.L. : *«Oui, ces projets nécessitent une technicité importante et cette dimension est apportée par Amundi Transition énergétique, entité à laquelle les caisses régionales impliquées dans le fonds se sont associées. Amundi sera capable d'analyser très finement les aspects techniques des projets qui nous seront présentés. Si on ajoute à cela la très bonne connaissance de leur territoire par les caisses régionales, qui sauront sourcer les investissements, on peut aboutir à une traduction concrète de la transition énergétique, sur plusieurs parties du territoire, avec des projets favorisant l'autonomie énergétique, à partir d'une énergie « propre ». Cette logique se trouve déjà dans les projets d'agrivoltaïsme menés par Alliance BFC (constituée des coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) auxquels nous sommes associés».*

Comment va fonctionner CAREst ?

T.L. : *«Cinq caisses régionales sont impliquées pour une quinzaine de projets envisagés mais cela ne signifie pas qu'il y en aura obligatoirement trois par territoire de caisse : le but c'est que le fonds CAREst rencontre son marché et que, peu à peu, nous soyons amenés à l'abonder ou à en créer un autre. La preuve de son utilité aura été faite. Il faut comprendre que le Crédit Agricole s'inscrit dans la durée, alors que, souvent, sur des projets liés à la transition énergétique, le développeur et les investisseurs revendent leurs participations au bout de 4 ou 5 ans et d'autres fonds viennent dessus. Finalement, l'essentiel de la valeur générée ne profite pas au territoire. Les caisses régionales du Crédit Agricole peuvent se permettre, elles, d'investir sur le long terme. Ainsi, d'autres personnes de la région, parmi lesquels on pourra avoir des agriculteurs, qui seront rassurés par la présence d'une banque régionale, pourront investir à nos côtés. Cela confère de la constance au projet».*

Propos recueillis par Berty Robert

(1) Outre la caisse régionale Champagne-Bourgogne, les autres caisses impliquées sont : Franche-Comté, Alsace-Vosges, Lorraine et Nord-Est.

RÉGION



L'excellence régionale

Ils ont tous en commun la passion et la fierté. Durant dix jours, ils exposeront leur travail et celui de leurs prédécesseurs. Parce que l'élevage est un travail de longue haleine synonyme d'abnégation et de persévérance.

Un concours d'exception à vivre en famille

Le Gaec Millet Mickaël et Caroline de La Marre dans le Jura, emmèneront leur vache Pamela pour la deuxième année consécutive à Paris.

L'élevage avait déjà participé au Salon de l'agriculture en 2008 et 2009. Et depuis, il n'avait pas retrouvé de vache au niveau suffisant pour concourir. *« Les projets de vie nous ont occupés pendant ce laps de temps. Nous avons eu l'installation de mon épouse. Et cela demande beaucoup de travail pour avoir des vaches au niveau »*, explique Mickaël Millet.

« Un élevage c'est aussi un cycle, la roue tourne pour tout le monde. Mais il n'y a pas que le savoir-faire, il y a aussi le facteur chance. Il faut que toutes ces conditions soient cumulées pour sortir une belle vache ! »

Leurs espoirs se concentrent aujourd'hui sur Pamela, une montbéliarde qui avait fait 3e de section l'an dernier à Paris. Au niveau local, elle s'est distinguée par un prix de meilleure mamelle au comice de Champagnole, puis championne espoir au départemental en avril 2022.

« On a hâte »

La préparation a commencé depuis 3 mois. *« Depuis qu'elle a vêlé, on s'est mis dans l'objectif d'aller à Paris avec cette vache. On est très attentif à tout, à sa santé, son alimentation. Le dressage a déjà été fait l'année dernière mais il se poursuit un peu à chaque occasion, le jour du lavage, le jour de tonte… Ce n'est pas l'organisation du voyage à Paris le plus dur, mais tout le travail en amont avec la vache. On a hâte que ce soit passé »*, reconnaît l'éleveur.

Mickaël Millet accompagnera sa vache durant tout le séjour à Paris. Caroline, son épouse, et leurs trois enfants de 4, 7 et 11 ans le rejoindront le week-end, pour assister au concours des montbéliardes. *« Paris, c'est un concours d'exception que l'on ne fera pas 50 fois dans sa carrière. On le partage avec toute la famille, c'est quand même l'événement ! »*


La famille Millet sera à Paris pour voir concourir Pamela (MoleonJB X VigorJB), qui avait fait championne espoir au départemental à Champagnole.

L'éleveur a vu évoluer sa vache en un an. Ce n'est plus uniquement pour sa qualité de mamelle qu'il l'a inscrite à Paris, mais pour son équilibre sur tous les postes. *« Elle est plus générale, elle a aussi mis de la morphologie, du corps… On a de l'espoir mais on sait que le niveau est très élevé cette année, encore plus dans la catégorie des premiers et deuxièmes veaux. La concurrence sera rude ! »*.

I. R.

// DOUBS

Le comtois chevillé au corps

Kadrille de Maîche et Kéolienne, deux des six magnifiques juments comtoises sélectionnées pour le salon de l'agriculture s'exposeront Porte de Versailles durant dix jours. Elles ont gagné leur place pour le concours général agricole qui se déroulera le mercredi 1er mars au matin.Les parents de leur propriétaire ont vécu la même aventure, ensemble, il y a 32 ans.


Kadrille de Maîche tenue par son propriétaire Jean-Marc Cartier, les parents de Jean-Marc, Sylviane Ecourtemer et son père Jean-Paul Collardey.

Seules six juments âgées de deux ans sont sélectionnables pour le concours général agricole qui se déroulera pendant le salon de l'agriculture. Six places qui valent de l'or avant même les résultats du concours. *« Je suis consciente de la rareté d'une telle participation »* confie Sylviane Ecourtemer, propriétaire de Kéolienne, née à Bonnétage le 15 mars 2020, pile à l'heure où le 1er confinement était décrété. Sa congénère et désormais concurrente Kadrille de Maîche est née quelques semaines plus tard. La jument de Jean-Marc Cartier a vu le jour le 18 mai 2020 alors que sonnait l'heure du déconfinement pour les écoliers. Coïncidence ? Toujours est-il que les deux familles ont un destin équin lié. En 1991, Jean-Paul Collardey, père de Sylviane montait au salon avec une jument. Du côté des Seignottes à Maîche, Gérard, père de Jean-Marc vivait la même aventure. *« Le trait comtois est une grande famille. Les éleveurs se connaissent bien. Sylviane et moi nous avons la particularité d'être issus de familles qui allont aux concours avec des animaux nés dans nos écuries »* explique Jean-Marc. Une fierté partagée par leurs aînés. *« Notre première participation au salon date de 1969 avec une jument de la même souche que Kadrille de Maîche. C'est la 7e jument de la même souche qui participe »* indique Gérard, 90 ans et une mémoire infaillible quand il s'agit de parler Comtois.

La pression monte

Kéolienne et Kadrille de Maîche feront le voyage au salon ensemble. Elles seront accompagnées de leurs éleveurs mais aussi de quatre autres juments et cinq étalons. Des chevaux qui participeront aux épreuves de traction et de d'attelage. Tous s'embarquent pour 10 jours de salon. *« Contrairement à d'autres animaux, les chevaux comtois restent pendant toute la durée du salon. Nous serons prêts mais c'est vrai que la pression monte au fur et à mesure des jours. Il ne faut rien oublier »* précise Sylviane. Des vaccins obligatoires à la vaisselle pour la délégation, tout a été prévu. L'association du trait comtois et ses actifs membres se sont répartis le travail pour que le séjour se déroule au mieux. Si certains auront la chance de vivre les concours et spectacles en direct, d'autres resteront à la maison. *« Je compte bien monter 2 jours pour encourager Kéolienne et soutenir Sylviane. Il y aura aussi la famille proche et les amis nombreux »* confie Jean-Paul Collardey. Du côté des Cartier, Jean-Marc aura la visite et le soutien de son épouse, de sa sœur, de son frère et de son filleul dont la fille est née le même jour que Kadrille de Maîche. *« Le salon c'est immense et les déplacements sont fatigants. Mes parents ne viendront pas, ils ont prévu de suivre le concours retransmis en direct sur une chaîne dédiée. Ils vivront le concours presque comme s'ils y étaient »* indique Jean-Marc. Reste à savoir lequel des vainqueurs du concours paiera le traditionnel champagne ? Affaire à suivre…

S. V.

RÉGION

Tout évolue, tout se transforme

Le Gaec nivernais Roubé-Fayet participe au Salon de l'agriculture. Après de multiples sélections, Mickaël Roubé et Dimitri Fayet analysent les évolutions de cet événement si particulier.



Michaël Roubé, à droite, et Dimitri Fayet, à gauche, iront au Salon de l'agriculture avec Praline.

«Depuis la création du Gaec, en 1995, nous sommes allés au Salon de l'agriculture à Paris une bonne vingtaine de fois. Si nous sommes un peu habitués, cela reste un moment unique et une consécration pour notre travail » détaille Michaël Roubé, associé en Gaec avec Dimitri Fayet. Ils feront le déplacement à la capitale avec Praline (vache Charolaise de 4 ans) suitée par Unestar. *« L'effectif est restreint pour toutes les races, c'est donc une fierté et un honneur d'avoir été sélectionnés pour représenter le Charolais ainsi que le département de la Nièvre dans la* « ferme France » *à Paris. Je pense que c'est important de s'y rendre, car nous donnons de la visibilité à notre territoire et à notre profession. Le Salon est très médiatisé et il faut s'en servir. Cela étant, il est dommage que cette médiatisation ne se fasse pas tout au long de l'année afin de faire mieux connaître nos pratiques, que ce soit en matière de protection de l'environnement ou de bien-être animal »*. Au fur et à mesure des années de sélection, Michaël Roubé constate des changements, pas toujours heureux. *« Plus nous avançons, moins le public connaît les animaux et la nature de manière générale. Parfois, ils ne savent pas reconnaître une vache d'un taureau ou d'un mouton… C'est comme si l'écart entre les citadins et les ruraux s'était creusé pour devenir un véritable abîme. Cela s'explique peut-être par l'émergence de groupes très tranchants à l'égard de tous les exploitants agricoles ou par la surmédiatisation de certaines affaires – qui ne sont pas représentatives de nos pratiques – brouillant complètement la réalité. Ceci dit, sur le Salon, l'ambiance est positive, car les visiteurs font déjà l'effort de venir et posent des questions – prouvant qu'ils s'intéressent »*. Même s'il apprécie les contacts avec les profanes, cet afflux a engendré, selon lui, une autre modification : *« Dans les débuts, nous pouvions faire du commerce sur place car les éleveurs/acheteurs faisaient le déplacement. Mais, ce lien s'est effiloché et depuis il n'y en a presque plus. Cela étant, la renommée du Salon est internationale et une qualification au concours nous apporte une grande visibilité auprès d'une clientèle étrangère et donc des retombées économiques intéressantes sur nos fermes. Mais je regrette que ce Salon ne soit pas resté un peu plus professionnel à l'image de ce que propose celui de Cournon qui est le top du top pour la profession actuellement »*. Si certains aspects changent, d'autres restent immuables et devraient, selon Mickaël Roubé, évoluer : parmi eux, la date. *« La période choisie n'est pas opportune puisqu'elle tombe durant les vêlages et les agnelages empêchant certains éleveurs de venir. De même, les frais à engager pour venir au Salon sont de plus en plus importants (logements, carburant, restauration, etc.) Pour notre part, nous remercions le Conseil départemental de la Nièvre qui a pris en charge l'an dernier, et espérons cette année aussi, le coût du transport des animaux. Pour plus de simplicité, les éleveurs nivernais sélectionnés se sont regroupés pour qu'il n'y ait qu'un seul camion (mis à disposition par les transports Rollin). La recherche de solution et l'engagement des participants prouvent que nous sommes motivés à faire connaître nos animaux, notre métier »*.

Un standard qui s'adapte

« Notre travail prend un sens si nous réussissons à anticiper la demande de nos clients. Depuis quelques années, c'est la simplicité qui prime. Cette requête s'explique par l'agrandissement des exploitations – pour garantir un revenu – et des chefs d'exploitations seuls à la tête de l'entreprise. Ces paramètres engendrent un besoin de réduction des interventions vétérinaires (césariennes), de manière à pouvoir tout gérer seul ou plus facilement. Le travail génétique est là pour nous aider à affiner les plans d'accouplements afin que les animaux se débrouillent un maximum – ça ne signifie pas qu'il n'y a pas surveillance ! Pour les concours, nous devons travailler sur les standards de la race, qui eux aussi se modifient. Il n'y a rien de plus subjectif qu'un jugement morphologique, mais depuis quelques années, ce n'est plus la course au poids qui prime, mais l'harmonie de l'animal ». Il conclut : *« Je pense qu'il est de notre devoir de détailler au maximum, tout au long de l'année, ces points afin de mettre en évidence la complexité de notre métier mais aussi notre attachement à nos animaux afin qu'il y ait une meilleure compréhension de l'élevage. Le Salon de l'agriculture dure une semaine, mais c'est bien le travail de toute une vie, voire plusieurs, qui est à exposer, rendant l'exercice plus complexe »*.

Chloé Monget

// FRÉDÉRIC MORIN À SAINT-VINCENT-BRAGNY (SAÔNE-ET-LOIRE)

Fier de représenter le top du top !

Pour la quatrième fois cette année, Frédéric Morin, de Saint-Vincent-Bragny, a été sélectionné par Charolais France pour exposer une femelle bouchère au Salon de l'agriculture.

Frédéric Morin s'est installé en 2001 sur l'exploitation familiale de Saint-Vincent-Bragny. Il élève au-jourd'hui entre 110 et 120 charolaises. Si le cheptel est réputé pour ses aptitudes bouchères, l'éleveur parvient *« à trouver le bon croisement »* qui permet à ses vaches de *« bien valoriser les herbages et de vêler assez facilement »*. Vivant avec son temps, Frédéric est attentif aux indications que lui délivrent les outils génétiques. Il s'intéresse aussi de plus en plus aux index génomiques de ses animaux. Ses taureaux, il va les dégoter à la station de Jalogny ou bien en fermes en effectuant ses repérages sur les réseaux sociaux.

Investi jusqu'au bout de son métier, Frédéric engraisse ses animaux qu'il commercialise, via Sicarev. Et il participe régulièrement aux concours de bovins de boucherie (Festival du bœuf, concours de Gueugnon, Saint-Christophe-en-Brionnais et Autun).

Cette année, l'éleveur-engraisseur de Saint-Vincent-Bragny ira pour la quatrième fois au Salon de l'agriculture à Paris avec une femelle bouchère. *« C'est le top du top ! »*, confie-t-il. L'animal a été engagé pour la sélection dès le mois de novembre. Un expert – ancien éleveur-engraisseur – mandaté par l'OS Charolais France, est venu l'inspecter en ferme. L'élue est une génisse de quatre ans. Engraissée pendant un an de plus qu'une génisse ordinaire, la bête a pâturé « naturellement » durant ses trois premières années. Elle a eu droit à une ration de finition pendant sa quatrième année, mélange de céréales de l'exploitation avec beaucoup de tourteaux de lin, détaille l'éleveur. Répondant au nom prédestiné de Parisienne, cette génisse bouchère certifiée label rouge Plaisir Charolais devrait donner plus de 620 kg de viande, évalue son naisseur. Malgré sa musculature exceptionnelle, *« elle est née sans difficulté, s'est relevée de suite et s'est mise à téter sa mère toute seule ! »*, rapporte Frédéric.



Frédéric Morin ira pour la quatrième fois au Salon de l'agriculture avec une femelle bouchère.

Marc Labille

Le Concours Général Charolais aura lieu le jeudi 2 mars de 13 h à 16 h.
47 bovins représenteront la race à Paris dont cinq taureaux exposés dans l'allée prestige du Salon.
36 autres reproducteurs arriveront le mardi soir jusqu'à la fin de l'évènement. À partir du mardi soir, six génisses bouchères ou vaches grasses de moins de huit ans compléteront la vitrine raciale jusqu'à la fermeture du Salon.

// OVINPIADES DES JEUNES BERGERS

Une bergère studieuse

Âgée de 17 ans et fille d'éleveurs ovins, Marine Gauthier s'apprête à participer à sa première finale nationale des ovinpiades des jeunes bergers. Un défi auquel elle se prépare sérieusement !

« Je suis élève en terminale STAEV à Vesoul Agrocampus, se présente la jeune fille. *Au départ c'est une amie qui m'a un peu poussée à m'inscrire pour participer à la finale régionale. A la ferme du lycée, il y a un peu de pratique ovine le jeudi après-midi, dans le cadre de la découverte de la filière… mais c'est surtout à la maison que je peux m'entraÎner sur le troupeau de mes parents. Ils élèvent un troupeau de 400 brebis, de race Île-de-France, à Vellefaux ».*

Marine Gauthier a été la première surprise de s'être qualifiée le 19 janvier dernier, en se classant à la deuxième place derrière Emeric Chopard (Dannemarie-sur-Crête) parmi une trentaine de candidats, venus de toute la Franche-Comté se confronter à Port-sur-Saône, sur l'exploitation du lycée. Les conditions étaient hivernales, rendant les épreuves pratiques, telles que le tri ou le parage des onglons particulièrement ardues… *« J'ai fait de mon mieux, j'ai surtout trouvé que la partie théorique était compliquée, par rapport à la pratique que je maîtrise mieux. A la maison, tout le monde était super content ! Du coup je me suis bien préparée pour Paris… J'ai un peu la pression, de devoir passer devant le public, avec peu de personnes que je connais – un professeur du lycée va nous accompagner – mais en même temps je sais qu'il y aura une bonne ambiance et de la convivialité. Mon seul regret, c'est que ma sœur Florine n'ait pas pu participer à la finale régionale, car elle s'était blessée à la main. Je suis sûre qu'elle se serait qualifiée ! »*

A. C.



Marine Gauthier, à gauche, défendra avec Aymeric Chopard, au centre, les couleurs de la Franche-Comté lors de la finale nationale des ovinpiades des jeunes bergers à Paris, le 25 février.

// LOUP

25

Recours contre les tirs de défense rejetés

Le 8 février, le tribunal administratif de Besançon examinait le recours en référé suspensif, déposé par One Voice, des six arrêtés jurassiens autorisant les tirs de défense simple en cas d'attaque de loup. Les présidents de la FDSEA et de JA du Jura, Christophe Buchet et Philippe Cornu, auxquels s'étaient joints le vice-président des JA du Doubs, Justin Liegeon et Nicolas Duriez, éleveur à Villers-Robert, participaient également à cette séance.



Au tribunal administratif de Besançon, les présidents de la FDSEA et des JA du Jura, le vice-président des JA du Doubs et Nicolas Duriez, éleveur jurassien qui a subi une attaque, avaient fait le déplacement.

C'est l'association One Voice, représentée par son avocat maître Vidal, qui a effectué ce recours en référé suspensif à l'encontre du préfet du Jura, considérant que le loup est une espèce sous protection forte et que les arrêtés répondaient à *« une approche plus émotionnelle que juridique »*. Au-delà des effets de manche, dans une plaidoirie pour le moins provocatrice, Maître Vidal a considéré que les 18 attaques qui ont eu lieu dans le Jura en 2022 ne menaçaient pas l'élevage puisqu'elles étaient compensées par un régime d'indemnisation. Il a également remis en cause les tirs de défense simple qui, selon lui, ne seraient ni plus ni moins que des tirs de prélèvement. À aucun moment la question de l'évolution très significative de la population de loups dans le Jura n'a été abordée par One Voice. Pour sa défense, la DDT du Jura a tout d'abord rappelé à la juge administrative que One Voice avait déjà attaqué l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 qui autorise les Préfets à prendre des arrêtés de tirs de défense. L'association a perdu son recours devant le Conseil d'État. Le préfet du Jura s'est appuyé sur ce cadre juridique pour prendre ses sept arrêtés.

Aucun loup prélevé dans le Jura

Afin de contrecarrer l'argumentation de One Voice sur les tirs de défense simple, la DDT a mentionné quelques chiffres : environ 2000 arrêtés préfectoraux ont été pris en 2022 au niveau national et 64 loups en position d'attaque du troupeau ont été prélevés. Dans le Jura, 7 arrêtés ont été pris, 170 heures d'affût ont eu lieu et aucun animal n'a été prélevé. Pour terminer, Nicolas Duriez, éleveur à Villers-Robert, près de Dole, dans le Jura, s'est exprimé pour expliquer ce qu'il a vécu en ayant vu quatre de ses bêtes tuées par le loup. Il a insisté sur la non-protégeabilité d'un troupeau réparti par lots sur une douzaine de parcelles. La juge des référés Margaux Besson a rappelé que les tirs de protection ne sont autorisés que si le prédateur est en position d'attaque et que les arrêtés prendront automatiquement fin si le quota de prélèvement fixé pour maintenir la pérennité de l'espèce est atteint, soit 174 loups pour 2023. Le tribunal a finalement rejeté les recours déposés par One Voice considérant qu'il n'y avait pas urgence à statuer. Ce dossier repassera à l'avenir devant un juge pour être étudié sur le fond, mais d'ici là au moins, les éleveurs concernés pourront continuer à protéger leurs troupeaux contre le loup.

Jura agricole

Qui est One Voice ?

One Voice est une association qui se définit ouvertement comme radicale. Fondée en 1995, elle se bat au service de sa cause sans accepter de compromis. Sa présidente, Muriel Arnal, qualifie les activistes de One Voice de *« guerriers non-violents »*. C'est cette association qui a déposé les recours en référé à l'encontre du préfet du Jura. Ce qui interroge quand on scrute son organisation d'un peu plus près, ce sont ses statuts et son mode de gouvernance. L'association des cirques de France, elle aussi attaquée par One Voice, a cherché à comprendre qui elle était et à découvert des statuts relevant de la Loi de 1908, du droit spécial alsacien, qui autorisent quasiment tout à sa présidente, de la nomination à la révocation des membres du bureau. Dans les faits, cette petite officine au patrimoine conséquent est au service d'une poignée de personnes à commencer par sa présidente qui, d'après le rapport du commissaire aux comptes de l'association datant de 2020, aurait perçu une rémunération de 68 400 € en 2020. Visiblement, ces éléments n'intéressent pas les médias, ce qui nous a été confirmé par un journaliste présent lors de l'audience au tribunal administratif de Besançon : *« La situation de One Voice tout le monde s'en fout »*.

// SYNDICALISME

Arnaud Rousseau explique sa candidature à la FNSEA

Le 16 février, à Bretenière, près de Dijon, à l'occasion du conseil d'administration de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté, Arnaud Rousseau est venu présenter ses motivations pour sa candidature à la présidence de la FNSEA.

Arnaud Rousseau est agriculteur en grandes cultures, avec son épouse, à 65 km au nord de Paris. *« J'ai un parcours syndical au sein de la FDSEA de Seine-et-Marne, puis comme président de la FOP et premier vice-président de la FNSEA »* précise-t-il avant de poursuivre : *« Ce qui me motive, c'est le goût d'entreprendre, le goût du projet, le développement des activités et des territoires. Il faut tenir compte de la diversité des modèles agricoles et proposer un pacte sociétal aux pouvoirs publics, pour assurer notre souveraineté alimentaire. Le grand public n'a plus de lien avec les métiers du vivant. Nous devons les retisser en favorisant, par exemple, les produits de proximité. Mais nous devons aussi mettre le holà aux contraintes normatives qui insécurisent trop souvent les agriculteurs. Même les services concernés finissent par ne plus retrouver leurs petits ! »*



Le 16 février, Arnaud Rousseau, candidat à la succession de Christiane Lambert, était l'invité de la FRSEA BFC, présidée par Christophe Chambon (à gauche).

Difficultés de mobilisation

Après des questions sur son engagement dans la filière oléoprotéagineuse, il rappelle les grandes étapes qui ont marqué son développement : *« Cette filière est repartie lors de la création de Sofiprotéol. En 1983, face à une Europe très dépendante du soja d'importation, les professionnels de la filière française ont souhaité mettre en place un outil industriel et financier collectif, pour assurer le développement de ces productions. La filière s'est donc développée, avec la jachère énergétique et le rachat d'outils industriels comme Lesieur. En 2015, le groupe Sofiprotéol change de nom pour devenir le groupe Avril, avec un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros et des résultats qui sont réinvestis dans les filières agricoles »*. Après cette présentation, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC a indiqué qu'il est parfois difficile de mobiliser les responsables pour suivre les différents dossiers : *« Nous avons des entreprises à gérer. À certaines périodes ce n'est pas toujours facile d'avoir le responsable disponible pour suivre les dossiers. Pourtant, le temps collectif est indispensable pour défendre les intérêts de notre profession. Nous devons faciliter le remplacement sur l'exploitation, renforcer le travail en équipe. Sur l'engagement et le fonctionnement du réseau FNSEA, quelles sont les pistes envisagées ? »* Sur le sujet de l'engagement, Arnaud Rousseau a précisé : *« Pour assumer pleinement nos missions en tant que responsables, il faut de l'audace et rechercher la performance au service des agriculteurs et de la terre. Nous devons faciliter la prise de responsabilité par de la formation. Nous devons aussi mettre en valeur les acquis de la FNSEA qui s'est réorganisée pour aller sur le terrain et accompagner les équipes. Sur certains sujets, comme la nouvelle PAC, il y a eu un gros travail réalisé, pour ne pas pénaliser de nombreuses exploitations par les nouvelles règles comme les éco-régimes. Tout n'est pas parfait, mais il y a eu des bonnes évolutions »*.

Valoriser les avancées syndicales

Christian Bajard, président de la FDSEA de Saône-et-Loire, a soulevé l'inquiétude des éleveurs par rapport à la mise en place de la nouvelle assurance aléas climatiques : *« Il est difficile de s'engager dans un dispositif qui mériterait d'être stabilisé »*. La remarque a été entendue et fera l'objet de nouvelles négociations, pour éviter de se trouver en situation ingérable, lors du premier aléa en zone herbagère. *« Les avancées syndicales ne sont pas toujours faciles à valoriser »*, remarque Emmanuel Aebischer, président de la FDSEA de Haute-Saône. Il poursuit : *« Trop souvent, on doit expliquer les nouvelles contraintes que l'on a évitées, mais, de moins en moins souvent, les avancées que l'on a obtenues pour faciliter le travail des agriculteurs (-trices) ». « En BFC, on a réussi à obtenir la MAEC zone intermédiaire. Même si l'enveloppe n'est pas terrible, c'est déjà ça ! »*, rappelle Jacques de Loisy, président de la section céréales régionale. Ces échanges ont permis de clarifier différents éléments et d'avoir une vision prospective des évolutions du réseau, avec la volonté de maintenir du lien avec les adhérents et de la proximité, via les FDSEA.

FRSEA BFC

ÉQUARRISSAGE EN FERME : ATM RUMINANTS, UN OUTIL INTERPROFESSIONNEL AU SERVICE DES ÉLEVEURS

BAISSE DE 10 % DES COTISATIONS ÉQUARRISSAGE EN FERME POUR LES ÉLEVEURS EN 2023

LE MARCHÉ DE L'ÉQUARRISSAGE 2022-2024 EST MARQUÉ PAR LA RÉVISION DE STATUT ESB ENTÉRINÉE PAR L'OIE, QUI AUTORISE UNE MEILLEURE VALORISATION DES COPRODUITS ISSUS DES BOVINS ÉQUARRIS EN FERTILISANTS.

Les nouvelles conditions de marché permettent à ATM Ruminants de réduire les cotisations «équarrissage» collectées pour son compte par les EDE ou GDS auprès des éleveurs de 10 % en 2023, à hauteur de 1,01 € par Unité Bétail Equarrissage et par an pour les espèces bovine, ovine et caprine *(contre 1,12 € / UBE / an en 2022 et 1,15 € / UBE / an précédemment)*.

L'association ATM Ruminants a vocation à collecter les cotisations des filières bovines, ovines et caprines pour honorer les factures d'enlèvement et de transformation des animaux morts en ferme. Cet outil interprofessionnel a été mis en place en 2009 lorsque l'Etat s'est désengagé du financement de l'équarrissage en ferme. Aux côtés des associations ATM des autres espèces *(porc, volailles, etc.)*, ATM Ruminants est en charge de la négociation des contrats d'équarrissage en ferme à l'échelle nationale avec les sociétés d'équarrissage. L'unité des filières est nécessaire pour peser dans les négociations avec les équarrisseurs.

Le coût moyen de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins s'élève chaque année à plus de 90 Millions d'euros HT.

LE FINANCEMENT DE L'ÉQUARRISSAGE

Pour prendre en charge les coûts d'équarrissage, l'association ATM Ruminants dispose de deux types de ressources, dont la collecte est rendue obligatoire par accord interprofessionnel étendu par les pouvoirs publics :

- **Une cotisation « amont »**, appelée chaque année auprès des éleveurs de bovins, ovins et caprins par les EDE. Cette cotisation est indexée sur le cheptel présent dans les exploitations. Elle représente 20% des ressources de l'association.
- **Une cotisation « aval »**, collectée par les abatteurs sur la base des volumes abattus et répercutée en intégralité sur les factures de viande jusqu'aux bouchers, à la grande distribution et à la restauration. Elle représente 80% des ressources.

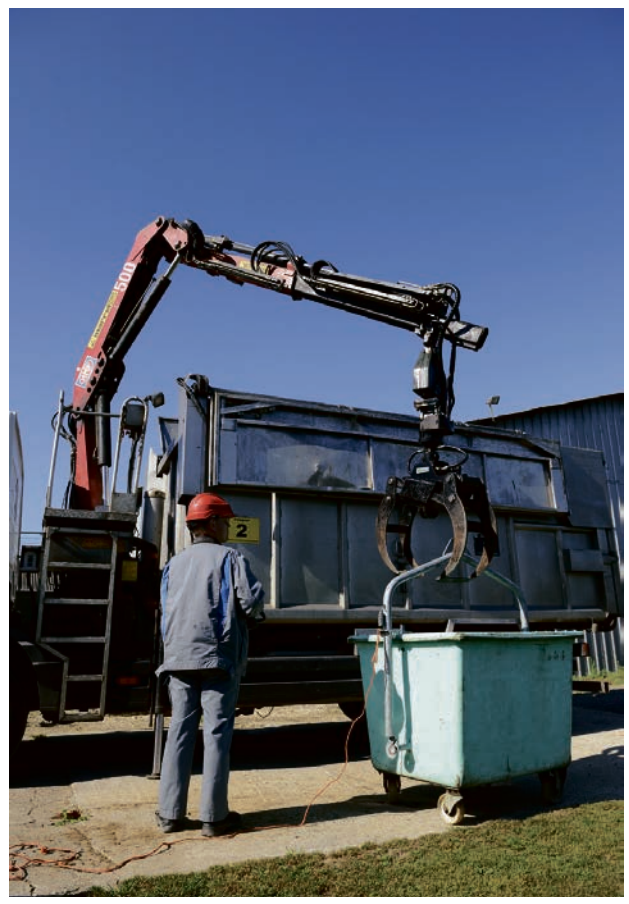


UNE MUTUALISATION DES COÛTS

Au travers d'ATM Ruminants, une double mutualisation des coûts est donc appliquée pour le financement de l'équarrissage des animaux morts en ferme. D'une part, elle permet **de ne pas faire reposer cette charge importante uniquement sur les éleveurs**. D'autre part, le coût réel de l'équarrissage dans certaines zones est quasiment 10 fois plus élevé que dans des zones de plaine à forte densité d'animaux. Pour autant, la cotisation de l'éleveur dépend seulement de son effectif d'animaux. Ainsi, malgré la différence de coût entre les départements, **un éleveur paie la même cotisation, quelle que soit la localisation de son exploitation.**

DES SPÉCIFICITÉS ENTRE LES FILIÈRES

Chaque espèce finance son propre équarrissage. Comme le poids carcasse est l'assiette de la cotisation aval, plus le volume abattu est important, plus la part de financement restant due par l'éleveur est faible. C'est ce qui explique les variations des cotisations entre les bovins, ovins et caprins pour les éleveurs.



EXEMPLE DE RÉPARTITION DU FINANCEMENT POUR LES BOVINS

	BOVINS
Part payée par les éleveurs	15%
Taux cotisation « Amont » forfaitaire annuel *(€ / Unité Bétail Équarrissage)*	1,01 € / UBE *(par exemple 1,18 €/vache/an)*
Part payée par l'aval de la filière viande	85%
Taux cotisation « Aval » *(€ / tonne carcasse)*	32 € / t *(veaux)* 56 € / t *(+8 mois)*

QUE RISQUENT LES ÉLEVEURS EN CAS DE NON-PAIEMENT DES COTISATIONS ?

Un éleveur non à jour de sa cotisation ne bénéficie plus du service ATM. Les enlèvements sur son exploitation ne sont donc plus pris en charge. Il s'expose alors à une facturation de la prestation par l'équarrisseur, en totalité et à un tarif non négocié. Pour que l'éleveur puisse régulariser sa situation le plus rapidement possible en cas de blocage, l'équarrisseur lui transmet les coordonnées d'ATM Ruminants. Il pourra alors contacter l'association, régler la cotisation impayée et refaire une demande d'enlèvement dans la journée.

CONTACT ATM RUMINANTS :
supportatm@interbev.fr

Trouvez les coordonnées de l'équarrisseur dont vous dépendez :

www.atmruminants.fr

Crédit photo : ATEMAX. Tous droits réservés / ATM Ruminants.

ÉLEVAGE

// CONTRACTUALISATION

Le ressenti d'un éleveur

La contractualisation en élevage bovin peine à se mettre en place. Des éleveurs ont pourtant franchi le pas. C'est le cas d'Arnaud Guyard, dans l'Yonne. Il évoque son approche et l'intérêt qu'il y trouve.

Éleveur en Gaec avec son frère dans le sud de l'Yonne, Arnaud Guyard est entré, en janvier, dans une première contractualisation. *« J'ai contractualisé,* explique-t-il, *avec Denis Tarteret, un marchand qui est un interlocuteur intéressant, et intéressé par ce dispositif »*. Cette relation commerciale n'est pas née avec la contractualisation : Arnaud Guyard travaille depuis longtemps avec ce marchand comme avec d'autres et également la Sicarev. *« J'ai toujours réparti mon cheptel, à proportions égales entre différents marchands »* précise-t-il. Contractualiser, il en parlait depuis quelque temps avec Denis Tarteret : *« C'est quelqu'un qui porte un vrai intérêt à la contractualisation et souhaite en conclure »*. Le contrat en question court sur 3 ans, il est reconductible et porte sur 12 bêtes. *« Cela ne représente pas une contrainte insurmontable,* poursuit l'éleveur. *On est au début de quelque chose, donc il faut y aller modestement, mais j'ai un interlocuteur motivé en face de moi »*.



Pour Arnaud Guyard, la contractualisation ne doit pas être perçue comme une contrainte excessive. Il faut l'aborder de manière réfléchie, comme n'importe qu'elle relation commerciale.

Une sécurisation

Sur un Gaec comptant un atelier de 200 mères charolaises auquel s'ajoutent 130 mères en ovins allaitants, le volume peut paraître modeste mais il est intéressant pour la sécurisation qu'il représente : *« Avec le contrat, on a une sécurisation d'un prix minimal. Il tient compte en grande partie du coût de production de l'Idele dans la construction du prix de l'animal, avec, aussi la grille Entrée abattoir centre-est, qui correspond à notre région. Aujourd'hui, le coût de production est aux alentours de 6,07 euros du kilo de carcasse. À l'entrée abattoir, on est sur un prix de marché, pour une vache R = à 5,40 euros ou R + à 5,45 euros. Dès qu'on intègre dans la construction du prix, le coût de production, qui est supérieur au prix de marché, on a une augmentation du prix du kilo, par rapport au prix de marché. La construction du prix, je trouve ça intéressant dans un contrat, mais il n'y a pas que ça. Vous avez aussi un « tunnel de prix » avec une tranche basse et une tranche haute. Vous allez vendre des animaux, automatiquement plus chers que le prix du marché, jusqu'à ce que ce prix arrive au coût de production. Néanmoins, personne n'est à l'abri d'un retournement de situation. Il faut avoir de la mémoire et se rappeler qu'on est partis de bien bas, il n'y a pas si longtemps. On n'a pas besoin de remonter très loin dans le temps pour retrouver des prix qui étaient à 4 euros. Certes, rien aujourd'hui dans la conjoncture, ne nous indique qu'on va redescendre à ces niveaux de prix, mais si vous mettez un prix minimal autour de 5,20 euros/5,30 euros, on n'est pas sur le prix de revient, je le reconnais, mais néanmoins on sécurise une partie des revenus »*. Cette dimension sécurisante a été déterminante dans son choix de contractualiser.

Une relation commerciale renouvelée

« Le contrat, poursuit Arnaud Guyard, *apporte une garantie de prix minimum que nous n'avions jamais connue jusqu'à présent. Nous avons aujourd'hui des coûts d'intrants conséquents, les achats de protéines sont élevés. Le coût de production est indexé sur tout cela, il évolue tous les semestres. Dans les contrats, on dispose de la possibilité de réviser et de suivre le coût de production. On a un prix de vente qui est en relation avec les charges »*. L'éleveur icaunais voit aussi dans la contractualisation une forme renouvelée de la relation commerciale dans laquelle l'agriculteur est libre de proposer des bêtes de toutes catégories, à partir du moment où le contractant est d'accord. *« C'est vrai que, sous cette forme, on ne fait plus de commerce vache par vache,* reconnaît-il. *Le commerce se fait toujours, mais à un autre moment. Le contrat reste une relation commerciale qui doit aboutir à un accord entre deux parties. Enfin, la crainte d'être trop lié par un contrat n'est pas justifiée : personne n'est obligé de faire des contrats dans lesquels on engagerait 60 vaches par an pendant trois ans ! Personnellement, mon contrat de 3 ans prévoit 12 vaches mais je peux très bien les livrer dès la première année. Il y a une souplesse, je ne suis pas obligé de me tenir à un rythme de 4 animaux par an pendant trois ans »*. En conclusion, pour Arnaud Guyard, assurer un revenu régulier par le biais d'un contrat paraît plus intéressant que de tenter de réussir « un bon coup » de temps en temps…

Berty Robert

// PRODUCTION OVINE

Pâques en ligne de mire

De nombreux éleveurs ovins préparent des agneaux pour Pâques. Rencontre avec un producteur de Francheville.

Pâques approche ! Cette fête religieuse sera célébrée cette année le 9 avril. Comme le veut la tradition, la consommation d'agneaux battra son plein. De nombreux éleveurs préparent des animaux en amont, pour cette occasion. À Francheville près de Saint-Seine-l'Abbaye, produire des agneaux pour Pâques est un grand *« classique »* chez Antoine Duthu. Cet éleveur en race Île-de-France a fait naître 250 agneaux en seulement deux semaines, entre fin novembre et début décembre. Pour l'anecdote, un pic de 220 agnelages en seulement cinq jours avait été enregistré dans son élevage fin 2021 ! *« Il est certain que ces périodes sont très fastes, mais nous travaillons pour ça. Pâques est notre principal rendez-vous de l'année. Ces naissances sont aujourd'hui déjà loin, les agneaux profitent un maximum avant de partir d'ici quelques semaines »*, confie l'éleveur de 30 ans.

Conjoncture positive

Antoine Duthu « re-signerait » volontiers pour vendre ses produits aux mêmes tarifs que ceux de l'an passé : *« certains étaient partis à 8 euros/kg, c'est le meilleur niveau depuis mon installation en 2015. Jusqu'en 2019, je les vendais entre 6,80 et 7,20 euros/kg. En 2020, année du covid, nous étions tombés à 6,20 euros/kg. C'est ensuite bien reparti, avec un tarif à 7,80 euros/kg en 2021 »*. Le Côte-d'orien observe que certains agneaux, en Label rouge comme les siens, sont même montés jusqu'à 9 euros/kg à Noël : *« celles et ceux qui réalisent des agnelages en septembre ont pu en profiter, c'est bien. Ce n'est pas mon cas car je mise tout pour Pâques. Avec le Label rouge, nous obtenons une plus-value qui peut atteindre un euro du kilogramme en fin d'année. En ce qui me concerne, elle est plutôt aux alentours de 20 centimes à Pâques »*. La conjoncture est donc positive, à l'heure où la France ne produit toujours pas plus de la moitié de sa consommation.

Des aléas, toutefois

Antoine Duthu, calculatrice en main, informe que chaque agneau lui coûte 11 euros de plus que ceux de l'an passé : *« je continue à acheter de l'aliment du marché. C'est un choix personnel, car avec l'aliment de la ferme, nous sommes toujours obligés de réintégrer des éléments nutritifs pour équilibrer. Je viens de me faire livrer de l'aliment à 454 euros la tonne… Il y a tout juste un an, la facture était à 341 euros, cela représente donc 113 euros en plus. Pour certains agneaux, il me faut 100 kg d'aliments pour les engraisser, soit 45 euros par tête cette année, contre 34 en 2022, d'où les 11 euros supplémentaires… En partant dans l'idée que je vendrai 200 agneaux à Pâques – car j'en conserverai une quarantaine de femelles pour le renouvellement – cela représente donc une hausse de charge de 2 200 euros »*. L'éleveur de Francheville déplore également une baisse assez marquée de la prolificité : *« elle est passée de 1,8 à 1,5 en un an. Cette différence représente près de 50 agneaux en moins à vendre cette année, ce n'est pas rien, sachant que si le prix est de 8 euros/kg, chaque agneau de 20 kg de carcasses sera vendu 160 euros »*. Cette baisse de prolificité semble généralisée chez les éleveurs : *« en parlant avec plusieurs collègues, mon cas n'est pas une exception. La race Île-de-France semble toutefois la plus impactée. Que s'est-il passé ? Quelle est la raison ? Je ne sais pas. Faisait-il trop chaud au moment de la mise à la reproduction ? C'est une question sans réponse à ce jour. Une prolificité de 1,8 était toutefois un record personnel. Généralement, ce taux tournait entre 1,7 et 1,75, mais jamais aussi bas à 1,5 »*.

AG



Antoine Duthu, avec l'un de ses 250 agneaux nés fin novembre-début décembre.



// MARCHÉS

Un élevage durable, c'est quoi ?

Début février, Bruxelles accueillait une conférence sur l'élevage durable. Une notion qui entre en contradiction avec des règles de marchés mondialisées, au détriment des éleveurs européens.

Qu'entend-on par « Élevage durable » ? La demande de clarification vis-à-vis de cette notion intervient au moment où ce secteur n'a pas été exempt de critiques dans le contexte du verdissement des politiques agricoles européennes. Dans le cadre d'une conférence intitulée « Élevage, viande et green deal : quelle vision de l'UE ? » organisée le 7 février à Bruxelles par Interbev, plusieurs ministres de l'Agriculture et eurodéputés des principaux groupes politiques du Parlement européen ont appelé à l'adoption d'une approche européenne partagée de la durabilité. Cette définition commune d'un modèle de production et de consommation durables de viande devrait, selon eux, refléter la contribution de l'élevage à la biodiversité et à l'économie locale. Jean-François Guihard, président d'Interbev, l'a rappelé en introduction de la conférence : *« Ce n'est pas la transition écologique qui fait peur. Ce que nous déplorons, c'est l'absence de vision assumée, l'incohérence des décisions et des politiques publiques, ainsi que les injonctions parfois contradictoires qui brouillent nos perspectives d'avenir. Nous souhaitons définir collectivement ce que sont les systèmes de production de viandes durables au sein de l'Union européenne ».*

Nécessité d'une meilleure coordination européenne

Dacian Ciolos, eurodéputé et ancien commissaire européen à l'Agriculture, explique ces incohérences par les *« bagarres entre la direction générale (DG) agriculture et la DG environnement »* et appelle *« à une meilleure coordination »*. De son côté, José Manuel Roche Ramos, éleveur espagnol et membre du Comité économique et social européen, a décrit ce sur quoi tous les participants ont semblé s'accorder : *« un élevage durable c'est un élevage extensif, herbager, qui joue un rôle économique, qui crée des emplois, qui entretient les paysages et participe à l'absorption du carbone. »* Une définition que n'a pas reniée Jérémy Decerle, eurodéputé et éleveur en Saône-et-Loire, qui a insisté sur le *« modèle familial »* de ce type d'élevage. Humberto Delgado Rosa, directeur de la biodiversité à la DG environnement a précisé, a contrario, ce que n'est pas l'élevage durable : *« celui où il y a concentration d'animaux nourris avec des produits importés »* tout en reconnaissant *« qu'il faut rémunérer les aspects positifs de l'élevage. »* Pascal Canfin, président de la commission Environnement au Parlement européen, a insisté *« sur le besoin de dépolariser le sujet, de sortir de l'idéologie et d'être plus pragmatique, »* tout en soulignant *« les convergences entre Interbev et la DG environnement »*.

Incohérences

Benoît Lutgen, eurodéputé belge, s'est élevé contre la proposition de la Commission de classer les élevages de plus de 150 UGB dans la directive relative aux émissions industrielles (directive IED). *« On se bat pour défendre une agriculture de qualité, familiale et liée au sol, et que dit la Commission ? Que notre agriculture européenne est industrielle. »* Parmi les incohérences évoquées, l'impatience de la Commission à signer des accords commerciaux, notamment, avec le Mercosur. Les participants se sont félicités de la mise en place de « clauses miroirs » par la présidence française. En conclusion Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, a insisté sur *« le rôle de l'élevage pour décarboner, débroussailler, enrichir la biodiversité. Nous sommes à la croisée des chemins, ces services, il faut les rémunérer […] La transition écologique est possible mais compliquée. Il faudra prendre en compte les conditions de travail, la possibilité de transmettre ces exploitations. »*

Actuagri et Berty Robert



Interbev

Lors de la conférence à laquelle a participé Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture.

Emmanuel Bernard : *« Ce débat autour de l'élevage durable révèle un paradoxe »*

Éleveur dans la Nièvre et président de la section Bovins d'Interbev, Emmanuel Bernard a assisté à cette conférence de Bruxelles. À ses yeux, tenter de définir un élevage durable sans prendre en compte le problème de compétitivité que posent les contraintes que l'on veut appliquer aux éleveurs européens, tout en mettant en place des mécanismes d'importation de viandes produites sans souci de protection des consommateurs, est un paradoxe : *« Si on décide de définir le modèle d'élevage que l'on souhaite en Europe, on ne peut pas en même temps accepter sur nos marchés des produits agricoles issus de modèles agricoles qu'on ne veut pas chez nous. On ne peut pas exiger un modèle d'élevage durable, avec une directive IED relative aux émissions industrielles élargie aux élevages de plus de 150 UGB, en remettre une couche sur le bien-être animal ou sur les produits phytosanitaires et en même temps, attendre que l'on soit compétitif vis-à-vis de viandes d'importation qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes de production, parce qu'on revendique de protéger le consommateur. Par exemple dans l'industrie automobile, on n'imagine pas une seconde importer des voitures fabriquées ailleurs dans le monde qui ne respecteraient pas les normes antipollution ! Si on protège les citoyens européens contre ce type de produits, on doit faire de même avec l'alimentation. Sinon, c'est comme pour le dopage dans le sport : on ne peut plus jouer dans la même catégorie… »*

"NOURRIR SES ANIMAUX NE DEVRAIT PAS DÉPENDRE DE LA MÉTÉO."

NOUVELLE ASSURANCE PRAIRIES : ANTICIPEZ LA FIN DU RÉGIME DES CALAMITÉS AGRICOLES.



Faire le choix de s'assurer, c'est la garantie de compenser le manque de pousse d'herbe en cas de sinistre climatique.
Avec la nouvelle Assurance Prairies, les contrats sont désormais subventionnés à 70 % et ce dès 20 % de franchise*.

Le saviez-vous ?
Profitez d'un diagnostic gratuit de votre exploitation sur assurance-prairies.fr ou en contactant un conseiller.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat ou voir votre conseiller en agence.
*Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 % et 25 %).
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances.
Document et visuel non contractuels. Réf. Com SDB/2023 - Création : Agence Up'co
Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Février 2023.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

// ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL

Culture du maïs : les clefs pour

Afin de vous accompagner au mieux dans l'implantation de la culture du maïs, les ingénieurs régionaux des délégations Arvalis de Bourgogne Franche-Comté et Alsace ont rédigé ce cahier de Terres de Bourgogne. Y sont présentées les clefs pour réussir la culture du maïs de l'implantation à la fertilisation en passant par la lutte contre les ravageurs.
De la préparation de sol au réglage du fertiliseur, les choix effectués lors de l'implantation du maïs sont déterminants pour la mise en place de la culture et sa réussite finale. Le semis est l'opération la plus importante de son itinéraire technique car il détermine le peuplement qui est une composante essentielle du rendement. L'objectif est d'obtenir une levée homogène et un bon enracinement.


Réussir SA

Le semis // Une étape capitale pour réussir sa culture

Le maïs est une culture à cycle court et le semis est l'opération la plus importante de l'itinéraire technique car il détermine une composante essentielle du rendement : le peuplement. Un semis réussi, c'est un nombre de graines par hectare conforme à l'objectif, une levée synchrone, avec une répartition régulière et un taux de levée compris entre 95 et 100 %.
En amont du semis, contrôlez l'état du semoir : il doit être en bon état pour démarrer les chantiers dans les meilleures conditions. Retrouvez nos conseils sur ArvalisTV dans la vidéo « réussir son maïs : entretien et contrôle du semoir » (https://www.youtube.com/watch?v=tOzVno_12T0.

Optimiser les conditions de levée

Avec ou sans labour, la préparation du sol doit permettre d'obtenir un lit de semence avec assez de terre fine pour garantir un bon contact sol-graine. Quelques mottes en surfaces et un bon rappuyage assurent une continuité sur tous les horizons. Pour une meilleure germination, les graines doivent être placées à 4-5 cm de profondeur dans une terre fine à 10 °C. En effet, à partir d'une température de 10 °C mesurée dans les premiers centimètres de sol, les conditions deviennent favorables à la germination puis à la croissance du maïs. Mais il faut attendre que le sol soit bien ressuyé pour intervenir. *(Illustration 1)*.
Le choix d'une variété à bonne vigueur au départ (www.varmais.fr) et l'apport d'engrais starter, localisé sur le rang, favoriseront le démarrage de la culture. C'est d'autant plus important pour les semis précoces et quand les conditions sont moins favorables. Concernant les ravageurs, en situation à risque (taupins, mouches), une protection insecticide sous forme de microgranules ou de traitement de semences permet de sécuriser le peuplement. *(Illustration 2)*.
En début de chantier et à chaque fois que les conditions changent, il est recommandé de contrôler la qualité du semis et les réglages. On vérifie la distribution et le nombre de grains présents sur le disque (une graine par trou), au besoin, on modifie l'agressivité du sélecteur. Ce contrôle est à réaliser à chaque changement de variété ! On visera un semis à 4-5 cm de profondeur. Trop superficiel, on peut craindre les dégâts d'oiseaux ou le manque d'humidité autour de la graine ; trop profond, la durée de levée sera plus longue et la graine plus exposée aux ravageurs (taupins). Un bon réglage des chasse-mottes ou chasse-débris permettra de dégager la ligne de semis et facilitera la levée. Le sillon devra être bien refermé et rappuyé par les roues du bloc-tasseur pour assurer un bon contact sol-graine.

Prenez le temps de descendre du tracteur en début de chantier, c'est utile pour :
- contrôler la densité de semis : à partir de la densité souhaitée, et après avoir choisi le bon réglage, on contrôlera la densité réellement semée en comptant le nombre de grains sur plusieurs mètres linéaires ;
- vérifier le fonctionnement du micro-granulateur et du fertiliseur. On regarde si l'engrais est correctement distribué sur le rang ainsi que sa profondeur d'enfouissement. On vérifie l'écoulement des microgranules insecticides sur chaque rang, ainsi que le réglage des diffuseurs.

La vitesse de travail, autour de 5-7 km/h, devra être ajustée aux conditions de semis (présence de mottes ou débris, état de nivellement…). Des semoirs spécifiques autorisent des vitesses plus élevées, jusqu'à 10-15 km/h. Ce n'est que vers le stade 8 feuilles, lorsque le maïs devient moins sensible aux ravageurs de début de cycle, qu'on pourra juger de la réussite de l'implantation. Le comptage du nombre de plantes présentes, saines et aptes à produire un épi, donnera une première estimation du potentiel.

Attention à la sécurité de l'opérateur : pendant le chantier de semis, un équipement adapté (gants en nitrile et masque à poussières à disposition, réserve d'eau claire installée sur le tracteur) et des réflexes simples (manipulation des semences traitées et des microgranules insecticides dos au vent) sont indispensables pour limiter les contacts avec les produits phytosanitaires.

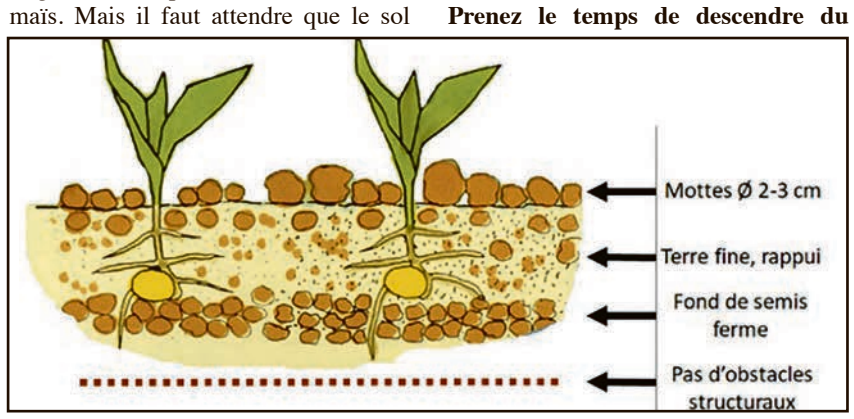


ILLUSTRATION 1 Lit semence levée

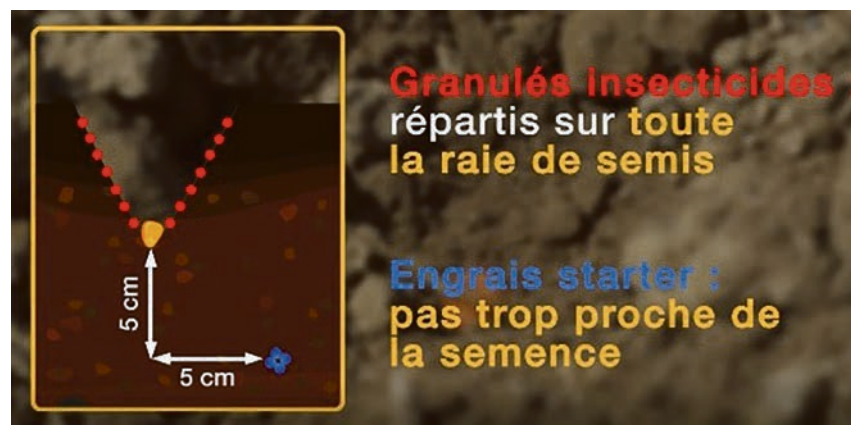


ILLUSTRATION 2 Positionnement micro-granule engrais starter

Découvrez l'outil Varmaïs

Arvalis - Institut du Végétal, le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (Geves) et l'Union française des semenciers (UFS), se sont associés pour développer Varmaïs, un outil gratuit et en libre accès, de consultation et de comparaison des références de l'évaluation variétale issues des réseaux d'expérimentation France, et d'aide au choix des variétés de maïs grain et fourrage. Varmaïs est le nouveau site web de référence pour consulter, comparer et choisir les variétés de maïs grain et fourrage.



réussir

Fertilisation // Quelle conduite adopter pour mon maïs dans le contexte de flambée des cours ?

L'ammonitrate a vu son prix plus de doubler depuis début 2022. L'urée et la solution azotée ont subi une hausse des prix similaire voire encore plus importante. Dans ce contexte inédit, deux questions se posent :
- Comment raisonner le calcul de la dose d'azote pour approcher l'optimum technico-économique ?
- Dans les situations où les besoins en approvisionnement n'auront pas été entièrement satisfaits, quelle stratégie de fertilisation faudra-t-il adopter ?

Raisonner la dose d'azote sur la base d'un optimum technico-économique

En règle générale, la dose d'azote à l'optimum technique et la dose d'azote à l'optimum économique sont quasiment équivalentes. C'était le cas de septembre 2016 à septembre 2021, avec un coût moyen de l'urée sur cette période de 345 €/t soit 0,75 €/kg N et un prix de vente moyen du maïs de 160 €/t.
Cependant, compte tenu du cours actuel des engrais azotés, la question de revoir à la baisse les doses d'azote est tout à fait légitime. En effet, lorsqu'on étudie la courbe de réponse à l'azote du maïs, on constate que plus on apporte de l'azote, plus le rendement du maïs augmente jusqu'à un certain palier à partir duquel chaque quintal supplémentaire produit « coûte plus cher en azote » que le précédent. Dans un contexte d'engrais cher, il est nécessaire d'objectiver à partir de quand l'azote apporté n'est plus valorisé en rendement, et l'investissement en azote pénalise finalement la marge.
À partir de l'analyse de plus de 108 essais historiques comportant des courbes de réponse à l'azote sur maïs, Arvalis a constitué une matrice (Illustration Matrice azote) illustrant les variations d'écart de dose d'azote à apporter entre une parcelle conduite à l'optimum technique (où l'on vise à maximiser le rendement) et une parcelle conduite à l'optimum technico-économique (où l'on vise à maximiser la marge brute) en fonction de deux critères économiques : le prix de l'azote et celui du maïs.
Les prix de l'azote et du maïs sont souvent liés (notamment pour des raisons de fret et de coût de production) et malgré la certaine volatilité des prix, les optima techniques et technico-économiques sont souvent confondus (zone blanche du tableau).
Selon la situation (prix d'achat des engrais et prix de vente du maïs), il peut tout de même s'avérer judicieux de prendre en compte la dimension économique dans le raisonnement des doses d'azote à apporter.

Analyse de différents scénarios :

• **Prix de l'urée ≈ 1 €/kg et prix de vente du maïs autour de 185 €/t (automne 2021) :** les doses d'azote à l'optimum technique et à l'optimum technico-économique sont équivalentes (cercle bleu sur la figure).

• **Prix de l'urée de l'ordre de 1,78 €/kg et prix de vente du maïs autour de 185 €/t (début janvier 2022) :** il faudrait réduire la fertilisation azotée d'environ 25 kg N/ha par rapport à l'optimum technique (cercle rouge sur la figure).

• **Prix de l'urée de l'ordre de 2 €/kg et prix de vente du maïs autour de 250 €/t (début mars 2022, c'est-à-dire avant le déclenchement de la guerre Russie-Ukraine) :** les charges restent élevées, il faudrait réduire la fertilisation azotée d'environ 16 kg N/ha par rapport à l'optimum technique (cercle vert sur la figure).
Compte tenu de l'évolution très rapide des prix des engrais et du maïs, ces indications n'ont valeurs que d'exemple et il convient de se reporter à la matrice pour adapter le raisonnement à chaque situation.
Le ratio Prix du maïs (€/t) / Prix azote (€/100 kg N) est également un bon indicateur. Si inférieur à 1,4, la diminution de la dose d'azote devient intéressante en permettant un gain de plus de 5 €/ha de marge brute.

Comment actionner tous les leviers pour garantir la valorisation de chaque unité d'azote apportée sur maïs ?

Dans ce contexte de forte volatilité des prix, il est nécessaire de veiller à contenir les charges en intrant. Le calcul de la bonne dose d'azote à apporter est un premier exercice qui doit être complété par des actions concrètes visant à maximiser la valorisation des engrais.

• **Fractionner pour optimiser l'absorption :**
Il est bon de rappeler que la fertilisation azotée doit venir uniquement en complément de l'azote du sol disponible sous forme minérale, pour soutenir les besoins tout au long du cycle de développement.

Début de cycle (levée du maïs à 6-8 F) : la croissance végétative et les besoins en azote sont d'abord modérés puis augmentent progressivement. Durant cette phase, l'azote n'est pas très bien valorisé et tout excès risque d'être perdu par volatilisation ou par organisation microbienne. Si vous avez réalisé des reliquats au semis : s'ils sont élevés (> 60 kg N/ha), il n'est pas utile d'apporter l'azote avant 6 F (ou ne pas dépasser une vingtaine de kg N/ha si une fertilisation starter est prévue). Dans ce cas-là, l'azote ne serait pas très bien valorisé et tout excès risque d'être perdu par volatilisation ou par organisation microbienne.

De 8-10 F à fin floraison : c'est la pleine croissance végétative et période d'absorption maximale d'azote : c'est la période à laquelle l'azote est le mieux valorisé a fortiori en maïs irrigué lorsque les tours démarrent (et limitent les éventuelles pertes par volatilisation).

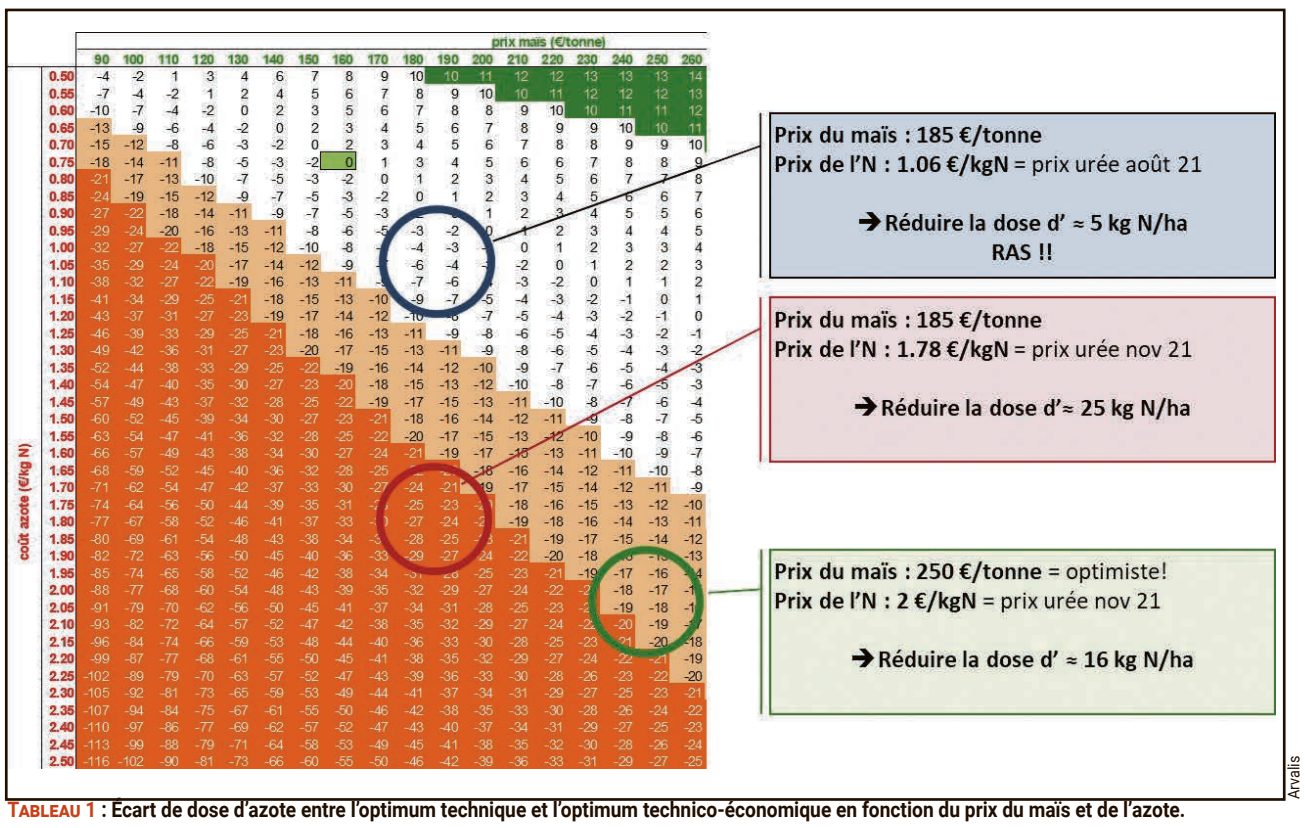


TABLEAU 1 : Ecart de dose d'azote entre l'optimum technique et l'optimum technico-économique en fonction du prix du maïs et de l'azote.

Fin floraison à maturité : ralentissement progressif de la croissance végétative et de l'absorption de N : au cours de cette période, la minéralisation de l'azote du sol suffit généralement à couvrir les besoins du maïs, en particulier en système irrigué
L'évaluation de la disponibilité en azote minéral du sol à l'aide d'une mesure de reliquat au semis n'est pas une pratique courante en culture de maïs car contrairement aux mesures effectuées pour le blé en sortie d'hiver, la période est propice à une forte minéralisation et la mesure ne serait qu'indicative. Dans ce contexte, il convient de limiter la dose apportée au semis à 50 kgN/ha maximum et fractionner le reste de la dose en 1 ou 2 apport(s). La stratégie d'apport peut être d'apporter entre 1/3 et la moitié de la dose totale restante vers 5-6 F (si possible en enfouissant avec un localisateur d'engrais ou juste avant binage) puis le reste avant le stade limite passage tracteur (vers 8-10 F), si possible juste avant un binage ou un tour d'eau.

• **Bien valoriser tous les apports**
Toute unité d'azote épandue doit être absorbée : les conditions de réalisation des apports sont déterminantes. Il faut privilégier les apports localisés et enfouis. Veillez également à ne pas positionner d'apport pendant une journée avec des températures élevées et avec du vent, ou avant une période sèche, qui conduirait à des pertes par volatilisation. Gardons en tête que 15 mm dans les 15 jours sont nécessaires à la bonne valorisation des apports.
Une légère pluie de 1 ou 2 mm peut être défavorable car elle permet de déliter les granules d'urée et entraîne de la volatilisation d'ammoniac. En 2014, à Artzenheim, dans un contexte très favorable à la volatilisation (sec, vent…), Aravalis a pu mesurer 28 % d'azote volatilisé suite à un apport d'urée en surface, cela représente une perte nette de plus d'un quart de la dose apportée ! Dans le même essai, l'enfouissement par binage a limité la volatilisation à 4 % uniquement, c'est-à-dire que 96 % de l'azote apporté a été valorisé. Ces recommandations valent également pour les apports de produits organiques, tels des fumiers, des lisiers ou des digestats. Il est impératif de réaliser les apports dans de bonnes conditions, afin de valoriser au mieux les éléments fertilisants. Les principaux conseils d'apport visent à réaliser en conditions de portance satisfaisantes, avec un matériel d'épandage limitant les pertes par volatilisation (incorporation par le travail du sol juste après l'apport pour les fumiers, système d'enfouissement ou, à défaut, pendillards pour les lisiers et digestats) tout en évitant d'intervenir lorsque les conditions sont venteuses ou avant une période chaude et sèche.

• **Envisager des sources alternatives d'azote**
Les agriculteurs qui peuvent avoir accès à des produits organiques, tels des fumiers, des lisiers ou des digestats, pourront compenser une partie de l'azote provenant des engrais minéraux faisant défaut, à condition d'utiliser ces produits à bon escient (*voir encadré*)

Comme pour les engrais minéraux, il est impératif de réaliser les apports dans de bonnes conditions, afin de valoriser au mieux les éléments fertilisants. Les couverts végétaux à base de légumineuses avant maïs peuvent jouer un rôle intéressant pour fournir de l'azote. Une destruction tardive, juste avant le semis de maïs permettra de maximiser la production de biomasse et la fixation symbiotique d'azote. Attention toutefois aux couverts très développés, voire lignifiés : mieux vaut alors les détruire quelques semaines avant le semis pour préserver la réserve en eau du sol et éviter que la phase d'organisation nette d'azote qui suit immédiatement l'incorporation de ses résidus ne pénalise le maïs. Retrouvez nos conseils sur ArvalisTV dans la vidéo « Quel couvert de légumineuses semer avant un maïs ? » (https://fertiorga.arvalis-infos.fr/FR) ou utilisez la calculette Choix des couverts d'Arvalis sur : https://choix-des-couverts.arvalis-infos.fr/.

Enfin, ne pas oublier que la date de destruction devra aussi être raisonnée selon le type de sol, le travail du sol et le mode d'implantation envisagé pour le maïs (labour, TCS, strip-till ou semis direct) afin de positionner la semence dans les meilleures conditions. Enfin, la date de destruction des couverts devra aussi être raisonnée selon le type de sol, le travail du sol et le mode d'implantation envisagé pour le maïs (labour, TCS, strip-till ou semis direct) afin de positionner la semence dans les meilleures conditions.

Diane Chavassieux
et Florence Binet, Arvalis

// EN SAVOIR +

Fertiliser avec des produits organiques

La calculette gratuite *« Fertiliser avec des produits organiques »* est disponible sur https://fertiorga. arvalis-infos.fr/FR
Accès direct en scannant le QR code ci-dessous.

Les ravageurs // Taupins et corvidés


Réussir SA

Les taupins : premiers ravageurs du maïs

Pour 2023, le choix des solutions de protection du maïs demeure limité entre des produits microgranulés à base de pyréthrinoïdes. Même si le nombre de spécialités commerciales augmente, le choix reste restreint entre les produits à base de cyperméthrine (Belem 0,8Mg, Daxol) et les produits à base de lambda-cyhalothrine (Karaté 0,4Gr, Trika Lambda, Ercole, etc…). Ces solutions, lorsqu'elles sont appliquées avec un diffuseur de microgranulés, apportent des efficacités globalement comparables dans la grande majorité des essais réalisés par Arvalis. Le produit Force 1,5G (téfluthrine) demeure autorisé pour la protection du maïs mais l'utilisation du diffuseur n'est pas compatible avec les recommandations d'emploi et l'obligation d'enfouir les microgranulés à une profondeur minimum de 3 cm. L'application de produits microgranulés sans diffuseur présente une efficacité de l'ordre de 30-35 % seulement. Les résultats d'essais des différentes solutions actuellement disponibles pour la protection des semis de maïs contre les taupins sont présentés en figure 2.

Corvidés : des attaques globalement plus limitées en 2022

Alors que les conditions climatiques rencontrées au début du printemps laissaient craindre des situations a priori favorables aux dégâts de corvidés, les attaques sont restées relativement limitées en 2022 avec moins de problèmes qu'au cours des dernières campagnes. Les éléments susceptibles d'expliquer cette situation sont de trois ordres :

-Des conditions de semis et de levées favorables au maïs :

Les préparations de sol ont été réalisées dans des conditions particulièrement sèches ce qui conduit généralement à un lit de semences plus soufflé et est donc favorable à la déprédation des corvidés sur jeunes plantules. Mais cela a sans doute conduit à enterrer un peu plus les semences. Surtout, les périodes de semis ont été resserrées dans le temps avec des conditions favorables à des levées rapides. Par conséquent, la période d'exposition de la culture aux attaques de corvidés a été réduite. Même si des dommages importants ont pu être subis localement dans certaines parcelles, l'ampleur des dégâts réalisés à l'échelle d'une petite région agricole a été globalement réduite.

-Un retour de la protection des semences :

Après le retrait du marché des produits à base de thirame en 2019, seul le zirame (produit commercial : Korit 420 FS) demeure disponible pour la protection des semis de maïs. Ainsi, les surfaces de maïs protégées avec zirame sont passées de moins de 1 % en 2019 à près de 20 % en 2022 (Illustration Tableau 2). La proportion de surface protégées à l'aide de Korit 420 FS est très variable selon les régions, avec une proportion de surface protégée plus importante dans les régions où de forts dégâts ont été constatés au cours des précédentes campagnes. Le produit Korit 420FS présente un niveau de protection très intéressant même si son efficacité demeure insuffisante en situation de très fortes attaques de corvidés (Illustration Figure 3).

-Des conditions climatiques extrêmes qui ont peut-être pénalisé les corvidés :

Si les conditions climatiques de 2022 n'ont pas été clémentes pour le maïs, il n'est pas sûr qu'elles aient été plus favorables aux corvidés au cours du printemps. La première décade de mars a connu quelques températures minimales assez froides ce qui n'est pas favorable aux corvidés durant cette période de couvaison. Ensuite, les conditions ont été particulièrement sèche en avril et mai, avec des températures élevées. Durant cette période, bons nombres d'observateurs ont fait part de la présence de corvidés à proximité des céréales à paille irriguées plutôt que dans les parcelles de maïs. Enfin, les mesures de régulation de colonies mises en œuvre localement suite aux forts dommages subis au cours des années précédentes ont permis de limiter l'exposition des parcelles aux risques d'attaques.

Diane Chavassieux
et Florence Binet, Arvalis

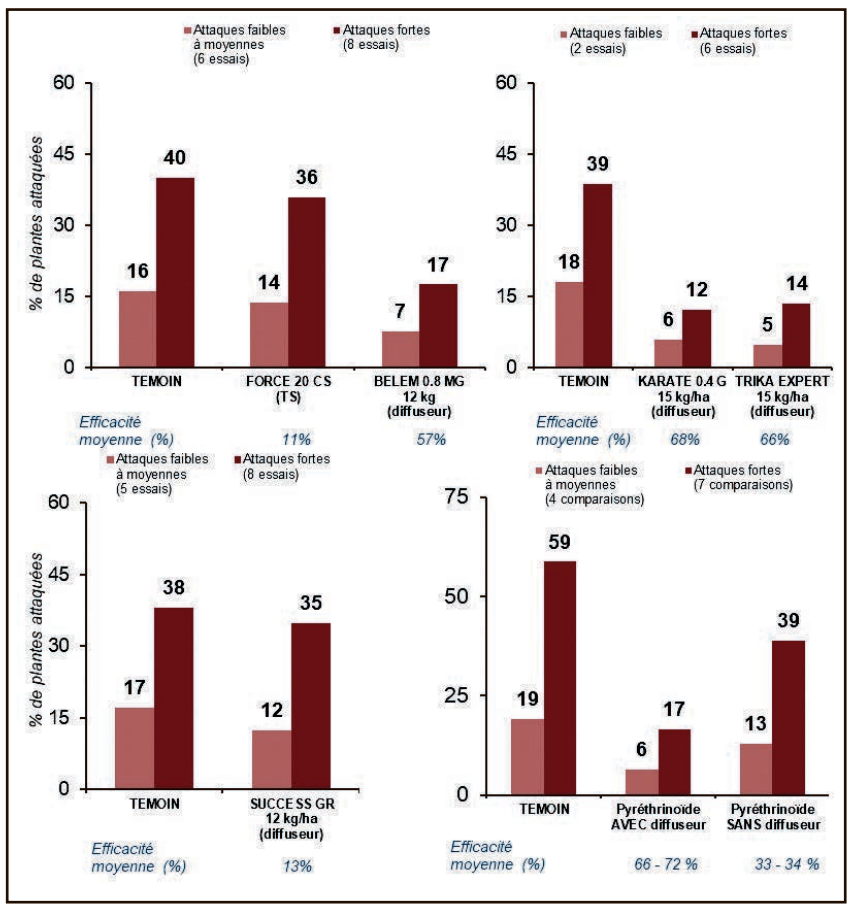


FIGURE 2 : Protection du maïs contre les attaques de taupins Synthèse d'essais maïs grain et maïs fourrage [2012-2018].

Protection corvifuge	2018	2019	2020	2021	2022
Avec	Thirame avec ou sans Thiaclopride > ~95 %	Thirame > ~75 %	Zirame ~ 2-4 %	Zirame ~ 10-15 %	Zirame ~ 15-20 %
Sans	< ~ 5 %	< ~ 25 %	~ 96-98 %	~ 85-90 %	~ 80-85 %

TABLEAU 2 : Surface de maïs avec ou sans protection corvifuge appliquée sur semences

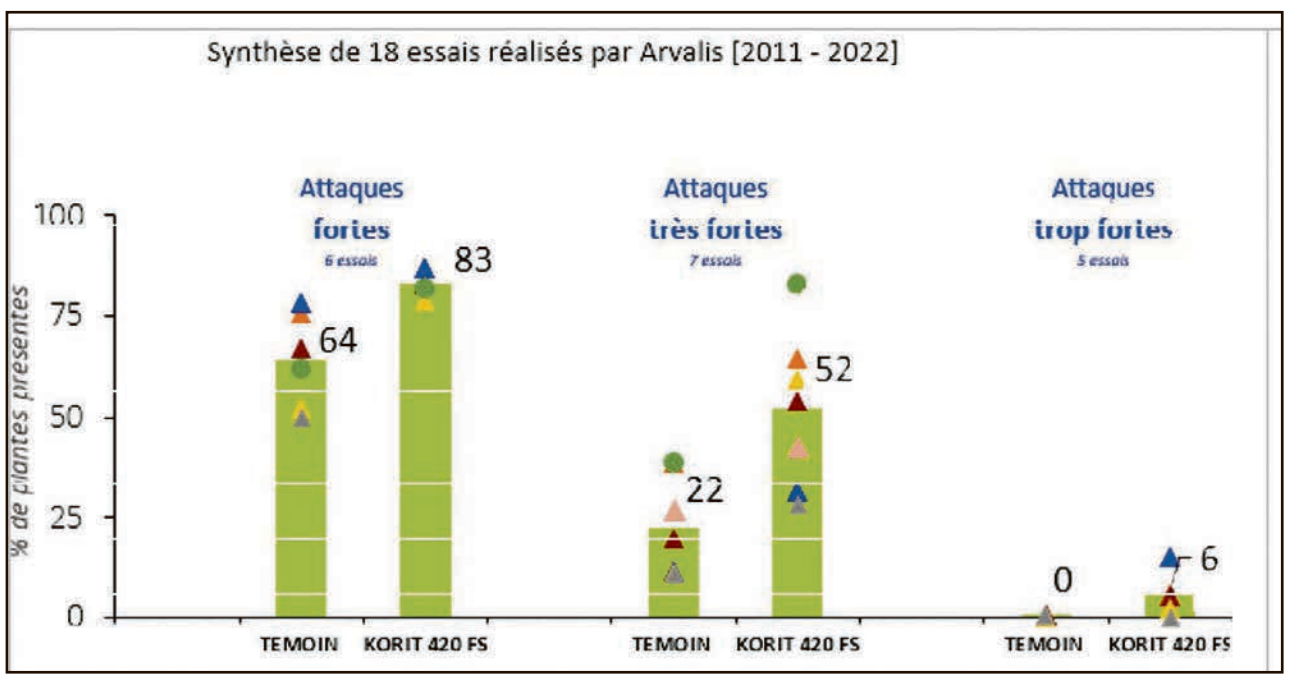


FIGURE 3 : Protection du maïs contre les dégâts de corvidés

Presses à balles rondes KRONE

Pensez à réserver votre démo

Ne portez plus les rouleaux de filet pour les charger dans la chambre grâce au chariot latéral KRONE EasyNet !

Nouveau

La presse à 4 courroies KRONE capable de presser tout type de fourrage en haute densité sans précaution particulière !

Ouverture et fermeture de porte en moins de 5 secondes et sans secousse : gagnez du temps et du confort !

VARIPACK

Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages de haute qualité :

• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

Nos agents font notre force:
Ets Bourgeat 58 Varzy
Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49

Corvidés // Quelles sont les solutions pour protéger les semis en 2023 ?

À défaut de disposer d'une solution complètement satisfaisante pour la protection des jeunes maïs, la seule réponse est de mettre en œuvre une protection intégrée avec la combinaison des quelques leviers disponibles.



Wirestock - Freepik.com

1 La protection des semis commence maintenant et peut être mise en œuvre pour le corbeau freux et la corneille noire. Ces espèces sont classées parmi les nuisibles (Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts - Esod). La réglementation nationale relative à la régulation des espèces nuisibles autorise le piégeage (toute l'année) et le tir (à certaines périodes de l'année) dans la plupart des départements. Cette réglementation est en cours d'évolution avec des modalités de mises en œuvre qui varient localement selon les départements.
Il est préférable de consulter l'arrêté du 3 juillet 2019 – JO du 6 juillet 2019 ou version postérieure si disponible. En 2022, le choucas des tours bénéficie d'un statut différent : cette espèce ne figure pas parmi la liste des espèces nuisibles (Esod) et n'est donc pas concernée par la réglementation précitée.
Compte tenu des dégâts occasionnés, des mesures de régulation peuvent néanmoins être autorisées localement grâce à des arrêtés préfectoraux qui précisent le nombre d'individus pouvant être prélevés. Il convient de se renseigner pour savoir si un arrêté est en vigueur dans le département concerné.

2 L'adaptation des pratiques agronomiques peut contribuer à abaisser l'exposition des jeunes plantes aux attaques de corvidés sans pour autant garantir l'absence d'attaques : la date de semis.
Grouper les semis permet de diluer les attaques dans le paysage. Il convient d'éviter tant que possible les semis décalés dans l'espace et dans le temps.
Une parcelle de maïs isolée géographiquement ou dans le temps (semis tardif par exemple) aura toutes les chances de concentrer les individus, et donc les dommages.
Éviter les préparations en conditions trop sèches pour ne pas avoir des sols motteux ou soufflés, conditions favorables aux dégâts d'oiseaux, tout en évitant de semer trop tôt après le labour (en sol limoneux). Un compromis doit être trouvé pour satisfaire ces conditions pouvant parfois être antagonistes. Rappuyer correctement la ligne de semis : lorsque les oiseaux ont le choix, des différences sont notables selon le type de préparation de sol et le type de semoir.
Si les conditions le permettent (selon le type de sol, la période de semis, la météo annoncée…), privilégier un semis profond (4-5 cm ou plus profond). Les dégâts seront ralentis à défaut d'être empêchés.
À l'inverse, certaines situations seront plus favorables aux attaques de corvidés : faible vitesse de levée du maïs (conditions climatiques défavorables, semis profond, sol argileux) et croissance ralentie jusqu'au stade 4-5 feuilles, situations favorables à l'activité biologique du sol et la présence de macrofaune du sol (techniques culturales sans labour, semis sous couvert, présence de résidus et de graines, apport de fumier…) dont des ravageurs telluriques.

3 Il existe une solution pour protéger le maïs contre les attaques de corvidés : le produit Korit 420FS (traitement de semence, substance active : zirame) est homologué et disponible pour les prochains semis (date de fin d'approbation UE : 30 avril 2023). Sur le plan technique, les essais réalisés par Arvalis ont permis de démontrer l'intérêt corvifuge du produit Korit 420FS même si le niveau de protection demeure partiel, voir largement insuffisant lorsque les populations de corvidés sont trop abondantes et que les conditions agronomiques et climatiques sont favorables aux attaques d'oiseaux. Aucune autre solution disponible à ce jour – autorisée pour l'usage corvifuge ou n'importe quel autre usage permettant une mise en marché – ou en cours d'évaluation dans les essais réalisés par Arvalis n'a démontré à ce jour un intérêt technique pour la protection contre les attaques de corvidés.
Sur le plan réglementaire, Korit 420FS présente les mentions de danger H330, H373, H317, H335 et H401 qui contraignent son application sur semences. Comme pour n'importe quelle solution phytopharmaceutique, l'utilisation de ce produit ne peut donc pas être généralisée et doit être réservée aux parcelles concernées par un risque d'attaque par les ravageurs ciblés.

4 En cas d'attaques sur vos prochains semis, signaler les dégâts subis via les formulaires mis à disposition par les organismes départementaux (DDT, CA, FDSEA, FNC selon département…) et ceci même si vous avez déjà signalé les dégâts les années précédentes. Le signalement ne donne droit à aucune indemnisation mais le recensement des dégâts occasionnés par les oiseaux – ou l'absence de signalement – est pris en considération pour l'étude de leur classement ou non sur la liste des espèces nuisibles.

Diane Chavassieux et Florence Binet, Arvalis

Intérêt des diffuseurs de microgranulés pour protéger contre les taupins et la géomyze

Pour les produits microgranulés à base de cyperméthrine (Belem 0,8 mg, Daxol) ou de lambda-cyhalothrine (Karaté 0,4 gr, Trika Expert, Ercole…), l'emploi du diffuseur demeure autorisé et techniquement indispensable. Il est recommandé d'utiliser le diffuseur proposé par le fournisseur de produit microgranulés. Le plus grand soin doit être apporté au montage des diffuseurs pour que la répartition des microgranulés soit optimale : un positionnement trop haut ou trop éloigné par rapport à la ligne de semis diluera le produit et éloignera les microgranulés de la zone à protéger. Un diffuseur positionné trop bas concentrera les microgranulés en fond de raie de semis ce qui permettra de protéger les semences mais non pas le collet des futures plantules, zone cible privilégiée des larves de taupins. L'installation est propre à chaque diffuseur, à chaque type de semoir et même à chaque modèle. Se référer aux sites internet des fournisseurs de produits microgranulés – ou de semoirs – pour plus de détails.

L'installation du diffuseur est essentielle mais il faut aussi apporter le plus grand soin au réglage du microgranulateur (pour apporter la bonne dose de produit) et au semoir lui-même. Disques, socs et pneumatiques méritent une bonne révision. La moindre usure d'un des éléments du semoir est susceptible de dégrader la qualité du semis et par conséquent la protection de la culture.

Dernière étape à ne pas négliger, la préparation du sol : elle doit permettre de bien positionner les microgranulés lors du semis. Si les débris et cailloux peuvent aisément être écartés de la ligne de semis grâce à l'installation des équipements adaptés sur le semoir, une attention particulière doit être apportée dans le cas de conditions trop sèches aboutissant à un sol trop motteux, trop aéré qui est à la fois favorable aux attaques de taupins et défavorable à un bon positionnement des microgranulés. En effet, ceux-ci tombent dans des interstices profonds et ne forment pas le rempart de protection à l'emplacement du collet de la future plantule.
Il peut être nécessaire de réaliser un rappuyage de la ligne de semis pour compenser partiellement un défaut de qualité de la préparation du lit de semences.



// PULVÉRISATEURS

Pulvérisation ultralocalisée : Les doses de phytos réduites jusqu'à 95 %

La pulvérisation ciblée permet de réduire drastiquement les doses de bouillie appliquées en ne pulvérisant que les adventices. Cette technique présente ainsi de réels avantages environnementaux et économiques.



John Deere

Les systèmes de pulvérisation ciblée fonctionnant en vert sur marron s'utilisent, par exemple, pour le désherbage de pré-levée.

Les dispositifs de pulvérisation ciblée, qui ont connu ces dernières années de grandes avancées technologiques, permettent d'apporter la bonne dose au bon endroit. Ils présentent aussi le grand intérêt de moins pénaliser la culture en place, en n'exposant pas toute la parcelle au produit phytosanitaire. Les caméras embarquées sur les rampes des pulvérisateurs sont aujourd'hui capables, grâce à l'intelligence artificielle, d'identifier une adventice au sein même d'une culture. Les systèmes de pulvérisation permettent, eux, d'appliquer précisément le produit en activant la buse ou les buses situées au-dessus de la zone à traiter. Cette ultralocalisation de la bouillie permet alors d'abaisser nettement les quantités de phytos appliquées. Les observations sur le terrain révèlent une réduction allant de 40 à 95 %, selon le niveau d'infestation de la parcelle. Moins de bouillie préparée, c'est aussi de l'eau économisée. Certains des systèmes s'utilisent aussi pour les apports de régulateurs de croissance, les fongicides ou la fertilisation azotée.

Les mauvaises herbes détectées au milieu de la culture

La pulvérisation ciblée fonctionne selon deux principes : vert sur marron et vert sur vert. Le premier consiste à détecter la mauvaise herbe sur un sol nu. C'est le plus simple, car la détection des plantes peut être réalisée par des capteurs infrarouges qui mesurent la chlorophylle. Il est bien adapté à l'usage d'herbicides non sélectifs, à l'instar du glyphosate. En pulvérisation vert sur marron, la firme américaine Trimble affiche certainement le plus de recul. Ses modules WeedSeeker sont en effet utilisés depuis les années 2000 pour le désherbage localisé avec des pulvérisateurs de grandes cultures, ainsi que pour l'apport d'engrais foliaire en maraîchage. La société John Deere a, elle, présenté au Sima 2022 le procédé See & Spray, qui s'utilise sur un pulvérisateur à rampe pour le désherbage de pré-levée, ainsi que sur une bineuse

Promodis
Pro, Proche, Promodis

LES OFFRES SPÉCIAL PULVÉ
jusqu'au 31/03/2023

Porte buse Quadrix
ø 25 mm
Réf. 30540056
14,70€
Prix HT
Règlement comptant

Filtre de remplissage transparent
Pour eau
et engrais liquide
Réf. 30541370
199,00€
Prix HT
Règlement comptant

Compteur de remplissage
Réf. 271138
499,00€
Prix HT
Règlement comptant

Pulvérisateur pour quad
95 L.
Réf. 30548304
260,00€
Prix HT
Règlement comptant

Groupe Méthivier
Joigny 03 86 91 79 09
Toucy 03 86 44 01 08
Tracy 03 86 24 27 06
www.groupe-methivier.com



France Pulvé

Les caméras les plus perfectionnées sont capables, grâce à l'intelligence artificielle, d'identifier les adventices au sein de la culture.

MALECOT POIRIER AGRI

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF
pour la Nièvre

Pulvérisateurs LEEB CS, AX, LT, GS, PT

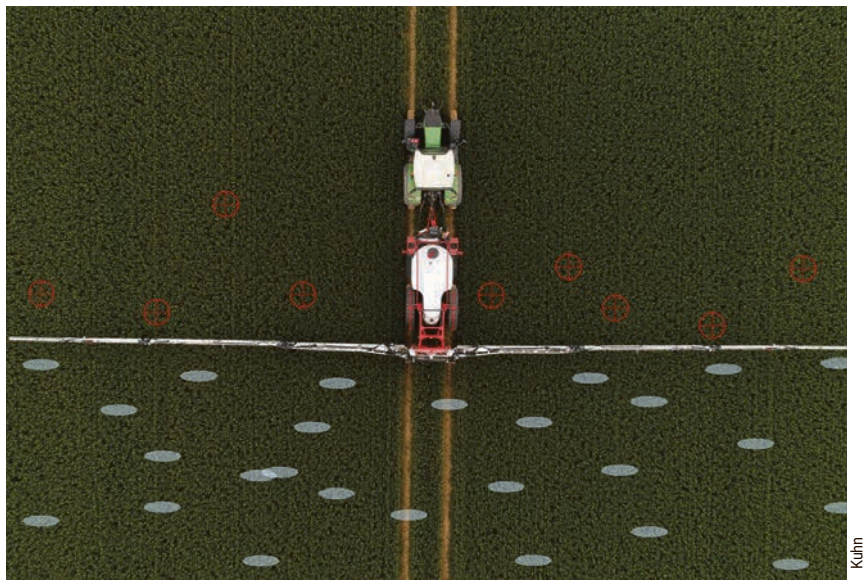
Saint-Loup - Varennes-Vauzelles - Saint-Hilaire en Morvan
03 86 26 24 49
HORSCH
horsch.com

pour traiter l'entre-rang des cultures en ligne. Plus complexe, la pulvérisation en vert sur vert passe par l'identification des adventices dans la végétation. Elle fait appel à des caméras multispectrales montées sur la rampe, dont les images traitées en utilisant l'intelligence artificielle permettent de cibler précisément la plante à détruire. Ces caméras sont bien sûr capables de travailler en vert sur marron.

Montage sur pulvés classiques et bineuses

En application vert sur vert, les fabricants de pulvérisateurs sont de plus en plus nombreux à disposer d'une solution. Le groupe français Exel Industries s'y est d'ailleurs particulièrement investi. Sa marque Agrifac propose l'AICPlus et Berthoud commercialise la technologie Sniper. Sa division Exxact Robotics a même mis au point sa propre technologie dénommée 3S, pour Spot Spray Sensor, afin de fournir les sociétés du groupe : Agrifac, Tecnoma, Berthoud, Hardi et Evrard. Le constructeur allemand Amazone a récemment dévoilé sa solution Smart Sprayer. Pour la développer, il s'est rapproché de Bosch pour les caméras et de BASF pour les modèles agronomiques. Kuhn, qui avait présenté pour la première fois, au Sima 2019, son dispositif i-Spray, prévoit de le commercialiser en 2024. L'équipement actuellement le plus précis est certainement le pulvérisateur Ara de la firme suisse Ecorobotix, qui annonce une réduction des phytos jusqu'à 95 %. Cet appareil, de 6 mètres de large, est en effet capable de traiter des zones de 6 x 6 cm. Il ne mesure que 6 m de large et est conçu pour travailler jour et nuit. À la vitesse maximale autorisée de 7,2 km/h, il réalise quatre hectares par heure, soit un potentiel théorique de travail de 96 hectares par jour en travaillant 24 heures sur 24.

David Laisney



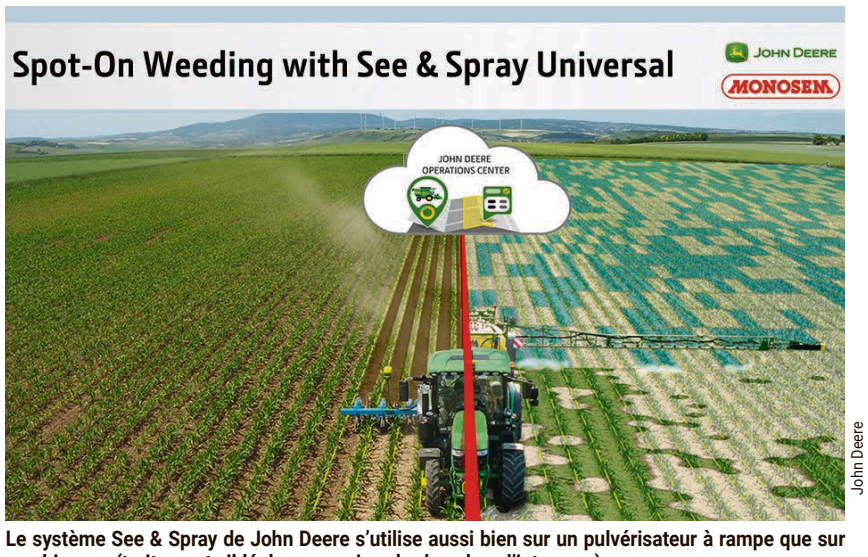
Kuhn

La pulvérisation ultralocalisée en vert sur vert permet de limiter les volumes de bouillie appliqués dans les parcelles cultivées.



Ecorobotix

Le pulvérisateur Ara d'Ecorobotix se compose de trois modules de 2 m de large comptant chacun 52 buses à jet plat espacées de 4 cm, qui pulvérisent une surface de 6 x 6 cm dès qu'une mauvaise herbe est détectée.



John Deere

Le système See & Spray de John Deere s'utilise aussi bien sur un pulvérisateur à rampe que sur une bineuse (traitement ciblé des mauvaises herbes dans l'interrang).



Trimble

Les modules WeedSeeker de Trimble intègrent les capteurs détectant les adventices sur sol nu, ainsi que l'unité de pulvérisation de la bouillie.





// PULVÉRISATEURS

PWM ou sélection automatique de buses : quelle solution pour moduler la vitesse ou la dose ?

Deux technologies s'offrent à l'agriculteur qui souhaite allonger la plage de vitesse de travail de son pulvérisateur ou moduler la dose épandue, sans impacter la qualité d'application. Après les porte-buses à sélection automatique, la technologie PWM des buses à pulsation fait de plus en plus d'adeptes.



Amazone

Les porte-buses à sélection automatique s'accompagnent généralement d'une coupure par tronçons.

Afin de respecter la plage de pression optimale de fonctionnement des buses de leur pulvérisateur, les agriculteurs ont tout intérêt à investir dans un dispositif leur offrant plus de latitude dans les variations de vitesse d'avancement. Suivant la configuration des parcelles, il est en effet bien souvent difficile de maintenir une vitesse de travail constante. L'autre enjeu, pour les utilisateurs pratiquant la modulation de dose, est de pouvoir faire varier suffisamment le volume par hectare, sans dégrader la qualité de pulvérisation.

La première voie employée par les constructeurs européens depuis une dizaine d'années consiste à utiliser des porte-buses à sélection automatique. L'utilisateur définit une plage de pression pour chaque buse qu'il souhaite utiliser et le système sélectionne automatiquement la ou les buses les mieux adaptées en fonction de la vitesse d'avancement et de la dose fixée. Qu'ils soient à pilotage pneumatique ou électrique, ces dispositifs ont l'avantage d'être largement éprouvés, avec un fonctionnement garanti, quel que soit le type de buse employé et les conditions d'utilisation. Les dispositifs à quatre buses offrent de grandes plages de variation de débit, permettant par exemple d'évoluer de 8 à 20 km/h, ou encore de moduler la dose d'azote liquide de 70 à plus de 200 litres par hectare. Le multibuse impose toutefois d'être vigilant sur la fluctuation de la pression, qui peut impacter la taille des gouttes, notamment avec des buses standards, les buses antidérive à injection d'air étant moins sensibles aux changements de pression.

Attention aux phases transitoires avec le multibuse

« Pour rester dans la plage optimale de la buse, il ne faut pas faire varier la pression de plus de 1,5 à 2 bars, ce qui correspond à une variation de vitesse de 3 à 4 km/h », rappelle François-Xavier Janin, chef produit chez France Pulvé. Le passage d'une buse à une autre, voire à deux buses simultanées, engendre des phases transitoires avec des changements de pression, qui peuvent sursolliciter la régulation du pulvé. *« Il est essentiel de connaître à quels niveaux de vitesse d'avancement se situent ces phases de transition où le dispositif va hésiter entre deux buses et provoquer une régulation de pression en dents-de-scie. L'agriculteur doit ainsi éviter le plus possible de rester dans ces zones de vitesse »*, explique Emmanuel Lévêque, chef produit chez Amazone.

Le multibuse s'accompagne d'une mise en œuvre de la modulation par tronçons, ce qui est généralement suffisant, compte tenu de la résolution des cartes de préconisation. La plupart des constructeurs proposent également une coupure par tronçons, la coupure à la buse étant généralement disponible en option, sauf pour certains qui le montent de série, comme Amazone. *« Le fait de moduler par tronçons limite l'efficacité des dispositifs de compensation de courbe qui évitent le surdosage à l'intérieur du virage et le sous-dosage à l'extérieur*, avertit Benjamin Desindes, chef produit chez Kuhn. *La technologie des buses PWM s'impose pour avoir une vraie modulation progressive sur toute la largeur de rampe. »*

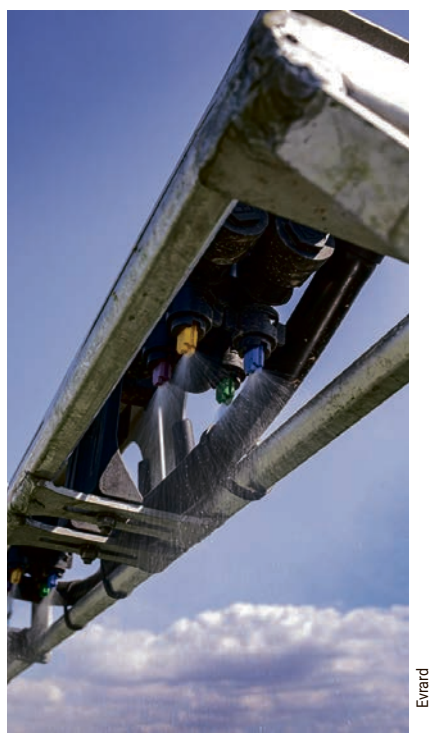
Les buses PWM travaillent à pression constante

Cette seconde solution, apparue plus récemment en Europe, nous vient des Etats-Unis où elle fait ses preuves depuis une vingtaine d'années. Elle se caractérise par l'utilisation de buses à pulsation utilisant la technologie PWM (Pulse Width Modulation, pour modulation de largeur d'impulsion). Le principe est de faire varier le débit en modulant la durée du cycle d'ouverture des buses. Il est alors possible de modifier la vitesse de travail ou le volume/hectare en conservant la même buse à pression optimale d'utilisation. *« Contrairement au multibuse qui impose des changements de pression avec des phases de transition, le PWM permet de travailler à pression constante, garantissant une stabilité de la taille des gouttes et de la dérive »*, argumente Benjamin Desindes. En guise d'illustration, Emmanuel Lévêque compare la sélection automatique de buse à une transmission powershift, qui impose des changements de rapports et des variations de régime, tandis que les buses PWM s'apparentent à une variation continue, qui permet de faire varier la vitesse en continu, indépendamment du régime moteur. Outre le fait d'offrir la coupure et la modulation buse à buse, ce système a l'avantage de limiter le nombre de jeux de buses à utiliser.

Une seule buse, dont on régule le temps d'ouverture

Techniquement, la technologie PWM repose sur l'utilisation d'un solénoïde monté sur chaque porte-buse, qui en contrôle l'ouverture et la fermeture selon une fréquence stabilisée. En fonction des systèmes utilisés, cette fréquence varie de 20 à 50 hertz selon les constructeurs. Plus simplement, la buse s'ouvre et se ferme de 20 à 50 fois par seconde. La modulation de débit s'effectue en faisant varier la durée d'ouverture au sein d'un cycle d'ouverture/fermeture. Le fonctionnement est transparent pour l'utilisateur qui a simplement à sélectionner la buse utilisée, la taille de goutte et le volume/hectare. Cas particulier, la technologie PWFM, développée par Agrotop et utilisée par Amazone, permet de faire varier non seulement la durée d'ouverture, mais aussi la fréquence d'impulsion.

Selon la fréquence appliquée, les buses PWM permettent de multiplier par deux ou par trois la plage de vitesse d'une buse. *« On atteint facilement une amplitude de 10 à 12 km/h, sans risque de phénomène de hachage »*,



Evrard

Certains systèmes multibuses autorisent l'utilisation simultanée de 4 buses.



Amazone

La sélection automatique de buses autorise la mise en œuvre de la modulation de dose par tronçons.



Kuhn

Les porte-buses à sélection automatique sont pilotés électriquement, comme sur cette photo, ou pneumatiquement. La seconde solution impose davantage de complexité avec les conduites pneumatiques.

assure François-Xavier Janin, tout en reconnaissant que le PWM impose un bon respect de la hauteur de rampe pour garantir le recouvrement. *« Il faut aussi veiller à ne pas maintenir une vitesse d'avancement qui correspond à la phase de transition entre la pleine ouverture des buses et l'activation du hachage »*, note le spécialiste.

Le PWM n'est pas compatible avec toutes les buses antidérive

Le fonctionnement plus pointu de la technologie PWM a aussi ses contraintes. En termes de confort d'utilisation, contrairement au multibuse, il ne permet pas un changement de buse sans descendre de la cabine, à l'exception de la solution ExactApply de John Deere qui combine la sélection de buses et le PWM. Mais c'est surtout sur le choix des buses que le PWM peut devenir limitant. En effet, si les modèles classiques ne posent aucun problème, les buses antidérive à injection d'air ne sont pas toutes compatibles avec le PWM. *« Certaines buses à injection d'air homologuées pour l'antidérive ont trop d'inertie pour supporter une alimentation en pointillé*, confirme Emmanuel Lévêque. *En Allemagne, un protocole spécifique de réhomologation des buses antidérive est mis en œuvre spécifiquement pour le PWM. »* Les fournisseurs de buses travaillent sur la question et l'offre en buses antidérive compatibles PWM va rapidement s'étoffer. *« Des tests mis en œuvre en collaboration avec l'Inrae nous ont déjà permis de confirmer que plusieurs buses à injection d'air chez Teejet et Albuz se comportent très bien avec le PWM, y compris avec une fermeture à 50 % »*, rassure François-Xavier Janin. *Les premiers utilisateurs ont également observé certaines limites pour épandre de gros volumes en azote liquide. Mais le problème a été résolu avec les nouvelles générations de porte-buses et d'électrovannes qui ont de plus grosses sections de passage. »*

Autre précaution à respecter avec la technologie PWM, les risques de bouchage étant plus importants, il est indispensable de ne pas négliger les phases de rinçage. *« Dans le cas des mélanges, il faut veiller à avoir une bouillie homogène et il est nécessaire de contrôler plus souvent les filtres*, précise Benjamin Desindes. *Avec des produits visqueux et denses ou encore avec certains adjuvants, le risque d'usure n'est pas négligeable. »* Le PWM utilise en effet de nombreuses pièces en mouvement. *« On n'a pas encore suffisamment de recul sur leur durée de vie, mais celle-ci sera très dépendante des produits appliqués et des pratiques de l'utilisateur »*, avertit Emmanuel Lévêque.

Michel Portier



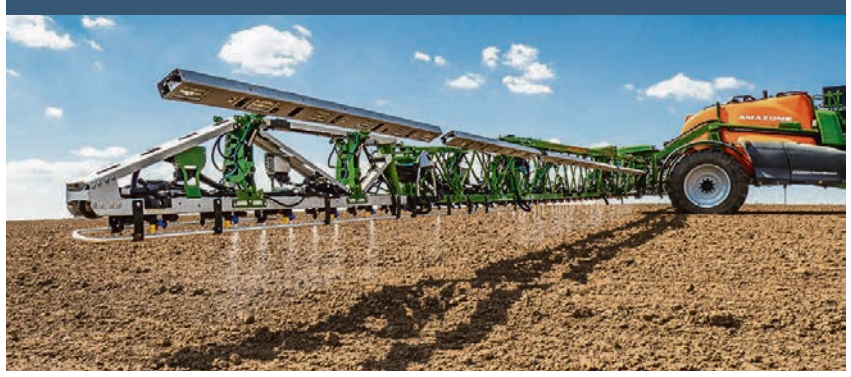
D. Laisney

La technologie PWM s'accompagne automatiquement d'une coupure buse par buse. Elle n'est pas compatible avec toutes les buses antidérive du marché.

La pulvérisation ciblée impose la technologie PWM

À budget équivalent, les buses à pulsation ont un argument qui semble imparable pour l'avenir, face à la sélection automatique de buse. La réactivité de la technologie PWM apparaît en effet comme un passage obligé pour accéder à la pulvérisation ultralocalisée. *« Les buses PWM sont les seules à répondre aux exigences de la pulvérisation ciblée qui va s'imposer dans les prochaines années »*, estime Benjamin Desindes. Comme l'a fait John Deere avec son ExactApply, on pourrait même voir apparaître de nouvelles solutions associant la sélection de buse et le PWM.

La technologie PWM a aussi l'avantage d'être plus facilement adaptable sur un pulvérisateur existant. *« Nous avons des demandes de rétrofit en spot spraying pour des appareils de 3-4 ans, sur lesquels nous sommes en mesure d'adapter à la fois le PWM et les caméras de détection de notre solution de pulvérisation ciblée Sniper »*, illustre François-Xavier Janin.



Amazone

La pulvérisation ultralocalisée implique un pilotage ultrarapide des buses, imposant le recours à la technologie PWM.

Un porte-jet PWM innovant



Optima Concept

Le porte-jet SRP d'Optima Concept se démarque des autres dispositifs PWM par un volume mort très réduit autorisant une plus grande réactivité.

L'entreprise française Optima Concept a développé sa propre solution PWM appelée SRP avec un porte-jet caractérisé par son très faible volume mort. Cette particularité a l'avantage de rendre ce dispositif breveté beaucoup plus réactif que les solutions existantes sur le marché. *« La conception de notre système SRP permet de réduire très nettement le temps de latence à l'ouverture et à la fermeture de la pulvérisation, grâce à notre circulation. On obtient instantanément la bonne taille de goutte qui est conservée avec des rapports cycliques allant de 95 à 10 %, quand de nombreux systèmes descendent difficilement en dessous de 50 % »*, argumente Luc Lahy, directeur commercial pour la société nordiste. Spécialiste de l'électronique embarquée, Optima Concept utilise un protocole Bus Can, de manière à simplifier l'architecture électronique et à obtenir un système très réactif, particulièrement adapté pour la pulvérisation ciblée. L'entreprise vient d'ailleurs de créer la marque XeBee en partenariat avec la société CarbonBee, de façon à proposer une solution complète de traitement ultralocalisé en première monte ou en rétrofit, combinant un terminal tactile et les porte-jets SRP d'Optima concept, associés à des caméras hyperspectrales fournies par CarbonBee, permettant de moduler les intrants en fonction des besoins de la culture et de pulvériser uniquement les adventices suivant le contexte (vert sur marron ou vert sur vert) avec la modulation en temps réel. *« Cet équipement peut également être complété par des capteurs ultrasons pour un parfait suivi de rampe. »*



Kuhn

La technologie PWM utilise des porte-buses spécifiques accompagnés de boîtiers de pilotage sur la rampe.

MECA-CONTROLE BOURGOGNE

- Contrôle pulvérisateur (agricole et viticole)
- Contrôle station de traitement des semences



21400 Chamesson - 06 26 14 71 45

VOS RENDEMENTS MÉRITENT LA PRÉCISION



SAS WALTER
Route de Varanges,
21110 Rouvres en Plaine
03 80 79 17 37

// LES NOUVEAUTÉS

Arland // Le pulvérisateur porté Héol a tout d'un grand

Arland complète sa gamme de pulvérisateurs avec un nouvel appareil porté en entrée de gamme. L'Héol se décline en trois capacités de cuve de 800, 1 000 et 1 200 l, complétés par la suite de deux modèles plus petits. Il accueille des rampes à repliage arrière vertical en acier de 12 à 18 m de large. Équipé d'un tableau de mise en œuvre sans carénage, il dispose d'un incorporateur monté sur parallélogramme et d'une cuve de rinçage de 100 l. Pouvant être équipé d'une régulation DPAE, cet appareil intègre au choix une pompe à pistons-membranes de 100, 140 ou 170 l/min. Son équipement se complète en option d'un attelage automatique, d'une jauge électronique, d'un pilotage du rinçage depuis la cabine ou encore d'une compatibilité Isobus.



Arland

Horsch // Des cuves frontales pour les pulvés portés

La firme allemande Horsch propose deux cuves frontales à combiner à ses pulvérisateurs portés Leeb CS. Dénommées Leeb 1.2 FT et 1.8 FT, elles contiennent 1 200 et 1 800 l. Ces équipements se déclinent en deux finitions : Basic et Pro. Les Leeb FT Basic s'utilisent comme de simples réserves. Les versions Pro intègrent une jauge électronique, un circuit d'agitation et un circuit de rinçage. Elles ne disposent pas de pompe, car toutes les actions sont gérées par le pulvérisateur porté arrière. Ces cuves frontales se complètent en option d'un triangle d'attelage, de phares et de caméras de surveillance des intersections. Elles accèdent également à un cadre à roulettes facilitant leur manipulation et le stockage.



D. Laisney

Amazone // Le pulvérisateur Smart Sprayer cible les adventices

Le pulvérisateur Smart Sprayer développé en collaboration par Bosch, BASF et Amazone autorise des traitements localisés sur les adventices permettant jusqu'à 70 % de réduction de volume d'herbicides sur des cultures en végétation. Les caméras multispectrales haute résolution montées tous les mètres sur la rampe du pulvérisateur sont fournies par Bosch.
BASF entre en jeu avec les modèles agronomiques de sa solution numérique Xarvio Field Manager en préconisant la période, le produit et la dose les mieux adaptés à la culture. Pendant la pulvérisation, les données sont automatiquement remontées sur la plateforme, donnant une vue d'ensemble de la pression en adventices et des zones traitées.


Amazone

Amazone a optimisé son pulvérisateur traîné UX pour intégrer les capteurs sur la rampe. La précision de pulvérisation est obtenue avec un pilotage buse par buse et en recourant à la technologie PWFM modulant la durée et la fréquence d'ouverture/fermeture des buses. Pour gagner en précision, les buses sont espacées de 25 cm sans recoupement des jets. Cette configuration impose une hauteur de rampe précise, obtenue par l'automatisme AmaContour.
Le Smart Sprayer devrait être commercialisé à l'horizon 2024 pour le maïs et la betterave, puis pour le soja et le tournesol. Amazone prévoit également de développer un appareil à deux cuves et deux circuits, pouvant appliquer deux produits à la demande lors du même passage.

Berthoud // Le pulvérisateur Héraclès Evo optimise ses deux cuves

Afin d'offrir une alternative moins onéreuse aux automoteurs et plus maniable aux traînés, Berthoud lance un pulvérisateur porté en combinaison avec une cuve frontale, dont le volume total atteint de 2 600 à 3 500 l. Le constructeur utilise son appareil porté Hermès 2 Dark de 1 600 ou 2 000 l et une nouvelle cuve frontale de 1 000 ou 1 500 l. Outre son design plongeant favorisant la visibilité sur l'avant, cette cuve dispose de sa propre pompe et d'une cuve de rinçage. Le volume de bouillie présent dans les deux cuves est géré globalement, avec une répartition des charges optimisée au fur et à mesure de la baisse des niveaux. L'Héraclès Evo profite d'un nouveau poste de mise en œuvre incluant le dispositif Securimix qui assiste l'utilisateur. Ce dernier peut configurer des cycles de pulvérisation et de mise en œuvre, selon ses besoins. Le nouvel incorporateur de 35 l limite les risques de projection. Participant à la compacité de l'appareil, la rampe à repliage arrière ALSR à 3 ou 4 bras offre une largeur de travail de 21 à 30 m.



M. Portier

France Pulvé // Une collection de pulvés automoteurs haut de gamme

France Pulvé, division du groupe Exel Industries qui fédère les marques Nicolas, Evrard, Berthoud, Tecnoma, CMC et Matrot, dévoile au Sima le pulvérisateur automoteur Spectre S52. Cet appareil, d'une capacité de 5 200 l, se décline en deux configurations : rampe frontale et rampe arrière avec cabine avancée élévatrice. Animé par un moteur Deutz de 245 ch, ce pulvérisateur utilise une unité motrice fabriquée par Préciculture, filiale d'Exel Industries installée à Fère-Champenoise dans la Marne. Il bénéficie du bac incorporateur TurboFiller et accède à la voie variable hydraulique disponible en deux courses : 45 et 100 cm. Cet appareil dispose d'une tablette tactile connectée en Wifi qui permet de piloter les différentes fonctions depuis la cabine ou à distance. Celle-ci peut également afficher les fonctions GPS. Garanti 5 ans, le Spectre S52 se complète en option du télégonflage et du dispositif de pulvérisation ultralocalisée Sniper de deuxième génération profitant de caméras de détection mieux intégrées dans la rampe.



M. Portier

HORSCH
horsch.com
L'exigence de la pulvérisation


LEEB CS
Compact et maniable


LEEB AX
Juste l'essentiel


LEEB LT/GS
La cible à portée de rampe
Éco, CCS, CCS Pro


LEEB PT
Productivité & précision

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19

SAS MANIÈRE
• Verrey-sous-Salmaise
03 80 35 80 66

John Deere // Pulvérisation ciblée avec le See & Spray Select

La technologie See & Spray Select de John Deere, commercialisée aux États-Unis depuis deux ans sur maïs, soja et coton, débarque en Europe. Cette solution de pulvérisation ciblée s'appuie sur des caméras intégrées dans la rampe et le châssis et positionnées tous les mètres. Les images prises par celles-ci sont analysées par les processeurs, qui détectent toutes les mauvaises herbes sur sol nu et actionnent chaque buse individuellement pour traiter précisément la zone infestée. La technologie peut également être utilisée sur les cultures levées, le pulvérisateur offrant la possibilité d'ignorer les lignes de cultures, à tous les stades jusqu'à la couverture complète de la surface. À la clé, des économies de produits phytosanitaires pouvant atteindre les deux tiers par rapport à une pulvérisation pleine. Les zones traitées sont documentées et géoréférencées sur la console de quatrième génération, afin d'optimiser les opérations suivantes. Des évolutions sont possibles pour adapter le système aux conditions européennes. À partir du printemps 2023, une quantité limitée de pulvérisateurs traînés R900i, équipés de rampes de 36 ou 39 m de large, seront dotés du See & Spray Select, ce qui implique qu'ils soient aussi pourvus du système PowrSpray, de la recirculation sous pression dans la rampe, du suivi de sol de la rampe TerrainCommand Pro, du contrôle individuel de chaque buse, du JDLink, d'une console de quatrième génération et du récepteur GNSS StarFire 7000.



John Deere

Kuhn // L'entrée de gamme prend de l'embonpoint

Positionnée en entrée de gamme, la famille de pulvérisateurs traînés Kuhn Lexis (2 400 et 3 000 l) s'enrichit d'un troisième modèle, le Lexis 3800. D'une capacité nominale de 3 800 l, cet appareil se distingue de ses aînés par un châssis plus long (longueur maximale de 6,90 m). Il dépasse à peine 3 t avec sa rampe de 28 m. Pouvant être chaussé de pneumatiques de 1,85 m de diamètre (option VF) de 320 à 520 mm de large, il dispose d'une forme de cuve abaissant autant que possible le centre de gravité. La distance anneau-essieu ne prend que 30 cm par rapport à ses aînés et lui confère une bonne maniabilité, notamment grâce au pilotage automatique par gyroscope du timon Track Assist. En option, le Lexis 3800 accède à la coupure individuelle des buses par GPS, aux buses PWM ou encore au suivi de sol Boom Assist Extreme.



Kuhn

Kverneland // Les pulvés iXtrack T4 de plus en plus high-tech



Kverneland

Kverneland étoffe le panel d'équipements sur ses pulvérisateurs traînés iXtrack T4. Ces derniers peuvent recevoir la rampe HSS 36/24 m, afin de bénéficier de deux largeurs de travail selon les conditions et les cultures. Toutes les rampes HSS peuvent disposer de porte-buses supplémentaires faisant passer l'écartement entre buses de 50 à 25 cm, afin d'appliquer à une hauteur plus faible (30 cm au lieu de 50 cm). Pour ce faire, ces pulvérisateurs bénéficient d'une nouvelle génération de suivi automatique du sol par ultrasons Boom Guide ProActive. Celle-ci offre un nouveau mode hybride suivant à la fois la hauteur de culture et celle du sol.
Les iXtrack peuvent également accéder à la circulation iXflow-E. Cette dernière est continue et sous haute pression, avec une gestion électrique et individuelle de chaque buse. La mise en œuvre iXclean Pro bénéficie de nouvelles fonctionnalités, comme l'agitation turbo lors des demi-tours en fourrière, le lavage rapide de la cuve principale ou encore l'automatisation des fonctions pour pompes doubles.
Tous les appareils équipés du logiciel iXspray peuvent désormais recevoir la solution SpotSpray, qui pilote l'ouverture et la fermeture de tronçons, à partir d'une carte de préconisation établie en fonction des zones d'adventices repérées en amont.

Maschio Gaspardo // Coupure buse à buse sur le pulvé porté Tempo Ultra



Maschio Gaspardo

Le pulvérisateur porté Tempo Ultra Isotronic de Maschio Gaspardo se présente comme un appareil haut de gamme. Il intègre la technologie Isobus et est compatible avec la coupure de sections par GPS et la modulation de dose. Ce pulvérisateur embarque des rampes de 15 à 30 m, se complétant en option du contrôle électronique de la hauteur de travail via deux ou quatre capteurs à ultrasons. Il accède en option à la coupure individuelle des buses et au pilotage par joystick de la rampe (relevage, ouverture indépendante des côtés en séquence, géométrie variable, dévers…). Sa mise en œuvre s'effectue manuellement à l'aide de plusieurs vannes ou électriquement via le terminal Idric Panel situé à proximité de la zone d'incorporation. Pour davantage d'autonomie, le Tempo Ultra Isotronic est associé à la cuve frontale Front Tank disponible en 1 100 et 1 500 l. Cette réserve intègre une pompe, un système de recirculation et un circuit de nettoyage indépendant. Son contenu peut être transféré progressivement dans la cuve arrière, afin d'équilibrer les charges.
Cuve principale : 1 600 ou 2 000 l
Cuve de rinçage : 300 l
Bac d'incorporation : 30 l
Largeur de rampe : 15, 18, 21, 24, 27, 28 et 30 m
Largeur au transport : 2,40 m



// EMPLOI-FORMATION

89 Le succès du camion de l'Aventure du vivant

Le camion de l'Aventure du vivant était dans l'Yonne cette semaine. D'abord à Auxerre, le lundi 20 et le mardi 21, puis à Avallon le mercredi 22 et le jeudi 23 février. Les jeunes Icaunais sont venus en nombre, de divers collèges du département, pour découvrir les formations agricoles, et les métiers qui en découlent, disponibles sur le territoire.



Difficile de ne pas remarquer le camion orange de l'Aventure du vivant.



Beaucoup d'activités numériques et ludiques sont présentes dans le camion.

Vous avez peut-être remarqué un camion orange traversant le département la semaine dernière. Ce camion, c'est celui de l'Aventure du vivant. Un événement national pour la promotion des formations agricoles, qui sillonne la France depuis plusieurs mois. « *Cet événement a été mis en place par le ministère de l'Agriculture. C'est un camion, qui fait le tour de la France, avec pour but de faire découvrir la diversité de l'enseignement agricole, qui n'est encore pas connu de tous et qui est assez stéréotypé* », lance Charlotte Quernet, animatrice de l'Aventure du vivant.

« *L'objectif est de montrer tout ce qui peut se faire dans ces formations : l'agriculture, bien évidemment, mais aussi l'agroalimentaire, la forêt, le paysage, le service à la personne, l'agroéquipement, etc. Aussi, ce sont des formations qui existent à tous niveaux d'études, aussi bien en CAP, qu'en Bac pro, en Bac technologique, en Bac général, en BTS, en école d'ingénieur ou de vétérinaire… On présente toutes les formations qui dépendent du ministère de l'Agriculture* ».

L'événement a été lancé en février 2020, mais avec la crise sanitaire, la tournée a réellement commencé en septembre 2021. « *Depuis, on tourne dans toute la France, à raison de trois ou quatre villes par région, avec l'objectif de faire toutes les régions françaises* », ajoute Charlotte Quernet.

La formation, mais aussi l'emploi

Outre la promotion des formations, la volonté dans l'Yonne était aussi de faire participer les partenaires de l'emploi. « *Au-delà d'amener un maximum de jeunes et d'ouvrir à l'ensemble des établissements, c'est aussi de faire participer tous les partenaires de l'emploi et de la formation en agriculture. On travaille très bien ensemble en permanence sur le département* », assure France Lahutte, animatrice Anefa Yonne, qui pilotait l'événement au niveau local.

D'ailleurs, l'Anefa a organisé, le mardi à Auxerre et le mercredi à Avallon, un « village des partenaires ». « *Le but ? C'est simplement d'être là, se présenter et expliquer au public ce que l'on fait* ». Étaient présents les JA 89, AVE 89, le service de remplacement, l'Anefa, Pôle emploi, la mission locale, le CFA agricole et les MFR de Gron et Villevallier. « *À travers leur présence, l'objectif est de montrer aux élèves et aux accompagnateurs qu'on est là, sur le territoire, tout au long de l'année, pour poursuivre le travail fait par l'Aventure du vivant. L'idée est ensuite de reprendre la main avec les professeurs, d'intervenir dans les collèges, d'organiser des visites d'exploitation. Cela ne s'arrête pas à un événement sur quelques jours. On veut donner envie à tous ces jeunes de rejoindre les formations agricoles* », confie France Lahutte.

Quant à l'Aventure du vivant, si le projet était initialement prévu pour trois ans, il devrait, a priori, se poursuivre au-delà, dans de nouvelles villes de l'hexagone.

Christopher Levé

// EN SAVOIR +

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// ENSEIGNEMENT

58 Une conférence pour tous

Pour leur projet d'initiative et de communication (PIC), les BTSA2 Aquaculture du Legta du Morvan ont choisi comme projet l'organisation d'une conférence sur le thème des médecines alternatives pour le monde animal et l'humain. Celle-ci, gratuite et ouverte à tous, se tiendra le 2 mars prochain au Legta à Château-Chinon.

Tous les étudiants doivent mener à bien un projet d'initiative et de communication (PIC) durant leur cursus. C'est dans ce cadre que Tristan Peltier, 19 ans, Nathan Jeannot, 19 ans et Lucas Carrat, 19 ans, étudiants BTSA Aquaculture 2e année au Legta du Morvan, ont opté pour les médecines alternatives dédiées aux animaux, mais aussi à l'humain, mises en lumière par l'organisation d'une conférence le jeudi 2 mars.

S'engouffrer dans la brèche

« *Au départ, nous voulions sortir de la filière Aqua pour montrer que même si nous sommes engagés dans un domaine spécifique, les autres productions animales nous tiennent à cœur et nous intéressent* » indiquent les trois étudiants. De ce constat, Muriel Veyne, enseignante en éducation socio culturelle et les accompagnant pour leur projet, leur parle de médecines alternatives pour les animaux : « *Ce sujet, polyvalent, leur permettait d'explorer de nouvelles pistes, tout en les laissant libres de son traitement* ». Les jeunes rebondissent : « *nous ne connaissions pas du tout ces médecines, du coup nous avons fait des recherches sur le sujet. Une nouvelle information soulevait en nous des questionnements et donc une envie de poursuivre notre enquête. Nous avions donc trouvé ce que nous voulions traiter !* ».

Transmettre l'information

« *Pour le projet, nous nous sommes arrêtés sur la mise en place d'une conférence, car il nous semblait important de partager toutes les connaissances. Nous sommes persuadés que ce thème peut intéresser bon nombre d'exploitants ou futurs exploitants, mais pas seulement, car la réglementation et les attentes sociétales en termes de médicaments administrés ou encore de bien-être animal sont de plus en plus strictes. Pour nous, ces pratiques peuvent apporter des réponses – dans certains cas* » détaillent les jeunes avant de préciser. « *La conférence s'articulera autour de l'intervention de divers spécialistes pour expliquer les tenants et les aboutissants de ces pratiques alternatives mais également comment les mettre en œuvre. Nous espérons également pouvoir accueillir un exploitant ayant mis en place des médecines alternatives pour son cheptel afin d'avoir un retour d'expérience concret. En parallèle, nous allons créer des dépliants informatifs sur ces différentes médecines alternatives* ». Catherine Blin, professeur de zootechnie au Legta du Morvan, conclut : « *nous sommes là pour les ouvrir à toutes les pratiques possibles qui feront très probablement partie de l'agriculture de demain* ». La conférence organisée par Tristan, Nathan et Lucas, aura lieu au Legta du Morvan (rue Pierre Mendès France à Château-Chinon), le jeudi 2 mars à partir de 14 heures. L'entrée est gratuite et ouverte à tous dans la limite de 60 personnes environ.

Chloé Monget

Renseignements : à jeannotnathan045@gmail.com ou 03 86 79 49 80 (standard du Legta).



Tristan, Nathan et Lucas sont en BTSA 2 Aquaculture.

Legta du Morvan

// SYNDICALISME

21 Sa pierre à l'édifice

Gérard Berthaut a présidé le canton FDSEA de Saulieu-Liernais durant 25 ans. L'éleveur revient sur cette belle expérience.

Il n'est pas connu comme le loup blanc, mais presque. Dans les manifestations, il était souvent aux avant-postes et le porte-voix était pour lui, de par sa fonction de secrétaire général FDSEA21. À Saulieu, là, où il élève 90 vaches charolaises, on ne le présente plus. Depuis son installation il y a près de 40 ans, Gérard Berthaut s'est toujours impliqué dans le syndicalisme et s'est constamment porté volontaire pour défendre l'élevage : *« Ici à Saulieu, nous sommes un peu loin de tout et notamment de Dijon. Il est très important que notre canton soit représenté au niveau départemental, pour que notre métier soit entendu et défendu »*. Le 12 janvier, lors de l'assemblée cantonale FDSEA de Saulieu-Liernais, le président a transmis le *« flambeau »* à Florent Guyomard, éleveur à Censerey : *« c'était le bon moment de passer la main, sachant que je voulais arrêter avant mon départ en retraite qui aura lieu dans deux, trois ou quatre ans. Et surtout : je sentais que des jeunes étaient prêts pour la relève. Je pense à Florent, mais aussi à Sylvain Fleury et Jérôme Cap, qui préside déjà la commission bovins viande de la FDSEA. Nous avons là un trio très intéressant, dynamique et motivé. C'est très bien »*.



Gérard Berthaut a passé la main le mois dernier à l'issue de l'assemblée générale de son canton.

70 manifestations ?

Gérard Berthaut n'a pas compté le nombre de manifestations auxquelles il a participé : *« je ne sais pas du tout, je dirais peut-être aux environs de 70. Celle qui m'a le plus marqué ? Il y en a plusieurs. Celle qui me vient à l'esprit, là, maintenant, est peut-être celle de Paris en 1992, quand Raymond Lacombe présidait la FNSEA. Nous demandions des améliorations pour la toute première Pac qui se profilait. Un défilé était prévu dans la capitale mais finalement, nous n'avions pas bougé d'un seul centimètre tellement la foule était dense ! C'est un souvenir qui m'a marqué. Toujours en manifestations, nous nous sommes rendus à Bruxelles, Strasbourg… À Dijon, je me souviens notamment d'une sortie sur la thématique de l'équarrissage. Nous avions badigeonné la préfecture, j'avais même passé une nuit au commissariat… »*. Le syndicalisme JA-FDSEA a toujours été *« dans la peau »* de Gérard Berthaut : *« je ne sais pas ce que serait l'agriculture aujourd'hui si celle-ci n'avait pas été défendue par tous ces hommes et ces femmes pendant ces décennies. Nos actions ont toujours un seul but : défendre l'intérêt de tous les agriculteurs. Certes, il n'est pas toujours facile de faire bouger les lignes, mais nous y arrivons dans un certain nombre de cas. J'ai une certitude depuis longtemps : ce n'est pas en restant dans sa ferme que l'on obtient quelque chose. À ce titre, nous avons besoin d'un syndicalisme fort pour avancer, encore plus fort que celui d'aujourd'hui »*.

Quelques bémols

Gérard Berthaut regrette que certains dossiers n'aient pas avancé assez vite à son goût : *« le premier qui me vient à l'esprit concerne la sur-administration de l'agriculture française. Sur ce point, nous avons même reculé… C'est incroyable, nous sommes contrôlés et surveillés sur tout, dans tous les sens du terme. Il y a de plus en plus de paperasse dans nos métiers. La fiscalité est aussi trop élevée. Cette sur-administration a un coût : il faut faire vivre ce beau monde, tous ces gratte-papier… Et ce sont les producteurs qui doivent les payer »*. L'un des plus grands regrets de l'ancien président concerne l'économie : *« nous n'arrivons toujours pas à rémunérer l'agriculture, en particulier le monde de l'élevage, à sa juste valeur. Certes, la hausse des cours nous fait du bien mais les charges ont un niveau inédit elles aussi. Le GNR a doublé mais ça, personne n'en parle. Les engrais et tout le reste, c'est pareil. L'année 2022 a été meilleure que les précédents exercices, mais nous étions tellement bas que nous ne pouvions que mieux faire. Au niveau économique, le compte n'y est toujours pas »*.

Encouragement à s'engager

L'ancien président cantonal dresse malgré tout un bilan très positif de son expérience syndicale : *« elle a été très riche sur le plan humain, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec toutes les personnes que j'ai côtoyées, dont le personnel de la FDSEA. J'ai eu des discussions très franches avec des agriculteurs qui n'étaient pas forcément d'accord avec moi, mais cela n'a jamais impacté nos relations. Assurer la présidence du canton a été très instructif et enrichissant, nous apprenons beaucoup de choses. J'encourage d'ailleurs les jeunes à s'engager au sein de notre syndicat »*. Gérard Berthaut a vécu le plus beau moment de son parcours syndical lorsqu'il était à la tête des JA21 : *« nous avions organisé la fête départementale à Saulieu, et plus précisément dans mon hameau de Vrilly, en 1997. Tout s'était très bien passé, avec en plus une belle météo. Il s'agit de mon plus beau souvenir, c'est certain »*.

AG

// PRODUCTION FROMAGÈRE

89 Une nouvelle présidente pour l'association des fromagers fermiers de l'Yonne

Présidente depuis 2019, Catherine Andral cède la présidence de l'association des fromagers fermiers de l'Yonne à Mathilde Boulanger. Cette dernière a été élue lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 30 janvier.

Il y a du changement à la tête de l'association des fromagers fermiers de l'Yonne. Présidente depuis 2019, Catherine Andral a présenté sa démission (pour cause de retraite) lors de la dernière assemblée générale, qui s'est tenue le 30 janvier. Les membres présents ont élu Mathilde Boulanger, fromagère à Champs-sur-Yonne, nouvelle présidente. Elle est secondée par Stéphanie Piffoux, fromagère à Noyers-sur-Serein, désignée comme trésorière/secrétaire.

Cette assemblée générale était également l'occasion de définir les actions de promotion pour 2023 et 2014. Un programme riche en actions, qui seront dévoilées au fur et à mesure de ces deux années. À noter toutefois deux premiers rendez-vous : le concours de fromages de Bourgogne (en Saône-et-Loire) le 27 juillet 2023 ; et des portes ouvertes de fermes les 17 et 18 juin 2023 à l'occasion des journées nationales de l'agriculture. Pour rappel, l'association des fromagers fermiers de l'Yonne a été créée en 2019. Elle regroupe une quinzaine de fromagers sur les 50 transformateurs de lait du département (toutes espèces confondues). Elle a pour objectifs d'être un lieu d'échange entre les producteurs et les porteurs de projets, d'organiser des formations techniques dans l'Yonne correspondant aux besoins de tous, et de faire de la promotion et de défendre les produits laitiers fermiers de l'Yonne.



De gauche à droite : Caroline Paquette, Mathilde Boulanger, Catherine Andral, Stéphanie Piffoux, Mallorie Abry, Virginie Graillot et Claire Genet.

Christopher Levé
avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Pour tous renseignements, contactez l'association des fromagers fermiers de l'Yonne à fromages.fermiers89@gmail.com.



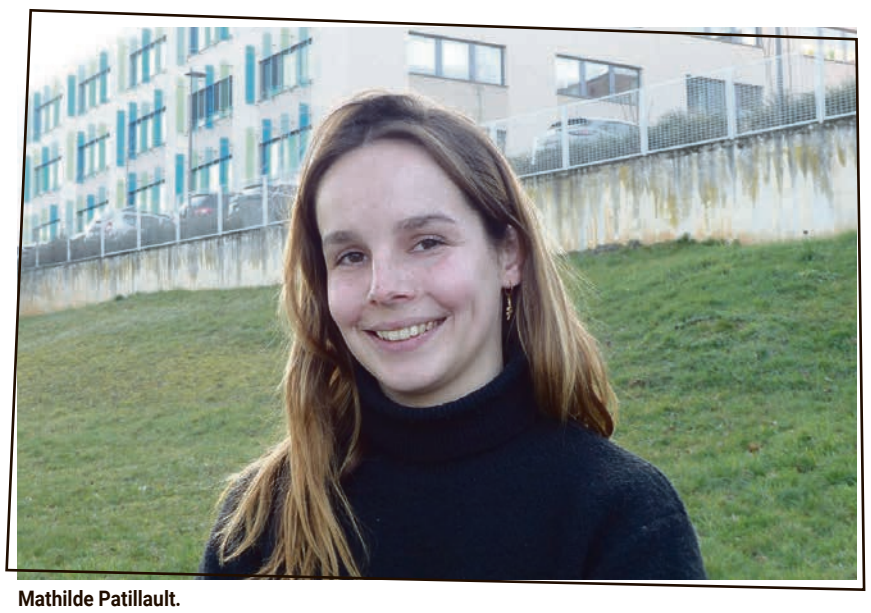
// FDSEA

89 Deux nouvelles arrivées dans l'équipe

La FDSEA de l'Yonne a vu arriver deux nouvelles têtes au sein de ses locaux, en fin d'année 2022 : Mathilde Patillault, animatrice en production animale et viticole, et Élise Estival, étudiante en ingénierie agronome qui effectue son alternance à la FDSEA. Cette dernière s'occupe notamment de l'APLBG.



Élise Estival.



Mathilde Patillault.

Elles s'appellent Mathilde Patillault et Élise Estival et sont les deux nouveaux visages de l'équipe salariale de la FDSEA de l'Yonne.

La première est âgée de 24 ans et connaît bien le département pour y être née et y avoir passé une grande partie de sa vie. Titulaire d'un bac scientifique (elle a étudié au lycée Jacques Amyot à Auxerre), Mathilde Patillault s'oriente dans un premier temps vers la médecine. « *J'ai fait un an à Dijon, mais je me suis rapidement rendu compte que cela ne me plaisait pas* », confie-t-elle.
Direction alors un tout autre domaine : le notariat. « *J'ai fait un BTS au lycée Saint-Joseph à Auxerre. Puis une licence pro métiers du notariat à Lyon, un master 1 droit notarial à Aix-en-Provence et un master 2 droit notarial/droit rural à Mâcon, que j'ai effectué en alternance dans un cabinet notarial à Auxerre* ».

Le droit lui plaît, mais ne l'épanouis pas complètement. « *Mon projet professionnel initial était de devenir notaire, mais je ne me retrouvais pas dans ce milieu. J'appréciais cependant beaucoup le droit rural car cela me permettait d'aller sur le terrain, au contact des gens. C'est ce que je voulais retrouver dans ma nouvelle vie professionnelle* ».
Ayant un goût prononcé pour l'animation et le suivi de projets, elle décide alors de présenter sa candidature à la FDSEA, qu'elle rejoint le 15 décembre dernier. Le monde agricole lui est d'ailleurs loin d'être inconnu. « *Mes grands-parents et mon oncle sont agriculteurs. J'ai une vraie attache à ce milieu. Je ne suis pas là par hasard* ».

À la FDSEA, elle a pour missions l'animation des sections animale et viticole. « *Je participe aussi aux assemblées cantonales, je vais être formée aux déclarations PAC. Et je m'occupe du suivi des dossiers de mes sections, de l'organisation de formations, ou encore de participer à la rédaction des infos FD et des infos rapides* ».

La FDSEA forme des jeunes

La seconde recrue est aussi âgée de 24 ans. Un profil qui met en avant l'importance de la formation de jeunes pour la FDSEA de l'Yonne.
Étudiante en ingénierie agronome à l'Isara, à Avignon, Élise Estival, effectue donc sa troisième année en alternance au sein du syndicat agricole majoritaire. « *Je suis arrivée mi-octobre à la FDSEA, pour une durée de trois ans, jusqu'à la fin de mes études (en master 2) en août 2025* », indique-t-elle.
Originaire de Caen, elle est titulaire d'un bac scientifique obtenu au lycée agricole de Quimper. Elle passe ensuite un BTS agricole aquaculture à Saint-Malo, en alternance. « *Je travaillais dans un élevage de poissons sur l'île d'Oléron* », précise Élise Estival. « *Je fais ensuite une licence pro à Rennes dans le développement de l'agriculture bio, en alternance dans une ferme laitière. En fait, j'ai toujours voulu travailler dans le monde agricole. Cela m'a toujours attiré, depuis l'enfance* ».

À la FDSEA, elle s'occupe de l'APLBG (association des producteurs de lait Bongrain Gérard) : de l'animation de l'association, ainsi que de la transmission d'informations entre les éleveurs et la laiterie. Élise Estival participe aussi aux différentes actions de la FDSEA, comme les déclarations PAC ou la participation à des événements auprès des agriculteurs.

Quant à son objectif lors des trois prochaines années ? Celui-ci est clair : « *découvrir tous les métiers de l'agriculture et les différentes pratiques agricoles* ». Nul doute qu'à la FDSEA, elle en aura l'occasion.

Christopher Levé



// CUMA

89 Une nouvelle animatrice est arrivée

Arrivée le 23 janvier, Mathilde Bonneau est la nouvelle animatrice du réseau des Cuma de l'Yonne.

Originaire de l'Yonne, Mathilde Bonneau, 28 ans, est la nouvelle animatrice des Cuma de l'Yonne. Après avoir obtenu son baccalauréat STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) au lycée d'Auxerre La Brosse, elle enchaîne avec un BTS gestion de l'eau qu'elle effectue dans la Nièvre, au lycée agricole de Challuy.
Mathilde Bonneau travaille ensuite durant quatre ans dans le domaine de la collectivité, donc trois ans et demi à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye au service technique, sur la partie assainissement.
Avant de rejoindre un peu plus tard la Régie des eaux de Puisaye-Forterre, durant un an et demi, toujours au service assainissement.

Accompagner les agriculteurs

Depuis le 23 janvier, Mathilde Bonneau travaille comme animatrice au niveau du réseau des Cuma de l'Yonne. « *Je voulais vraiment retrouver le milieu agricole que j'ai pu connaître durant mon baccalauréat à La Brosse* », confie-t-elle.



Mathilde Bonneau, la nouvelle animatrice du réseau Cuma de l'Yonne.

À ce poste, elle est chargée d'accompagner les agriculteurs dans leurs diverses démarches au sein du réseau des Cuma, comme la réalisation de plans d'investissements pour le renouvellement des matériels ou encore l'accompagnement de projets et l'animation des assemblées générales.

Christopher Levé

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Inséminer soi-même ses vaches

27 février et 15 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Renforcer l'immunité de son troupeau avec des moyens naturels

• 2 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// J'apprivoise mes résultats économiques

• 2 mars à Créancey

Amelie Fercoq - 03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// Créer ou optimiser son atelier de meunerie à la ferme

• 6 & 7 mars à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 -
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Contractualiser avec son premier acheteur en élevage bovin allaitant (ÉGAlim 2)

• 7 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Transporter ses animaux en toute sécurité (Session OVINS)

• 9 et 10 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger son DUER

• 13 mars à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 -
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Formations : Soin du pied & initiation au parage

• Le 2 mars 2023

Les boiteries sont une des principales causes de réforme en élevage bovin. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes dans les élevages nivernais et les éleveurs sont parfois démunis face à cette pathologie qui impacte le fonctionnement du troupeau. Venez en apprendre plus avec Bertrand GIBE, vétérinaire à Corbigny, par la mise en application avec observation et manipulation. Une formation labelisée « Bien-être Animal »

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Tél. 03 86 93 40 37

// Conduite et maintenance de l'enjambeur

• du 6 mars au 26 mai

La formation, proposée par le Legta Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

// Formation : Forage, retenue d'eau , comment stocker l'eau ?

• Le 9 mars

Vous avez un projet de stockage d'eau pour l'abreuvement de vos animaux, ou pour l'irrigation. Vous vous interrogez sur les démarches à suivre, le choix de la parcelle et le dimensionnement de vos projets participez à cette journée de formation d'une journée.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Hydronomie : optimiser la gestion de l'eau et des sols à la ferme

• Le 9 et 10 mars

Les bouleversements climatiques et la détérioration du cycle hydrique impactent de plus en plus les rendements agricoles. La gestion holistique du ruissellement des eaux de pluie est devenue une nécessité. Par une approche à l'échelle du sol et du paysage, cette action de formation vise à augmenter la résilience et la capacité productive des fermes.

Renseignement et inscriptions :
Denis Asfaux au 06 09 26 67 31
ou Pascale Neveu au 06 85 57 63 92
ou formation@agroforesterie.fr

// Formation : Je suis référent Bien-être animal : en quoi cela consiste-t-il ?

• Le 14 mars (1 jour + 2 heures de module à distance)

Depuis janvier 2022, les éleveurs doivent désigner un référent bien-être animal sur leur exploitation. Formation obligatoire pour les détenteurs de volailles et de porcs. (Lieu : Nevers)

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation - 03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Mardi 28 février à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// La bio, j'y vais, j'y vais pas

• Mardi 28 février et mardi 14 mars à Auxerre.

Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

// Serein face aux évolutions réglementaires

• Mercredi 1er mars à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Réussir mon installation en société

• Mercredi 8 et vendredi 17 mars à Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Conférence médecines alternatives

• 2 mars

Dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication, les élèves du Legta du Morvan organise une conférence sur les médecines alternatives pour humain et animaux. Elle aura lieu au Legta du Morvan (Rue Pierre Mendès France à Château-Chinon), le jeudi 2 mars à partir de 14 h. L'entrée est gratuite et ouverte à tous dans la limite de 60 personnes environ.

Renseignements : jeannotnathan045@gmail.com ou 03 86 79 49 80 (standard du Legta).

YONNE

// Réunion sur l'énergie

• Lundi 27 février

À 14 h, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy. Une réunion organisée par la FDSEA de l'Yonne sur le thème : énergie et agriculture, sujets sensibles et importants pour les exploitants agricoles de l'Yonne. Le fournisseur d'énergie Lucia interviendra lors de cette réunion, qui est ouverte à tous les professionnels du monde agricole (pas seulement aux adhérents).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• 3 et 17 mars

De 9 h à 17 h, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : Inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

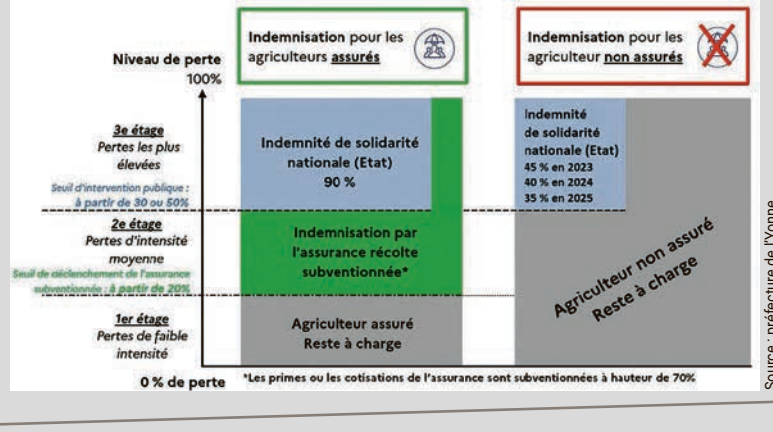
ASSURANCE

Que dit la réforme de l'assurance récolte multirisque climatique ?

Face à des coûts de plus en plus élevés liés aux dommages provoqués par les aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, de nouvelles modalités d'indemnisation des pertes de récoltes ont été actées.
Dans un communiqué, la préfecture de l'Yonne présente les nouvelles modalités d'indemnisation des pertes de récoltes, de l'assurance récolte multirisque climatique. *« Le nouveau système repose sur le partage équitable du risque entre l'État, les agriculteurs et les entreprises d'assurances. Il instaure une couverture universelle contre les risques climatiques, accessible à tous les agriculteurs et toutes les productions »*, est-il mentionné.
Ce dispositif de couverture des risques climatiques comporte trois étages. Pour le premier, les pertes de faibles intensités sont à la charge de l'agriculteur à hauteur de 20 % du produit/ha. Pour le deuxième, les pertes de moyenne intensité peuvent être couvertes par le biais de l'assurance multirisque climatique dont les primes feront l'objet d'une subvention publique portée à 70 % dès 2023. Pour le troisième, les pertes d'ampleur exceptionnelle seront prises en charge, pour partie, par l'État.
Le taux de perte est évalué par rapport à la moyenne de production de l'exploitation et les prix indemnisés sont ceux du barème socle national.

C. L. d'après communiqué

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site agriculture.gouv.fr.



Source : préfecture de l'Yonne

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/02/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 574 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	400-450	3.88	3.88	3.88	
	U	200-250	3.89	4.00	3.92	
		300-350	3.72	4.02	3.87	
		350-400	3.55	3.73	3.67	0.00
		400-450	3.48	3.75	3.56	-0.04
		450-500	3.31	3.63	3.45	-0.06
	R	250-300	3.66	3.68	3.67	
		300-350	3.70	3.82	3.75	
		350-400	3.48	3.68	3.62	0.02
		450-500	3.45	3.45	3.45	
F	U	250-300	3.39	3.70	3.49	
		300-350	3.29	3.35	3.32	-0.05
		350-400	3.21	3.30	3.26	0.02
	R	350-400	3.09	3.17	3.16	0.03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 92 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3.28	3.41	3.34	
F	U	400-450	3.03	3.19	3.09	
		450 et +	3.02	3.13	3.06	0.01

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 239 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	500 et +	2.47	2.62	2.55	
F	E	- 5 ans	3.16	4.12	3.47	0.17
	U	24 à 36 mois	2.92	3.19	3.03	-0.03
		- 5 ans	2.90	3.11	3.00	0.03
		5 à 10 ans	2.83	3.14	2.96	-0.01
		+ 10 ans	2.55	2.95	2.74	-0.08
	R	- 5 ans	2.66	2.87	2.77	-0.06
		5 à 10 ans	2.57	2.84	2.76	-0.04
		+ 10 ans	2.51	2.68	2.59	-0.07

OBSERVATIONS

Effectif global : 905 - Taux de vente : 98 %

Broutards, taurillons : l'approche de la saison printanière incite déjà les emboucheurs à se couvrir avec des animaux jeunes et légers et provoque une hausse des tarifs face à une offre qui reste toujours mesurée. Dans les animaux de plus de 400 kg, typés Italiens notamment, on remarque que le commerce est à l'équilibre avec des transactions dynamiques et des cours facilement maintenus.

Laitonnes : cours reconduits dans une ambiance commerciale favorable, aussi bien en légères pour la France qu'en lourdes vaccinées pour l'Italie.

Génisses 2 ans : bonne valorisation mais l'offre est beaucoup trop limitée pour faire face aux besoins.

Vaches, génisses 30 mois : un marché avec des effectifs de saison. La qualité est correcte dans toutes les catégories, mise à part dans les animaux âgés. Cours reconduits dans les femelles de 5 à 10 ans. Bonne ambiance commerciale, seulement 4 invendus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/02/2023

Effectif : 153

Broutards	(275 - 375 kg)	960 - 1350	3,26 - 3,66
Broutards	(395 - 475 kg)	1400 - 1620	3,40 - 3,54
Laitonnes	(270 - 330 kg)	800 - 1060	3,02 - 3,36
Laitonnes	(340 - 395 kg)	1130 - 1250	3,16 - 3,29
Vaches		1220 - 2430	

Placement rapide et global en mâles et femelles à des cours qui restent soutenus.
Demande toujours présente en vaches à des cours fermes. Peu d'invendus.

Bovins gras : 6

Vaches de viande — **5,30 à 5,44 € kg de viande.**

Meilleure demande, aucun invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/02/2023

Effectif : 33

Agneaux gras	140 - 150	(3,06 - 3,41)

Peu d'apports et de qualité ordinaire. Cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/02/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 77 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.21	4.36	4.25	0.20
		de 44 à 50 kg	3.51	4.36	4.00	0.15
	R	de 38 à 44 kg	3.60	4.01	3.87	0.12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.40	1.49	1.44	-0.22
	R	+ de 60 kg	1.33	1.36	1.34	0.03

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.20	4.33	4.28	0.05
	R	de 38 à 44 kg	3.95	4.01	3.99	-0.02

OBSERVATIONS

Effectif global : 227 - Taux de vente : 95 %

Agneaux de boucherie : la faiblesse de l'offre et sa bonne qualité permettent d'obtenir des tarifs à haussiers.

Brebis : les tarifs retrouvent un niveau normal qui reste attractif.

Béliers : peu de changement.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/02/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 195 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.44	3.49	3.47	0.00
		400-450	3.45	3.53	3.49	0.01
F	U	250-300	3.28	3.32	3.29	0.01
		300-350	3.16	3.32	3.28	-0.04

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 38 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36mois			2.95	0.00
		- de 5 ans			2.78	0.04
		5 à 10 ans			2.78	0.00
	R	+ 10 ans			2.47	0.00

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

OBSERVATIONS

Effectif global : 233 - Taux de vente : 84 %

Broutards : le volume progresse cette semaine avec des lots de bonne qualités. Les cours sont reconduits la vente est rapide.

Laitonnes : offre peu abondante, cours reconduits dans les bonne femelles valablement vaccinées pour l'Italie.

Veaux, génisses : l'offre ne permet pas d'établir une cotations cette semaine. Cours néanmoins reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/02/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.19	4.29	4.27	0.13
		+ de 44 kg	3.15	3.73	3.58	0.10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 125 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.25	1.71	1.48	
		+ de 60 kg	1.49	1.88	1.75	0.36
	R	- de 60 kg	0.66	1.44	0.88	-0.18

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 86 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		26	98	56	-9.00

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

OBSERVATIONS

Effectif global : 350 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : très peu de laitons cette semaine, avec une qualité très hétérogènes qui paralyse les cours ne représentant pas forcément les cours réelles.

Brebis : forte demande entrainant indéniablement une hausse des cours.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

20 Février 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : dans un contexte d'offre de plus en plus restreinte, et alors que les coûts de production sont toujours en hausse (+30 cts/kgc), n'hésitez pas à être ferme dans la négociation des prix !

Bovins maigres : La tendance haussière des cours se poursuit, avec des effectifs d'animaux disponibles vraiment très faibles !

POLITIQUES

La Commission d'Orientation et de Développement de l'Assurance Récolte a rendu un avis favorable à la proposition du Ministère concernant les **modalités de recours** en cas de désaccord de l'éleveur avec l'évaluation des pertes par le satellite. Pourtant, la procédure proposée ne permet pas de confronter, à chaque demande de recours, les données de l'indice avec des résultats fiables de terrain. Aussi, les éleveurs demandent au Ministre de revoir sa proposition pour la faire évoluer vers un dispositif fonctionnel ! → lien

ENVIRONNEMENT

En vue de l'application au 1er janvier 2024 de **l'affichage environnemental,** les expérimentations devraient, d'après la secrétaire d'Etat Bérangère Couillard, permettre d'arrêter une méthode de calcul et de restitution des scores d'ici cet été. Le plus difficile, signale-t-elle, sera de trouver une méthode équilibrée entre tous les enjeux environnementaux (les gaz à effet de serre, la consommation d'eau, l'utilisation de pesticides, le bien-être animal, l'origine des produits, leur recyclabilité, ..).

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur l'article 10 de la loi EGALIM2, concernant l'expérimentation sur l'affichage de la rémunération producteur s'est achevée. La FNB a été conviée à la réunion de finalisation de cette mission et de précision des conditions de lancement de l'expérimentation à venir! L'occasion pour la FNB de rappeler l'importance que les conditions EGALIM2 soient bien respectées (à savoir contractualisation amont effective et indicateur de référence utilisé pour les coûts de production) dans les initiatives terrain demandant d'entrer dans cette expérimentation publique !

FOCUS

Une **nouvelle campagne de communication vient d'être lancée par l'interprofession**, via notamment des spots TV depuis ce 19 février. Poursuivant la déclinaison de la signature « Aimez la viande, mangez en mieux – Naturellement flexitariens », cette campagne appuie sur le principe de véritable « engagement » pour une consommation raisonnée, en faisant le choix d'une viande durable telle qu'elle est produite par notre filière française.

REGION

A la veille du Salon de l'Agriculture 2023, et des **rencontres que la FNB va effectuer avec les acteurs de la distribution (GMS, RHD)**, les Sections Bovines en départements et en régions sont sollicitées pour avoir des retours terrains concrets ! Via des visites chez les distributeurs, pour contrôler l'origine de la viande, et la bonne application d'EGALIM2, la FNB est preneuse de tous les éléments qui pourront être détectés, éléments précieux dans un contexte de hausse inédite des importations de viande bovine!

FAIT DE LA SEMAINE

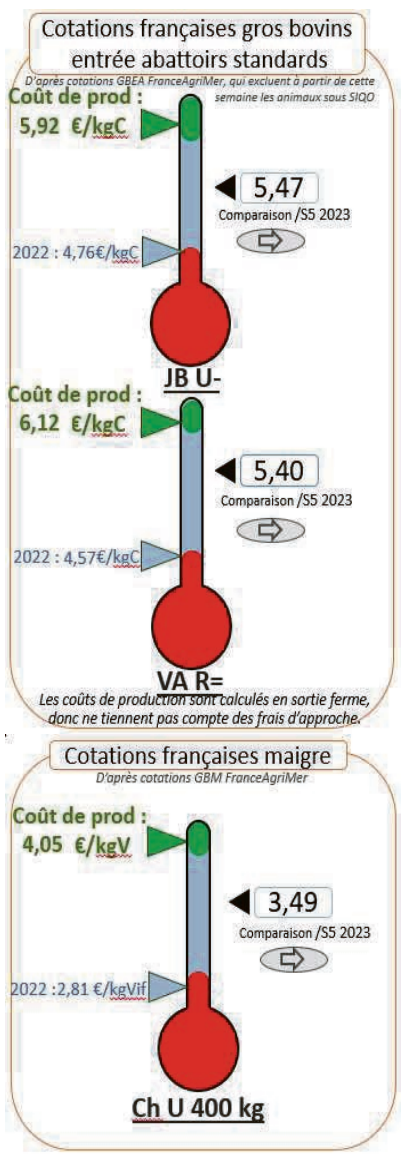
Patrick BENEZIT a été élu président de la FNB par le Conseil d'administration, réuni le 14 février. Patrick BENEZIT est éleveur dans le Cantal, en race charolaise, en agriculture biologique, en GAEC avec sa femme et son fils. Cédric MANDIN, naisseur-engraisseur en Vendée, a été reconduit au poste de Secrétaire général. Le Conseil a également approuvé la composition d'un Bureau de 20 membres, représentatif de la diversité des systèmes de production et des régions.

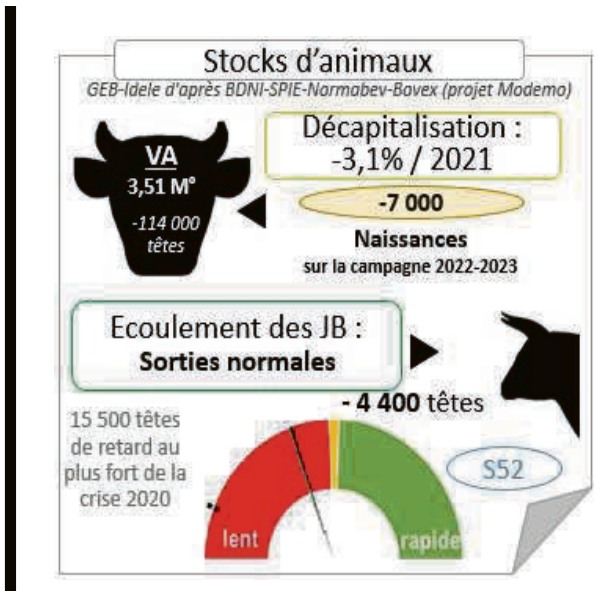
CHIFFRE DE LA SEMAINE

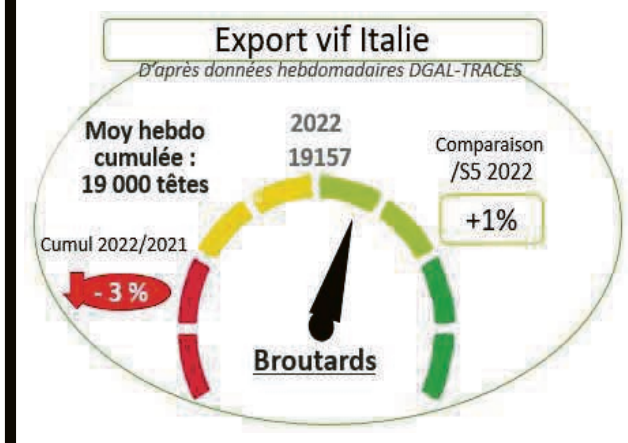
+1,1%

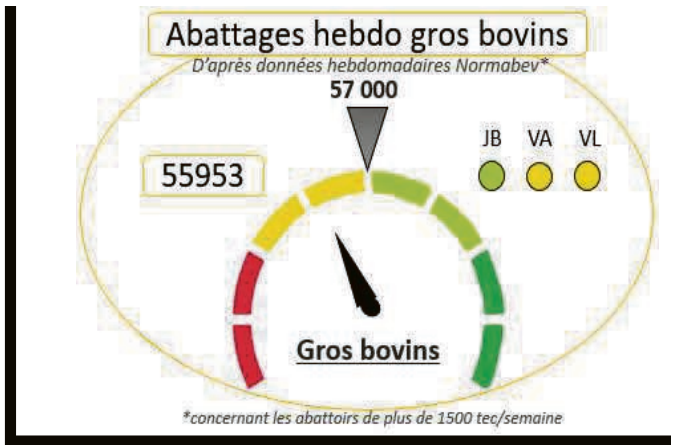
C'est l'augmentation de la **consommation de viande bovine sur l'année 2022** (vs 2021)! *Source : FranceAgrimer d'après douane française*. La consommation calculée par bilan a progressé de 17.100 tec ! C'est bien la preuve que l'augmentation du prix consommateur n'entraine pas systématiquement une baisse de consommation, comme indiqué par les distributeurs!

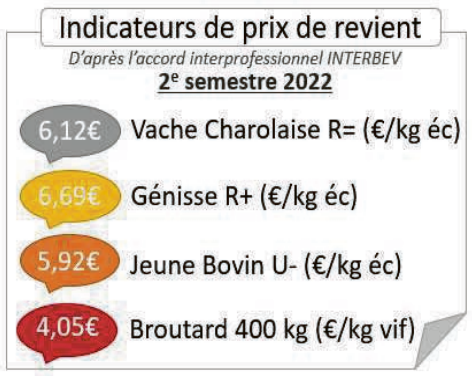
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 08
du 20 au 26 février 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'ambiance reste très active, dans un contexte où l'offre manque toujours. Les besoins sont conséquents pour toutes les destinations. Les cours sont fermes dans les sujets typés pour l'Italie. Les engraisseurs commencent également leurs achats, d'où une meilleure demande cette semaine sur des animaux plus légers, de moins de 330 kg. Les tarifs sont donc globalement fermes à haussiers en toutes races. En femelles, le commerce reste soutenu.

Gros bovins maigres : L'ambiance commerciale est toujours bonne dans un contexte d'offre limitée et de besoins plus importants à l'approche du printemps. Les transactions sont rapides, les tarifs progressent de nouveaux en vaches jeunes et démarrées. Les vaches moyennes ou plus âgées trouvent preneur mais sans plus-values.

Boucherie : Les achats sont réguliers mais prudents compte tenu des stocks encore importants dans les outils. Pour autant, l'offre devient de plus en plus rare et permet cette semaine de rehausser les tarifs après quelques semaines de plafonnement voire de légères baisses. Les viandes d'entrées de gamme, qu'elles soient de type mixte, laitier ou allaitant de petite conformation, regagnent quelques centimes. Les catégories supérieures profitent de tarifs fermes. Le placement est fluide.

Veaux : Les volumes restent très modestes, à la faveur des vendeurs, dans une ambiance qui reste toutefois prudente. Le placement est fluide pour les catégories et les cours sont globalement reconduits. Quelques marchés enregistrent de nouveau des hausses en type laitiers et croisés laitiers bien conformés. En veaux gras, l'activité reste soutenue en femelles et mâles supérieurs.

Ovins : En agneaux, les ventes restent calmes face à des apports de saison. Sur le bassin aveyronnais, le volume se stabilise et trouve facilement preneur. En allaitant, la faiblesse de l'offre permet de tenir les tarifs. En agnelets, l'offre est encore abondante. En brebis, la demande se tasse cette semaine mais les tarifs restent tout à fait corrects.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

18 - Vends tracteur Valtra M120 avec chargeur ; charrue 5 corps ; déchaumeur Gaspardo + Rouleau 4 m ; silos 10 T et silos 16 T.
✆ 06 25 59 84 81

38 - Vends moteur Perkins 3 cyl pour tracteur BM Volvo 430 TBE + pièces Volvo aile de tracteur Ford 8600.
✆ 06 75 04 60 70

42 - A vendre cause cessation, tracteur MF 6190, 140 cv, relevage avant masse, cabine, 3 distributeurs double effet + 1 ligne avant d. effet, clim, crochet piton barre oscillante, pneu avant 480/70/28, arr. 520/85/38, 5 398h, en très bon état.
✆ 06 89 36 89 33

69 - A vendre tracteur T4 100 N de marque New Holland année 29/12/2017 - 1385 H boite 32/16 inverseur hydro - Siège pneumatique cabine classe IV 3 DE/SE EHR 3 prises hydro avant, attelage sur chaque glissière stabilisateur hydro, frein remorque, relevage électronique, pneus AV neuf AR 60% d'usure.
✆ 07 85 16 90 65

69 - Cause décès vend tract. Deutz Agroplus 75 avec fourche Q35 dans l'état, pneus neufs 21000 euros sans TVA
✆ 06 89 38 57 75

Travail du sol

38 - Vends semoir engrais Kuhn 800 L complet 1000 euros station GNR 1500 L pistolet et compteur.
✆ 06 75 17 98 83

69 - Vends lame niveleuse 2 m. Dévoys, herse 4 éléments, cultivateur 2.50 m 11 dents, cultivateur Nivon 11 dents extensible, le tout bon état
✆ 04 78 81 85 79 HR

Récolte

01 - Vds lève bottes 3 points 2 dents. Marque Gyrax. Année 2003. Parfait état. Prix 1000 euros. 01270 Coligny.
✆ 06 43 09 13 80

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

42 - Vends pirouette 4 toupies Fella Blanchot, relevage route manuel, bon état, année 1980.
✆ 06 70 77 58 48

42 - Vends rateau andaineur Kuhn, année 1980, bon état d'usage.
✆ 06 70 77 58 48

71 - Vends presse moyen densité Someca M11, prix 1.300 €, salle de traite Wesfalia 2x4, 800 €.
✆ 06 41 59 10 33

73 - Vends presse BR Mc Hale F5400, 2018, 2000 balles, enrubanneuse Kuhn trainée RW 1400, commande câble.
✆ 06 61 52 37 59

74 - Cause retraite vend presse BR Case RBx463, faneuse Pott91AZ, dble andaineur K Verneland 9071 S, bon état.
✆ 04 50 01 45 01

Irrigation

74 - Vends goutte à goutte Kulker goutteur (40) 50 c le mètre, arceaux 5 mètres large 14 euros.
✆ 06 71 05 26 09

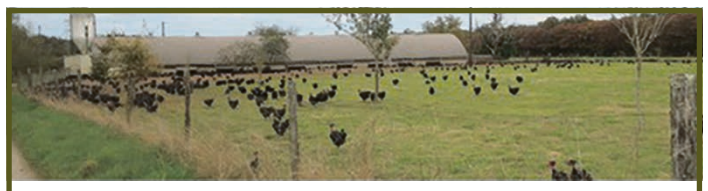
88 - Pulve caruelle 4000L 24 m régulation électronique cuve rinçage toute option TBE 5 250 euros.
✆ 06 07 77 98 38

Divers

46 - Achète Corn pickers Bourgoin 2,3,4 rangs, Mercedes MB TRAC, tracteur Massey 4 roues.
✆ 07 84 88 74 09

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (0808)
✆ 06 71 10 93 35



Vous souhaitez vous installer ?
Voici une belle opportunité en Saône & Loire.

- Atelier **poulets Label de Bourgogne** avec parcours et bâtiment de 400 m² créé en 1987.
- Atelier **lapins naisseur engraisseur** : 2 bâtiments de 310 et 890 m², datant de 1986 et 1997, en conduite classique (tout plein tout vide).
- **Cultures : 54 ha** (maïs/blé/colza en irrigation avec évolution possible).
- **2 UTH**.
- **Maison d'habitation** sur le site (125 m²) et ses dépendances.

Contact : Janick & Jean Biberon
06 81 35 38 56 - jjbibgandons@gmail.com

LapAlliance — SANDERS Nourrir nous engage AURORE

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0804)
✆ 06 30 11 59 25

42 - Vds scie à bois papillon, moteur triphase, attelage tracteur.
✆ 06 32 86 02 22

43 - Vends plateau Gordon 6 m - 1 essieu mixer - tonne à lisier Pichon 2 essieux 8000L comp neuf.
✆ 06 77 18 11 75

67 - Vends séchoir FAO 340 + silos semoir 6R Kuhn max 2TS + fertiliseur rampe trait D bineuse carré + fertil 6 R M rouleau L 2 M porté + 1 traîné + citerne 6000 l fer + mat irrig 2 P + 3 P T. allu raccord vann.
✆ 06 07 11 70 24

69 - Vends Nettoyeur haute pression FT Power 200 Tri XR, eau froide triphasé en très bon état avec roto-buse pour nettoyage de sol. Prix 800 € HT.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends arceaux serre 5 m. Lar diam 32 - 2 cornadis 5 m. 7 pl. - Foin BR diam. 125 - Planteuse poireaux 1 rg.
✆ 07 82 34 29 68

73 - Vends foin enrubanné + pirouette Kuhn 8 toupies + 1 porte d'entrée chêne, état neuf.
✆ 04 79 28 70 79

84 - Vends tracteur Lambor 110 cv, 6 cylindres, toutes options, relevage av, étatneuf, 24 000 euros à débattre,charrue Huard 4 socs,herse rota + relevagedisque lourd Gard 2,70 m,- semoir à blé, vibro3 m,rouleau JAKER double,débroussailleuse 6 mneuve, divers matériels, tout proche du neuf.
✆ 06 12 78 27 60 HR

Elevage

58 - Vends bétaillère Mazeron pose à terre de 6 m. (0702)
✆ 06 14 69 18 83

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends cause cess. 1ère main beau camion Citroën Jumper 3T5 bétaillère 120 000 km, 170 cv, caisse tout alu, 3m60, séparation, toujours entretenu garage, état neuf, prix 23000 euros ; valeur neuve 49 000 euros.
✆ 06 87 05 63 94 HB

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Vends bétaillère B120 Renault, bon état, A 1998, 115 000 km, ct ok.
✆ 07 50 06 40 28 av. 20h

Tourisme

42 - Vends Nissan Qashqai 1,5 DCI 110 Connect Edition, 09/2012, CT ok, 198 000 km.
✆ 06 80 85 91 56

Achat-Vente

Récolte

07 - Achète champignons secs.
✆ 04 66 69 21 13

21 - Vends foin balles rondes 120 x 150 (0806)
✆ 06 76 62 39 61

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

43 - Vends gros volume d'enrubannage d'herbe, livraison assurée.
✆ 06 11 37 50 64

58 - Vends enrubannage de luzerne de mai 2022 (0703)
✆ 06 14 69 18 83

63 - AV piquets chêne 2,50 euros hors taxe + foin sec enrubanné.
✆ 04 73 21 50 06

69 - Vends ensilage herbe très bonne qualité Luz + Trèfle 70 T. + ensilage maïs qualité moy.
✆ 06 13 15 40 85

69 - A vendre courges Butternut et pommes diverses variétés.
✆ 06 20 90 65 09

Plants, pépinière

01 - Vends surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

Fourrage

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 85 73 22 68

01 - Vends fourrage foin + paille en BR 120 X 120 ; 100 euros la Tonne pour le foin (une partie en bio FR Bio10) ; 90 euros la Tonne pour la paille.
✆ 06 81 87 23 48

21 - Vends belle paille bottes carrées, 120 x 90, sous hangar, possible transport (0609)
✆ 06 75 39 31 86

ACHETE foin bonne qualité, bottes carrées et rondes diam 135 max.
Peter van den Brand
0031622240680 (parle français)
petervandenbrand@corsten.nl

58 - Vends foin récolte 2021, balle ronde 120 x 140, bien récolté, 65 euros la tonne (0802)
✆ 06 50 66 70 01

Propriété

73 - Recherche exploitation min. 60 ha, location, vente. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Terrain

73 - Terrain plat exclusivement agricole de 2514 m2, calme, St Pierre de Genébroz à 800 m d'altitude, exposition SO, source intarissable + petite parcelle. Terrain convient maraîchage, arbo, api. Vue dégagée sur vallée, construction agricole possible.
✆ 06 29 59 36 22

Immobilier

30 - A vendre îlot de vigner 1,60 ha Marselan, 1,85 ha Grenache noir à Blauzac 30700. Possibilité de parts de cave aux Collinesdu Bourdic. Contacter Safer Occitanie.
✆ 04 66 04 99 30
ou 06 42 63 23 15

Location

Immobilier

71 - Loue beau dom. 100 ha, t. bien group. bât. exept. élev. bovins/lait, libre, eau partout ds bât. élev., étang en altitude.
✆ 03 85 56 32 96 HR

Autres

07 - Ch. agriculteur pour stocker 20 caravanes dans abri fermé dès 7/23 secteur Privas.
✆ 06 28 98 35 79

69 - Cède place de marché mardi matin 10 mètres très bonne clientèle pour producteur.
✆ 06 20 90 65 09

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol,semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un Agent de remplacement en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagé sur le canton de Baugy. Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures.
✆ **Renseignements et candidature par mail : marion.vanneron@agricvl.fr**

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES



58 - Exploitation agricole 250 ha de céréales et 250 vaches charolaises inscrites HBC, cherche employé ayant de la régueur et motivé pour tous travaux sur l'exploitation. Salaire en fonction des capacités. Pour tous renseignements : guenot.gerard58@gmail.com (0706).

✆ 06 70 34 71 84

71 - L'entreprise Hydrogéotechnique recherche une(e) mécanicien(ne) confirmé(e) ainsi qu'un(e) alternant(e) pour son agence de Fontaines (71). Tâches confiées : réparations et travaux de maintenance sur des engins de chantier/engins de forage. Réalisation des diagnostics et identifications des pannes et des anomalies. Vous justifiez d'une expérience réussie sur des postes équivalents, dans le milieu agricole ou le domaine des travaux publics. Pour intervenir sur les chantiers, vous devrez disposer du permis B.

✆ 06 45 69 23 95

Terres de Bourgogne recrute

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?

UN TÉLÉVENDEUR (H/F)

POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

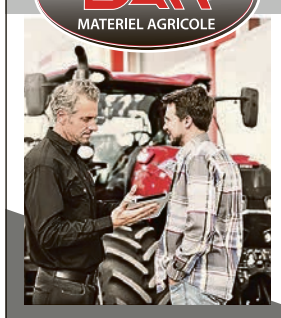
Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

DAFP MATERIEL AGRICOLE — RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)

- **2 commerciaux (H/F)** motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)** connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)** débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

71 - Rech. gardien H/F ou couple à l'année, proximité Toulon-sur-Arroux, logt 3 pièces, tt confort wifi + parcelle de jardin potager + privé. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, 59 rue du 19 mars 1962, CS70610, 71610 Mâcon, qui transmettra.

✆ 03 85 29 55 29

Connaissez-vous notre page Twitter ?

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.

✆ 06 08 84 27 75

Mariage

69 - JF africaine 47 ans, simple, gentille, valeur humaine recherche homme sérieux pour vie à deux (0701)

✆ 07 87 32 83 84

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208)

✆ 06 28 02 04 05

Regardez-nous sur YouTube

07 - Elevage limousin vend reproducteur mâles HBL 16 18 mois fils de Leopard MN RRE VS et Haled MN RRE VS Liban RR VS TGS.

✆ 06 85 76 74 59

15 - Vends 25 à 30 vaches Salers Bio pleines ou vêlées. Garanties sanitaires, très dociles. Liv assurée.

✆ 06 79 14 75 51

Offre de service

68 - Accepte travaux divers : labour préparation de sol binage, semis et surtout battage céréales : soja, maïs, avec NH 8.9D de 2023 travail soigné.

✆ 06 23 31 72 19 - 06 19 58 40 01

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Divers

15 - AV épandeur à fumier de montagne, 1 m 30 de large.

✆ 06 72 47 52 50

18 - Vends reproducteurs charolais inscrits HBC 12/18 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier),Garigny.

✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)

✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 15 taureaux de 16 mois hivernés au pré dont 6 taureaux pour génisses tous génotypés, Index FN de 101 à 109, - Index Alait de 100 à 112, - Avel de 100 à 111, IVEMAT de 107 à 127. Parisot Bruno et Vincent - 21210 La Motte Ternant (0304)

✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)

✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 14 - 15 - 16 mois, TGS. EARL Gabory - 21460 Jeux les Bard

✆ 06 87 43 40 33

21 - Vends taureau Aubrac 7 ans, - vends faucheuse JD 1360 pour pièces, - pailleuse Lucas, - 1 roue 13 - 28 (0704)

✆ 03 80 64 72 86 - 06 44 01 63 52
laissé message

38 - Vends reproducteurs charolais 16 mois origine IA, sc, 1 homozygote Gaec de Navoux.

✆ 06 16 85 50 52

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, vêlage facile, élevage et viande, livraison assurée. Gaec Cuisset, Saint-Germain-Lespinasse.

✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0404)

✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407)

✆ 06 08 78 05 01 - 06 99 25 33 53

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origines IA, vêlage facile, SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0502)

✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602)

✆ 06 33 49 46 88



Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères Le PRO de la tôle



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)

✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)

✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)

✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux 2 ans et veaux 15 mois, type viande et mixte. GAEC Pautet - Savigny Poil Fol (0805)

✆ 06 09 40 50 63

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC + génisses de 2 ans repro. GAEC Deboux - Niault - 58110 Chougny (0801)

✆ 06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92

71 - HBC, vend vx 15 mois, trx 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 6 ans + vaches pl. ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret Océan Newman P), TGS, livraison. Devillard J et C, Champlecy.

✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois, HBC. Gaec Dufraigne MCV 71190 La Tagnière

✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

71 - Vends cause cessation taureau ch. 6 ans, HBC, docile, vêlage facile sur génisse. Goireau Jean-Claude.

✆ 03 85 79 40 83

73 - Propose pension mai à juillet 23, 10/12 VA + veaux ou env. 20 génisses bio ou conv, animaux manipulés souvent.

✆ 06 89 25 08 68

74 - Vends 4 vaches suitées charolaises.

✆ 06 19 33 56 77

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)

✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAECCadoux Père et Fils -89420 St André enTerre Plaine

✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Chien

26 - Vends chiots Cao de Gado Transmontano nés le 1er décembre 2022 - Siret : 49428694100013 - Mère : FR SN 11704446 - portée de 6 (1 femelle 5 mâles) Vaccinés et pucés - prix: 500 euros.

✆ 06 89 62 53 32

58 - Vends 6 chiots Beauceron, mâles et femelles 2 mois, puccés, vaccinés, gros gabarit, n° mère : 250269811469190, n° SIRET : 58126039 (0807)

✆ 06 68 67 23 23

Equin

71 - Vends 3 belles pouliches comtoises, PP, garanties pleines.

✆ 06 88 59 16 46

Divers

45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.

✆ 06 82 28 12 19

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANT

EARL LES PREAUX, au capital de 7 622.45euros, siège social : 20 Route de Til Chatel 21260 VERONNES 410 112 049 RCS DIJON, AGE du 22/12/2022 : nomination M. Hugo FEBVRET (20 Route de Til Chatel 21260 VERONNES) gérant. Pour avis

AL23006538

NON DISSOLUTION

CYRIL CONCLOIS, SARL au capital de 95 000 euros ayant son siège social : 14 rue Lamartine 21000 DIJON, immat. 808 796 718 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 14/01/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL23006543

NOMINATION DE DIRIGEANT

GAEC THEVENOT PERE ET FILS, au capital de 83 743,58 euros, siège social : La Rente de l'Ile, 21 310 NOIRON SUR BEZE, 391 879 673 RCS DIJON, AGE du 18/01/2023 : nomination cogérant M. Maxime THEVENOT demeurant 29 Rue du Mont 21310 BEZE, à compter du 31/03/2013. Pour avis, la Gérance

AL23006554

AVIS DE NON DISSOLUTION

NONANTIS
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 rue Legrand du Saulle
21000 DIJON
851 397 703 RCS DIJON

Par décision du 15/12/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Président

AL23006575

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL - NVX RESSORT

LUMAIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : Immeuble Baccara -
18 A Avenue de Langres
21000 DIJON
921 840 484 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10/02/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUMAIN a décidé de transférer le siège social du 175, rue Jules Ferry, 17940 RIVEDOUX PLAGE à Immeuble Baccara - 18A Avenue de Langres - 21000 DIJON à compter du 10/02/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 921 840 484 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Gérance : Monsieur Lucas BOUCHEROT, demeurant 10 rue du Loup 39500 TAVAUX
Monsieur Romain MIOT, demeurant 4 Impasse du Château 71350 PALLEAU
Pour avis, La Gérance.

AL23006674

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE PARC DES GRANDES TERRES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000€
Siège Social : 9 A Rue René Char
(21000) Dijon
904 924 677 RCS Dijon

L'AG en date du 21/12/2022 a nommé la société BDO,domiciliée,10 bis avenue des FTPF 38130 Echirolles, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de 6 exercices.
Le dépôt légal sera effectué au GTC de Dijon.
Pour avis.

AL23006719

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE PARC D'ENTRE LES 2 COMBES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000€
Siège Social : 9 A Rue René Char
(21000) Dijon
904 883 592 RCS Dijon

L'AG en date du 21/12/2022 a nommé la société BDO,domiciliée,10 bis avenue des FTPF 38130 Echirolles, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de 6 exercices.
Le dépôt légal sera effectué au GTC de Dijon.
Pour avis.

AL23006725

SODIPAL 21

Aux termes d'une délibération du 22 décembre 2022, la collectivité des associés de la société SODIPAL 21, SAS au capital de 80.000 €, dont le siège est à PLOMBIERES-LES-DIJON (21370) – Rue du Moulin, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 438 782 732, a décidé de nommer, à compter de ce jour, Mme Sandrine LADARRÉ, demeurant à TALANT (21240) – 33 E, Boulevard de la Chèvre Morte, en qualité de Président en remplacement de M. Christian BERTHENET, demeurant à SOMBERNON (21540) – Route de Remilly, démissionnaire. Il a été décidé de réduire le capital social de 17.600 €, pour le ramener de 80.000 € à 62.400 €, en vue de l'apurement de pertes antérieures, au moyen de la réduction de la valeur nominale des 800 actions existantes de 100 € à 78 €. Puis, il a été décidé de réduire le capital social de 31.434 €, pour le ramener de 62.400 € à 30.966 €, par voie d'annulation de 403 actions de 78 € nominal chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
- Ancienne mention : capital : 80.000 € ;
- Nouvelle mention : capital : 30.966 €.
Le siège social a été transféré à CHAINEE-DES-COUPIS (39120) – 13, Grande Rue, à compter de ce jour et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER. Pour avis,

AL23006772

MODIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ

MAISON LOUIS JADOT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 21 rue Eugène Spuller -
21200 BEAUNE
403 231 137 RCS DIJON

Aux termes de décisions des associés constatées dans un acte du 30 décembre 2022, il résulte que :
- M. Thomas SEITER a démissionné de ses fonctions de Directeur Général, avec effet au 31 décembre 2022,
- M. Thomas SEITER, demeurant 30 rue Georges Mandel – 33000 BORDEAUX, a été nommé en qualité de Président, pour une durée illimitée, à compter du 1er janvier 2023 et ce, en remplacement de la SAS H.V.B., démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL23006783

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

BEAUNE ISOLATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : Route de Beaune -
21250 CORBERON
823 613 682 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Kevin FAIVRE de ses fonctions de cogérant à compter du 22 décembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis. La Gérance.

AL23006784

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL PAUT JEAN-PIERRE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 84 532,98 €
Siège social : 21350 DAMPIERRE-EN-MONTAGNE
341 537 066 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24/01/2023, l'associé unique a nommé M. PAUT Thomas, demeurant 2 rue des Jacots, DAMPIERRE-EN-MONTAGNE (21350), co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01/01/2023.
Pour avis, La gérance.

AL23006785

// GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

CABELTE France
SAS en liquidation au capital de 50 292 €
Siège social et de liquidation : 21600 LONGVIC –
4 rue Professeur Louis Néel
389 428 590 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2022 a pris acte que la location-gérance du fonds de commerce de négoce de câbles et accessoires généralement utilisés dans le domaine de l'électricité, l'électronique et l'informatique exploité à LONGVIC (21600) – 4 rue Professeur Louis Néel, consentie suivant acte sous seing privé en date à DIJON du 11 septembre 2018, par la société CABELTE FRANCE, SAS au capital de 50 292 € , siège social à 21600 LONGVIC – 4 rue Professeur Louis Néel, RCS DIJON 389 428 590, à la société CABELTE – CABOS ELECTRICOS E TELEFONICOS, SA de droit portugais au capital de 27 796 000 €, siège social à Rua do Espirito Santo – 4410 420 ARCOZELO – Vila Nova de Gaia (Portugal), immatriculée sous le numéro NIPC 500049572, prend fin par arrivée du terme convenu le 31 décembre 2022.

AL23006696

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel PHILIPPE, Notaire à DOLE (39100)32 avenue Georges Pompidou, associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « INTERNOT », ayant son siège social àSAINT-VIT 25410 2 rue de Marnay**, le 30 décembre 2022, enregistré à LONS LE SAUNIER I, le 20 janvier 2023, 3904P01 2023 N 00060, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée **ELECTRO MENAGER SERVICE**, dont le siège est à AUXONNE (21130) 14 rue du Bourg, identifiée au SIREN sous le numéro 524862828et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. A : La Société dénommée **PRENDI**, dont le siège est à AUXONNE (21130) 14 rue du Bourg,identifiée au SIREN sous le numéro 918811506 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Désignation du fonds : fonds de commerce de vente de télévision, hifi, vidéo,téléphone, antennes satellites, informatique et accessoires, réparation et service après vente des mêmes appareils sis à AUXONNE (21130), 14 et 16 rue du Bourg,,connu sous le nom commercial EMS.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'Etude de Maître PAPOT,Notaire à SAINT-USAGE (21170), 2 rue de l'Echelotte où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006721

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 20/02/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXEY-DURESSES : Terres, terres à vigne, landes, prés,
Urbanisme : RNU
50 a 70 ca
- De beaune: D-437 - Le bas du tremblay: A-96 - Le meix bigot: AM-116 - Le pre gavinier: AP-90 - Les mortes: AP-224 - Sous la velle: AH-82[P Ind 75%]
MEURSAULT : Terres en AOC BOURGOGNE COTE D'OR
Urbanisme : Zone AVP du PLU
19 a 73 ca
- Les dressoles: AS-111
BOUZE-LES-BEAUNE: Parcelles plantées partiellement en vigne, situées en Aire AOC BOURGOGNE ALIGOTE, BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE, différents cépages en cours d'arrachage
Urbanisme : Zone N du PLU
1 ha 21 a 31 ca
- En bignon: C-403[F1]-403[F2]-403[F3]-404-405-421-422-427[F1]-427[F2]-427[F3]-592[420] - Ez combes: C-158 POMMARD: Parcelles plantées partiellement en vigne situées en Aire AOC POMMARD
Urbanisme : RNU
19 a 83 ca
- En boeuf: BR-67-68(A)-68(B)
LOSNE : Prairie temporaire et peupleraie
Urbanisme : Zone Ni du PLU
6 ha 96 a 37 ca
- Le petit paquier: ZB-41-42
MEURSAULT : Terrain d'agrément et verger
Urbanisme : Zone A du PLU
56 a 52 ca
- Les longues raies: CO-5[30] - Les malsoitures: CP-80[87](A)-80[87](Z)-81[88](A)-81[88](Z)
RECEY-SUR-OURCE: Landes, terres et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Restructuration parcellaire
22 a 00 ca
- Crais de couard: A-52
3 ha 89 a 70 ca
- Courcelon: C-116-117-120
22 a 20 ca
- Meleignot: A-14
1 ha 01 a 20 ca
- Crais de couard: A-50-51
CHAUDENAY-LA-VILLE: Prés, landes et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place
9 ha 36 a 24 ca
- Les garennes: ZD-1(J) - Les prallets: ZD-18(C)-18(D)-18(E)-18(F)-18(G)-18(H)-18(AJ)-18(AK)-18(BJ)-18(BK)
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
ASNIERES-LES-DIJON: Terres – Urbanisme : Zone A, N et Ne du PLU
4 ha 31 a 35 ca
- 'Combe a la brebis': D- 135 - 'Derriere le bois des grott': D- 350[57] - 'La baissiere': AB- 29 - 'Les communs': A- 69- 71 - 'Sur la voie de norges': AB- 12- 13
MESSIGNY-ET-VANTOUX:
Terres – Urbanisme : Zone A du PLU
5 ha 33 a 85 ca
- 'Le verreau': ZW- 73 - 'Les bas': ZK-2(J)- 2(K)
CLENAY: Terres – Urbanisme : Zone A et 1AU du PLU
1 ha 75 a 10 ca
- 'L arpin': ZC- 272[199]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/03/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006770

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS

EARL LEVEQUE, au capital de 7 622,45 euros, siège social : Route de Lux 21610 BOURBERAIN, 399667815 RCS DIJON, AGE du 31/12/2022 : dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée, nomination de Mme Brigitte LEVEQUE, demeurant 10 Route de Bourberain 21610 BOURBERAIN en qualité de liquidateur, le siège de liquidation est fixé au siège social. Pour avis. Le liquidateur

AL23006672

DISSOLUTION

CLMV
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 21240 TALANT,
12, rue du Clos Vougeot
Siège de liquidation : 21240 TALANT,
12, rue du Clos Vougeot
453 505 729 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Laurent GAUTHEROT,demeurant 31, rue des cents écus, 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 21240 TALANT, 12, rue du Clos Vougeot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23006677

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLMV
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 21240 TALANT
12, rue du Clos Vougeot
Siège de liquidation : 21240 TALANT
12, rue du Clos Vougeot
453 505 729 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 21 décembre 2022 au siège social, 12, rue du Clos Vougeot, 21240 TALANT a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent GAUTHEROT, demeurant 31, rue des cent écus, 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23006678

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DU RÉSERVOIR

Siège social : Mairie, 21320 Chazilly
N° d'agrément : 21-519
RCS de Dijon : 339676413
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 08 décembre 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL23006690

DISSOLUTION ANTICIPEE

CABELTE FRANCE
SAS en liquidation au capital de 50 292 €
Siège social et de liquidation :
21600 LONGVIC –
4 rue Professeur Louis Néel
389 428 590 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2022 a :
- prononcé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 1er janvier 2023;
- nommé Monsieur Ronny MONTEREAU, demeurant au 439 Avenue des Pins Silvestres – 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS, en qualité de liquidateur, à cette même date.
Les actes et document concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à 21600 LONGVIC – 4 rue Professeur Louis Néel.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, le Liquidateur

AL23006697

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE MIROIR
SNC en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 61 Rue de la Liberté
21000 DIJON
Siège de liquidation :
1 Boulevard Winston Churchill
21000 DIJON
443 590 153 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 17/10/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antonio FERREIRA SOARES, demeurant 1 Boulevard Winston Churchill - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006710

DISSOLUTION

SAS 3 C ELEVAGE - 3 C E
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Impasse de la Clé des Champs
21310 BEZE
535 408 033 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime du 01/09/2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Yves DESCHAMPS, demeurant 1 Impasse de la Clé des Champs - 21310 BEZE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006716

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES QUATRE ROUTES
Société civile en liquidation
au capital de 49 056 euros
Siège social
Hameau d'Ampilly le Haut
21450 AMPILLY LES BORDES
778 159 830 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal en date du 28 novembre 2022, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis,
Le Liquidateur.

AL23006735

CLÔTURE DE LIQUIDATION

E.A.R.L DE LA CORVEE
Société en liquidation
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 55 842,07 Euros
Siège social et siège de liquidation
Hameau de Nuas – PAINBLANC
21360 BLIGNY SUR OUCHE
351 042 213 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 25 novembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Hélène MOINGEON de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.

AL23006736

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SCI B.CIEL
SCI en liquidation au capital de 200 €
Siège social : 15 rue de la passerelle
89470 MONETEAU
829 588 466 RCS AUXERRE

Par décision du 19/02/2023, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Emmanuel BOUCHERON demeurant 15 rue de la passerelle, 89470 MONÉTEAU, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 20/02/2023.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL23006768

// CONSTITUTION

SCI MFABC21
Société civile immobilière
au capital de 400.000 euros
Siège social : 6 rue des Ormes
21910 Noiron-sous-Gevrey

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant. les caractéristiques suivantes
Forme sociale : Société civile immobilière ;
Dénomination. sociale : SCI MFABC21;
Siège social : 6 rue des Ormes à Noiron-Sous-Gevrey (21910);
Objet social : l'acquisition,. l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à. disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés ;
Durée de la. Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS ;
Capital social : 400.000 euros;
Gérance : M. Marc NERY et Mme Frédérique NERY demeurant ensemble 6 rue des Ormes à Noiron-Sous-Gevrey (21910);
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
La Gérance

AL23006428

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 03/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JLMO
Siège social : 29 rue des Rotondes, 21000 DIJON
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,
- la construction de tous biens immobiliers,
- l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 500 euros, constitué d'apports en numéraire
Gérance : M. Jean-Louis PELLETIER, dmt 29 rue des Rotondes - 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis

AL23006553

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COSNE COURS SUR LOIRE en date du 1er février 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAS DENIS M.
SIEGE SOCIAL : Route de Nevers - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
OBJET : l'exploitation de tout bar, restaurant, organisation de réunions, congrès, séminaires, banquets, location de salles et d'une manière générale toute activité se rapportant à la restauration ; café, glacier ; épicerie fine, vente de produits régionaux ; vente de plats à emporter ; cours de cuisine, d'½nologie.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.
PRESIDENT : Sandra DENIS, demeurant 5 rue de l'Abreuvoir, Les Lopières à SAINT PERE (Nièvre),
DIRECTEUR GENERAL : Maxime MEIGNOTTE, demeurant 5 allée des Agnollins, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre),
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président

AL23006675

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DEB EQUIPMENT
Siège : 24, rue de la Verpillère, 21270 HEUILLEY SUR SAONE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : commerce spécialisé par correspondance ou internet de matériel et accessoires de camping et toutes activités d'extérieur. Achat et vente par correspondance ou internet de remorques de camping et de vans, et d'aménagement de remorques de camping et de vans. Location d'équipement de camping.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Dylan LAPAICHE DEBESSEL,
demeurant 33 Rue de la Roulotte – 21560 ARC SUR TILLE,
Directrice Générale :Madame Margot SEGAUX,
demeurant 33 Rue de la Roulotte – 21560 ARC SUR TILLE,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23006691

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à VIEVY (21230) du 13 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée – Dénomination sociale : MAISON ANDRE ANTIQUES & INTERIORS – Capital social : 1 000 Euros par apports en numéraire – Siège social : 1, Rue du Patis à 21230 VIEVY – Objet : l'achat, la vente, la location, l'import, l'export, à destination des professionnels et des particuliers, d'antiquités, de mobiliers d'art, d'objets neufs, anciens et artisanaux et de tous matériels accessoires - la création de mobiliers sur mesure, aménagement d'intérieurs et conseil en architecture d'intérieur – Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés – Président : M. Stéphane DURAND demeurant 5, Rue Pierre Curie à 21000 DIJON – Tout associé

ANNONCES LÉGALES

peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés - RCS DIJON.
Pour avis

AL23006707

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/01/2023 à EPAGNY, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCEA LES CHAMPS FOLLETS
Siège : 4 Rue de l'Eglise – 21380 EPAGNYF orme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 559 300 euros
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans
Apports : des biens mobiliers pour un montant de 559 200 euros et du numéraire pour un montant de 100 euros
Gérant : Monsieur Jean-Marie CHAUME, demeurant 4 Rue de l'Eglise – 21380 EPAGNY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL23006709

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 09/02/2023 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : MOST SYNERGIE. Siège : 59 Avenue Aristide Briand, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Capital : 3 000 euros. Objet : la maitrise d'oeuvre de chantiers, de travaux et le conseil aux entreprises et aux particuliers dans le domaine de la construction et de la rénovation et plus généralement dans les domaines relatifs à l'habitat ; le conseil en matière de décoration et d'architecture d'intérieur ; la réalisation de projets clefs en mains, en qualité d'entreprise générale ou de contractant général ; l'activité de courtage en travaux ; l'assistance à maitrise d'ouvrage ; l'activité d'économiste de la construction ; l'achat revente de tous éléments susceptibles de participer à la réalisation des projets susvisés et en particulier de mobiliers, d'objets d'arts ou de décorations intérieures ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Pierre FONTAINE, demeurant 59 Avenue Aristide Briand, 21000 DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL23006728

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13/02/2023 à LIERNAIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle. Dénomination sociale : RUMMLER. Siège social : 2 rue du Patis, Hameau de Villars, 21430 LIERNAIS. Objet social : le commerce de bétail comprenant l'achat et la vente de tous bestiaux de toute nature, destiné à l'élevage, l'engraissage, l'abattage, le dressage et l'expérimentation ; le négoce, l'import, l'export de tous bestiaux et de bétail de toute nature ; la mise en valeur d'exploitations agricoles ; l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural, c'est-à-dire les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique animal ou végétal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et notamment, procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole, prendre à bail tous biens ruraux. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Monsieur Benoît RUMMLER, demeurant 2 rue du Patis, Hameau de Villars, 21430 LIERNAIS.
Pour avis La Gérance

AL23006729

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AVENIR SLM
Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 €
Ancien siège social : 332, Route de Poiseux - Arriault - 58130 VAUX D'AMOGNES
Nouveau Siège social : 94, Route de Nevers - 58180 MARZY
901 205 468 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 07/02/2023, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 15/02/2023 :

Siège social :
- Ancienne mention : 332, Route de Poiseux - Arriault - 58130 VAUX D'AMOGNES
- Nouvelle mention : 94, Route de Nevers - 58180 MARZY

AL23006671

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : HEMA.
Forme : SAS.
Capital social : 30 000 euros.
Siège social : 25 B rue Jacques Duclos, 58640 VARENNES-VAUZELLES.
RCS de Nevers 922 200 357.
Aux termes d'une décision en date du 09/02/2023, l'associée unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 125 route de Lyon, 03000 MOULINS.
Radiation du RCS de Nevers et immatriculation au RCS Cusset.

AL23006692

MODIFICATION DU CAPITAL

PIECES AUTO EQUIPEMENTS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 € réduit à 4 000 €
Siège social : 2, rue Hélène Boucher – Zone Industrielle - 58500 CLAMECY
813 786 159 RCS NEVERS

Il résulte de l'assp des 10 et 12 décembre 2022 et des décisions du Gérant du 20/01/2023 que le capital social a été réduit de 4 000 € par voie de rachat de parts sociales. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23006705

P.JIYAR

Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 37 Boulevard du Maréchal Juin, 58000 NEVERS.
881 2641 96 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 26/01/2023, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 1 boulevard Camille Dagonneau, 58640 Varennes Vauzelles. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23006708

MODIFICATION DE LA DURÉE

SCI DU CARREFOUR DE VERDUN

Société Civile Immobilière
Au capital de 3 048.98 euros
Siège social : 4 rue de Lourdes
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 307 021 261

Le 22/04/2022, l'associée unique a décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 1er juin 2071.
Pour avis.

AL23006718

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PALERA

SASU au capital de 1000 €
Siège Social
2 BD VICTOR HUGO
58000 NEVERS
903389914 RCS de NEVERS

L'associé unique, en date du 09/02/2023, a décidé de transférer le siège social au 8 rue du Pont Cizeau 58000 NEVERS, à compter du 09/02/2023. Mention au RCS de NEVERS

AL23006753

CHANGEMENT DE GÉRANT

CENTRE D'ETUDES UNIVERSITAIRES

SOCIETE CIVILE
Au capital de 1 200,00 euros
Siège social : CHATEAU DE LA CROIX
58640 VARENNES VAUZELLES
513 795 955 RCS NEVERS

Le 29/07/2019, l'AGE a nommé Gérante, Mme Nathasha GRITTEN demeurant Avenue du Fond des Carpes, 1380 Lasne, Belgique, en remplacement de M. Juan CASTIAUX.
Pour avis.

AL23006759

DÉMISSION DE LA CO-GÉRANCE

SCM SOLUCIDE

Société Civile de Moyens
au capital social de 4 000 Euros
Siège social : 36 rue de Decize
58390 DORNES
RCS NEVERS 790 294 458

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2022 a pris acte de la démission de Monsieur Clément ROY de ses fonctions de co-gérant de la société à compter de ce même jour.
Pour avis.

AL23006760

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCI DES RAVOUS

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 €
Ayant son siège social à SURGY (Nièvre),
32 rue Landon
Immatriculée au RCS de NEVERS 510 240 534

Par suite du décès de Monsieur Sylvain Guy Lucien RAQUIN,cogérant, survenu à DIJON (Côte-d'Or), le 30 mars2017, Madame Nadine HENARD, veuve de Monsieur Sylvain RAQUIN demeure seule gérante de la société à compter de cette date.
Pour avis.

AL23006767

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALAIN ELINAS PRODUCTION
Société par Actions Simplifiée au capital de 451 800 €
Siège Social : 1 298, Avenue de Paris – 58320 POUGUES LES EAUX
354 045 205 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 31/01/2023 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : R.G. CONSEILS sise à NEVERS (58) – 6, rue Hoche (393 036 199 RCS NEVERS)
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : STERLING QUEST AUDIT – SQA sise à VERSAILLES (78) – 5, Place Alexandre 1er (503 065 633 RCS VERSAILLES)

AL23006775

// VENTE AUX ENCHÈRES

ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la demande de RSI ALSACE, 6 allée de 1'Euro, CS 15011, 67035 STRASBOURG CEDEX,
Représenté par Me Marie-Claire CAVELIUS FONTAINE, avocat au barreau de STRASBOURG
Désignation de l'immeuble : 22 rue Saint Fiacre 58000 SANT-ELOI
Une maison à usage d'habitation comprenant:
- au rez-de-chaussée : cuisine, séjour avec cheminée, WC, une pièce,
- au premier étage : deux chambres, salle de bains, WC, une pièce,
Garage, dépendance, terrain dos, chauffage central an gaz.
L'ensemble cadastré section AO numéros 29, 217 et 219, d'une contenance de 9a 47ca.
Occupé à titre gratuit par un tiers.
Visites : le mardi 7 mars et le vendredi 17 mars 2023 de 10h a 11h.
Montant de la mise a prix : 55 669,00 €
L'adjudication aura lieu en l'étude de Maître CHERAMY, notaire a NEVERS (58000) 3, rue Henri Barbusse, le 30 mars 2023 a 14h.
Le cahier des charges peut être consulté à l'office notarial, 3, rue Henri Barbusse NEVERS (58000).

AL23006755

// DIVERS

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE
Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 14 MARS 2023 à 18:00
au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 30 MARS 2023 à 18:30
à l'adresse suivante :
Salle des fêtes
6 Bd du Dr Galvaing
58300 decize
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MME SEYLLER Martine
4, Rue du 26 Juin 1944 - 58230 Dun-les-Places
RCS/RM 58 : 900 151 002
Le Greffier,

AL23006679

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL EC - MCE 58
44B, R MARCEL ROBIN - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS/RM 58 : 791 827 835
Le Greffier,

AL23006680

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BATURIC Flora
10, PL SAINT-PIERRE - 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 511 427 205
Le Greffier,

AL23006681

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL Brico Jardin Guérigny
R DE LANESSAN ZONE INDUSTRIELLE DE VILLEMENANT - 58130 GUERIGNY
RCS/RM 58 : 799 761 028
Le Greffier

AL23006682

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SAS SASU MARINE MULLER
50, R DU COMMERCE - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 829 175 389
Le Greffier,

AL23006683

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL EURL BOULANGERIE DE PREMERY
28, RTE DE LURCY - 58700 PREMERY
RCS/RM 58 : 407 513 746
Le Greffier,

AL23006684

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL BAT DUS TCE FRANCE
267, RTE DU GREUX - 58130 URZY
RCS/RM 58 : 795 110 683
Le Greffier,

AL23006685

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL AGENCEMENTS-PEINTURE 58
7, R JACQUES MONOD - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS/RM 58 : 404 964 181
Le Greffier,

AL23006686

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
RECCHIA PATRICK
60, R MADEMOISELLE BOURGEOIS - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 343 843 769
Le Greffier,

AL23006687

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SAS LGLA
RTE NATIONALE 7 LE CLOS RY - 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 841 408 826
Le Greffier,

AL23006688

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MALEYRAN XAVIER
14, R DE LA PROSLE - 58400 CHAULGNES
RCS/RM 58 : 490 787 967
Le Greffier,

AL23006689

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
CORSELLIS Cédric
11, chemin des CROTTES TERRES
58440 La Celle-sur-Loire
RM 58 : 478 236 730
Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
A fixé la date de cessation des paiements au 15/11/2022
A désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006738

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
ALPHA TRANSPORTS (SARL)
4, Impasse des Taupières
58000 Nevers
RCS NEVERS : 889 070 744
Activité : transports routiers et les services de transports de marchandises pour le compte d'autrui et tous services s'y rapportant.
A fixé la date de cessation des paiements au 15/11/2022
A désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la SCP OLIVIER ZANNI prise en la personne de Me Olivier ZANNI - 34, Rue D'AURON - 18000 BOURGES.
A désigné en qualité d'Administrateur judiciaire la SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT – 3 Avenue de Madrid – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, avec pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006739

Par jugement en date du 06/02/2023, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la résolution du plan de redressement et l'ouverture de la liquidation judiciaire de :
IMM'AUTUN (SARL)
59, BD DU MARECHAL JUIN MR VENAT JEAN LOU
58000 NEVERS
Activité : Transactions sur immeubles et fonds de commerce
RCS NEVERS : 414 301 523
A désigné comme liquidateur : SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS
A fixé la date de cessation des paiements au 21/01/2022
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com, à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL23006740

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
SARL MORIZOT MOTOS (SARL)
Siège social : Lieu-dit la Vigne Morin
71140 Maltat
Ets secondaire : 39 Avenue de Verdun 58300 DECIZE
Activité : Le commerce et la réparation de motocycles et quads
RCS MACON/NEVERS: 832 202 949
A fixé la date de cessation des paiements au 23/12/2022
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006741

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
FRIP N' SHOP (SARLU)
Lieu-Dit Fussily
58110 Achun
Activité : La commercialisation et l'achat de vêtements et d'accessoires neufs ou d'occasions, de bijoux, maroquinerie, chaussures et mobiliers d'occasions.
RCS NEVERS: 899 855 092
A fixé la date de cessation des paiements au 19/01/2023
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006742

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
Natur'elle essenc'ciel (SARL)
43T, Rue Waldek Rousseau
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Activité : toutes activités développées par un institut de beauté : esthétique, épilation, manucure, bronzage et toutes activités liées aux soins, à l'entretien et au fonctionnement du corps.
RCS NEVERS: 899 283 949
A fixé la date de cessation des paiements au 11/12/2022
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006743

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
MME FUHRMANN Anita
8, Route de Clamecy
58530 Dornecy
Activité : Achat revente de bois. Vente de plants légumes, fleurs, vente de légumes, entretien sépultures. Objets décoration
RCS NEVERS: 792 715 369
A fixé la date de cessation des paiements au 05/07/2022
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006744

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
M. CHARRIER Alain, François
15, rue Saint-Etienne
58000 Nevers
Activité : Un fonds de commerce de café avec licence de débit de boisson de 4ème catégorie, diffuseur de presse, bimbeloterie, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac
RCS NEVERS: 423 801 570
A fixé la date de cessation des paiements au 06/08/2021
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006745

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
LYSI (SAS)
1, Route de la Marche
58400 La Charité-sur-Loire
Activité : Commerce de gros de tous produits et matériaux de construction destinés aux entreprises du bâtiment, des travaux publics, à l'industrie ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la construction
RCS NEVERS : 885 208 421
A fixé la date de cessation des paiements au 15/01/2023
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU -58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006746

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
SOCIETE D'EXPLOITATION OPTIQUE BARBIER (SARL)
11, Rue Saint-Martin
58000 Nevers
Activité : Optique lunetterie acoustique
RCS NEVERS: 721 880 268
A fixé la date de cessation des paiements au 03/02/2023
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006747

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans activité à l'égard de :
LE CLOS SAINT VICTOR (SARL)
42, Route de Genève
58300 Devay
Activité : Restauration traditionnelle, débit de boissons, vente de plats sur place et à emporter, dépôt de pains, l'activité de traiteur
RCS NEVERS : 877 936 369
A fixé la date de cessation des paiements au 01/01/2023
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23006748

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la procédure ouverte à l'égard de :
FORMACOMPOST (SARL)
Rue Village By Ca Bât Inkub
7 Bis Rue du 13ème de Ligne Rue - 58000 Nevers
RCS NEVERS : 501 299 812
Activité : La fabrication et la vente de tous produits se rattachant aux secteurs de la culture végétale et de la production d'énergie.
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU -58000 NEVERS.

AL23006749

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la procédure ouverte à l'égard de :
SARL LAZ FORESTIER (SARL)
46, Avenue Romain Rolland
Château Chinon
58120 Château-Chinon (Ville)
RCS NEVERS : 817 519 747
Activité : Toutes activités d'exploitation forestière, prestations de services, abattage, élagage, travaux de sylviculture et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières se rapportant à l'objet social
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU -58000 NEVERS.

AL23006750

Par jugement en date du 06/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la procédure ouverte à l'égard de :
BAO (SARL)
122, avenue de la Résistance
93340 Le raincy
RCS NEVERS : 837 819 887
Activité : Exploitation forestière, abattage, élagage, vente et achat de bois, débardage, tout type de travaux forestiers
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU -58000 NEVERS.
LE GREFFIER

AL23006751

ANNONCES LÉGALES

08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Réponses à vos questions.
10 Allocution de l'invité(e) d'honneur.
11 Présentation de l'agora des sociétaires.
12 Pouvoirs pour les formalités.
13 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
14 Clôture de l'assemblée générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 15/03/2023 et le 29/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL23006754

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie PLANCON, notaire à LERE(18240), 1, rue des Grandes Chenevières, CRPCEN 18053, le 15février 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux en cas de dissolution de la communauté par décès,par Monsieur Jean Claude MEJSAK, né à MELUN (77000), le 22octobre 1943, et Madame Marie Hélène Geneviève GAUTHIER, née à MELUN (77000), le 23 mars 1945, demeurant à LACELLE-SUR-LOIRE (58440), 20 route des Berthelots, mariés à la mairie de DAMMARIE-LES-LYS (77190) le 22 avril 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les opposition des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial, où domicile a été élu à cette effet.
Pour insertion.
Le notaire.

AL23006724

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de CHALLEMENT: ZONE RNU
6 ha 79 a 00 ca
- Les rompis: B-389(*)
Cmne de LIVRY: ZONE RNU
1 ha 11 a 69 ca
- Les craies: ZN-55-56
Cmne de MENESTREAU: ZONE N
3 ha 83 a 20 ca
- Champs de chenet: ZE-12(J)-12(K)-26 - Les coupis de roche: ZE-30(A)-30(B)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/03/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006761

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SAS LA TASSEE SAS au capital de 1000,00€ euros. Siège social : RN7 Mataverne 58200 Cosne Cour sur Loire. 821 278 256 RCS Nevers L'AGE du 31/01/2023 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2023, nommé en qualité de liquidateur Mme Tourret Carnat Catherine, Le Bois Maillard 58200 Cosne cour sur Loire et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Nevers

AL23006573

ae ALPHA EXPERTS NEVERS

DL IMMO

Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 4000 euros.
Siège social : Impasse du Cimetière, 58600 FOURCHAMBAULT.
808355101 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 23/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.
La société sera radiée du RCS de Nevers.

AL23006693

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Entreprise MATHERAT

Société par Actions Simplifiée
en liquidation
au capital de 11.662,35 euros
Siège de liquidation
7 rue du Bourgneuf
58000 NEVERS
571 880 905 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2023 réunie au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Michel MATHERAT, dt 22 rue Saint-Benin – 58000 NEVERS, de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le Liquidateur,
M. MATHERAT

AL23006737

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL MARCEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Le Moulin d'Aron -
58330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS 348 414 004

Le 30.11.2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M Sylvain Marceau, demeurant Le Moulin d'Aron - 58330 CRUX LA VILLE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé Le Moulin d'Aron - 58330 CRUX LA VILLE.
Pour avis.

AL23006757

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DE L'ARON

Société civile immobilière
au capital de 1 520 euros
Siège social : LA CHAUME D'ARON -
58330 CRUX LA VILLE
429 419 708 RCS NEVERS

Le 30.11.2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M Sylvain MARCEAU demeurant La Chaume d'Aron 58330 CRUX LA VILLE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au «La Chaume d'Aron 58330 CRUX LA VILLE».
Pour avis.

AL23006758

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 14 février 2023 constitution de la SASU :
ACLM FINANCES
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 16 rue Saint-Martin 58000 NEVERS
Objet : Autres activités de services financiers, hors assurance et caisse de retraite. Agence commerciale (avec mandat) et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économique ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets.
Président : Société AB HOLDING SASU au capital de 1000 euros dont le siège social est 50 rue du commerce 58200 COSNE COURS SUR LOIRE immatriculée sous le numéro 948614714 RCS NEVERS
Commissaire aux comptes : Néant.
Conditions d'exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL23006700

ae ALPHA EXPERTS NEVERS

MA JOLIE PHOTO

Aux termes d'un acte sous signature privée signée par processus de signature électronique du 09/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MA JOLIE PHOTO.Siège : Route de Fourchambault - Centre Commercial Carrefour - 58180 MARZY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : la création, la réalisation et la commercialisation d'images numériques, la reproduction photographique et analogique sous toutes formes et tous supports, la vente de photographies en ligne.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Guillaume VALLON, demeurant 14 Rue Principale, 58180 MARZY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23006762

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 Février 2023 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile
DENOMINATION : SCI DU BOURG
SIEGE SOCIAL : 6 Route de Decize – Champrobert – 58300 SOUGY SUR LOIRE
OBJET : La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale.
DUREE : 99 années
CAPITAL : MILLE EUROS (1.000 €) intégralement libéré.APPORTS EN NUMERAIRE : MILLE EUROS (1.000 €)
GERANCE : Monsieur Philippe TOURNAND demeurant à SOUGY SUR LOIRE (58300) – 6 Route de Decize - Champrobert
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL23006777

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DESTOCK APERO ET VIN, SARL au capital de 3 000 euros, siège social : 12 Bis Rue de la Terrasse 89600 SAINT FLORENTIN, 887 510 469 RCS AUXERRE, AGE du 01/12/2022 : transfert du siège social à 2 Rue de Londres 89470 MONETEAU, à compter du 01/12/2022.
Pour avis

AL23006476

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU CLOS ANNE ELISABETH SCI au capital de 1525 euros Siège social : 15 A rue principale le grand Longueron 89300 Champlay 339 885 485 RCS Sens L'AGE du 20/01/2023 a décidé de nommer Mme Taffner Anne 6 bvd honoré de Balzac 44100 Nantes gérant en remplacement de M. Taffner Jean Claude à compter du 20/01/2023. Dépôt au RCS de Sens

AL23006580

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

RÉDUCTION/ AUGMENTATION DE CAPITAL

GODARD
SAS au capital de 976 810 €S
iège social : 8 Rue Henri Surier -
89400 MIGENNES
407 552 595 RCS Sens
Par décision de la présidence du 04.11.2022 prise sur délégation de l'AGE du 09.09.2022, le capital social :
- a été réduit de 208.403,76 €, suite au rachat de 9.640 actions, suivi de leur annulation par réduction de capital,
- puis augmenté de 208.403,76 €, pour le ramener à son montant initial de 976.810 €, par incorporation de réserves et augmentation de la valeur nominale des actions, portée de 22,03 € à 28,00 € par action. Al'issue, le capital est donc toujours d'un montant de 976.810 €.
Les statuts ont été modifiés et déposés au RCS.
Pour avis.

AL23006694

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : SCI CRISVANA
Forme : S.C.I
Capital social : 1.524,49 €
N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 421 671 967
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale de la société en date du 27janvier 2023, il a été décidé du transfert du siège social de la société de AUXERRE(89000) 5 rue Louis Renault à AUXERRE (89000) 8 allée du Perthuis.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Insertion
Le notaire

AL23006712

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

GODARD

Société par actions simplifiée
au capital de 976 810 euros
Siège social : 8 Rue Henri Surier -
89400 MIGENNES
407 552 595 RCS Sens

Par décision des associés en date du 26 décembre 2022, à compter du même jour et de l'exercice clos le 31.12.2022, il a été nommé un commissaire aux comptes titulaire à savoir :
- la société ACSENS AUDIT & CONSEIL SENS, SARL sise 1 BD DES NOYERS POMPONS, 89100 SENS, immatriculée au RCS Sens sous le numéro 751552217 (nomination titulaire).
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL23006713

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT, TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Dénomination : FACAGRI.
Forme : SAS.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 1 Rue des Jardins, 89140 PAILLY.
820 553 840 RCS de SENS.
Aux termes des décisions prise en date du 31/01/2023, l'actionnaire unique a décidé de nommer en qualité de président M Yoan THIEMPONT, demeurant Lieu-dit La Tuilerie, 89260 VOISINES en remplacement de Jean-Claude THIEMPONT, avec prise d'effet au 3/01/2023.
Il a décidé de transférer le siège social du 1 Rue des Jardins 89140 PAILLY au Lieu-dit La Tuilerie 89260 VOISINES, à compter du 31/01/2023.
Il a aussi décidé d'étendre l'objet social à la vente d'engrais organiques.
Les articles 2 Objet et 4 siège social ont été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de Sens.
Le Président

AL23006714

MODIFICATION

BOIS CHOPPARD

Société civile immobilière
au capital de 4 000 euros
Siège social : Bois Choppard -
89270 VERMENTON
843 749 128 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions en date de 14/02/2023 les associés ont :
- pris acte de la fin des mandats de cogérants de Jean Marie BOUNON, Nicolas BOUNON et de Paul-Etienne BOUNON avec effet au même jour et a décidé de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminé à compter du même jour : Madame Camille CHAUVIN, demeurant 18 rue des Cloux à VERMENTON (89270),
- décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale « BOIS CHOPPARD » par « DE L'OBSIDIENNE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- décidé de transférer le siège social du Bois Choppard à VERMENTON (89270) au 17 avenue de la Gare à VERMENTON (89270) à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Pour avis

AL23006723

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : NEGOCE BRICOMARKET.
Forme : SAS.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 14 Chemin du Port, 89100 PARON.
921328563 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 16 février 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 1 mars 2023, de transférer le siège social à 6 Allée de l'Yonne, 89300 JOIGNY.
L'article 4 siège social des statuts a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23006732

LDS GROUPE

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GAMBETTA

Société civile immobilière
au capital de 2 286,74 euros
Siège social
21 Avenue Gambetta
89000 Auxerre
422 416 073 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 6 février 2023 :Monsieur Vincent DEBUQUOY, demeurant 15 rue des Houches 89240 LINDRY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean DEBUQUOY, décédée le 24 juillet 2020.L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur DEBUQUOY sans qu'il soit procédé à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL23006733

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

IDEA

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social
5, rue Louis Renault
89000 AUXERRE
334 204 005 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 16 FEVRIER 2023, Monsieur Rodolphe BROSSIER, demeurant 8B Rue Victor Hugo – 89400 CHENY a été nommé en qualité de Président, à effet du 16 FEVRIER 2023, en remplacement de Monsieur Christian MARTINI, démissionnaire.Aux termes de cette même décision, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social, ce qui entrainera la modification de l'article 2 comme suit :- Pose et installation de cuisines, salles de bains et espaces de rangement ;- Vente de mobiliers de cuisines, salles de bains et espaces de rangement ;- Vente de matériel électroménager et accessoires ;- Vente de carrelage, parquet, peinture et généralement de revêtement de sols et murs ;- Études et projets d'aménagement.

AL23006752

REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES (FIN DU DÉLAI DES OPPOSITIONS)

SARL TRANSPORTS T.H.T

SARL au capital de 9 000 euros
Siège social : 6 Rue de l'Industrie
89100 SENS
481 563 427 RCS SENS

Par AGE du 23/12/2022 et du procès-verbal de la gérance du 31/01/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 4470 euros, pour être ramené de 9 000 euros à 4530 euros par rachat et annulation de 149 parts sociales.
Cette modification rend nécessaire la publication des mentions relatives au capital suivantes: Ancienne mention : « 9 000 euros» Nouvelle mention : « 4530 euros»

AL23006774

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS ET PROROGATION DE DURÉE

SCI DU MILIEU DES RUELLES

Société civile immobilière
au capital de 3 048,98 euros
Siège social : 560 Rue du Thureau
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
420 990 459 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 7 février 2023, Madame Marie-Pierre TRIOLET, épouse MARTIN, demeurant 560 Rue du Thureau – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE et Monsieur Yves MARTIN, demeurant 41 Boulevard d'Augusta – 64200 BIARRITZ, ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Emile MARTIN, décédé le 8 novembre 2022.
Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 31 août 2124, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23006778

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE MODIFICATIONS

SABLIERES ET ENTREPRISE COLOMBET

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
porté à 501 000 euros
Siège social : 9 Rue des Ponts, 89250 BEAUMONT
400 203 816 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 janvier 2023 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent un mille euros (501 000 euros). Aux termes de cette même Assemblée Générale Extraordinaire, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 501 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Jean-Baptiste COLOMBET, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Jean-Baptiste COLOMBET, demeurant 124 Grande Rue 89400 BASSOU. DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Hugues COLOMBET, demeurant 124 Grande Rue 89400 BASSOU

AL23006780

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte ssp en date du 19-11-2022, enregistré à AUXERRE 1 le 20-01-2023, dossier 202300004117 , référence 8904P012023A00118, La SARL FIRAT au capital de 7000€ , dont le siège social est situé au 10 Rue Henry Dunant 89100 SENS , immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 481313724 , a cédé à la SAS BOULANGERIE DES CHAILLOTS au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis au 10 Rue Henry Dunant 89100 SENS , immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 920650256 , un fonds de commerce de BOULANGERIE- PATISSERIE sis et exploité au 10 Rue Henry Dunant 89100 SENS , moyennant le prix de 70.000 €. Entrée en jouissance le 19-11-2022. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications au fons vendu pour la validité et par Me Mustapha KALAA, avocat, demeurant 2 bd de la liberté 93260 Les Lilas, pour la correspondance.

AL23006411

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, Notaire associé à SENS, 1 Place des Héros, le 1er février 2023, enregistré à AUXERRE 1, le 9 février 2023, dossier 2023 00008807 référence 8904P01 2023 N 00154, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Jean-Pierre D'HENIN, demeurant à SENS (89100) 37 boulevard du Mail, né à SENS (71330) le 2 décembre 1947.
A :
La Société dénommée EURL POMPES FUNEBRES MARBRERIE D'HENIN-GESSERAND, Société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 €, dont le siège est à SENS (89100), 37 boulevard du Mail, et immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 707 280 350
Désignation du fonds : fonds de commerce de POMPES FUNEBRES-MARBRERIE sis à SENS (89100) 37 boulevard du Mail immatriculé au RCS de SENS, sous le numéro 409 052 768.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 120 000,00 EUR
- au matériel pour 10 000,00 EUR
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006704

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

Commune de Vermenton

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2023-24 du 9février 2023, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'instauration des périmètres de protection du captage de l'ancienne source de la Vallée des Fontaines situé sur le territoire de la commune de Vermenton, à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la commune de Vermenton, d'une durée de 31 jours,est prescrite du lundi 13 mars 2023 à 9 h au mercredi 12avril 2023 à 16 h.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairie de Vermenton, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement -déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre ouvert en mairie de Vermenton,
- par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Vermenton (siège de l'enquête), (89270), 6 rue de l'Hôtelde Ville,
- par voie électronique à l'adresse suivante :dup-vermenton@yonne.gouv.fr avant le mercredi 12avril 2023 à 16h.
Monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif deDijon. Il se tiendra à la disposition du public en mairie deVermenton :
le lundi 13 mars 2023, de 9 heures à 12 heures,
le vendredi 24 mars 2023, de 9 heures à 12 heures,
le mercredi 12 avril 2023, de 13 heures à 16 heures.
Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Maire de Vermenton (89270) -6 rue de l'Hôtel de Ville.
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête,Monsieur le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairie de Vermenton ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL23006601

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques,
le Mardi 4 avril 2023 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE PARCELLE à EGRISELLES-LE-BOCAGE (89500)
Parc Régional de Loisirs DOMAINE DU GRAND BROUILLERET
Constituée d'**UN BUNGALOW (de 55 m²** environ), **de 2 pièces principales,**
d'un carport et d'un cabanon de jardin. Sur un terrain de 03 ares 86 centiares
Occupée au 9 mars 2022 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 15.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00467, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85.**
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Mardi 28 mars 2023 de 9 H 00
à 10 H 00

AL23006596

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques,
le Mardi 4 avril 2023 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN APPARTEMENT à SENS (89100)
Résidence Saint Antoine - 24 boulevard de Verdun
de 67,60 m² environ. Au 2ème étage, **de 3 pièces principales**. Avec **une Cave.**
Occupé au 12 avril 2022 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 20.000 Euros (outre les charges)

ANNONCES LÉGALES

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00615, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou,
Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Mardi 28 mars 2023 de 10 H 30 à 11 H 30

AL23006597

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques,
le Mardi 4 avril 2023 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice. **En un lot**
à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500)
? 102 avenue du Général de Gaulle
UN PAVILLON d'habitation de **170 m²** environ. Edifié sur rez-de-chaussée,
de 2 étages et combles, de **5/6 pièces principales**, avec **Cave** et **Garage.**
Sur un terrain d'une contenance de **06 a 34 ca.**
Occupé au 30 juillet 2021 (à la connaissance du poursuivant).
? « Faubourg Saint Nicolas » - impasse du ru galant
UN HANGAR (atelier), **de 3 pièces, de 190 m²** environ. **Sur un terrain de 11 a 27 ca.**
MISE A PRIX : 40.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence
Greffe 21/00904, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85**
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Lundi 20 mars 2023 à 14 Heures

AL23006599

// DIVERS

AVIS

GROUPEMENT FORESTIER SAINT GERMAIN
SC au capital de 39216€.
Siège: Montanthiaume
89230 VILLENEUVE-SAINT-SALVES
322579772 RCS AUXERRE
Au terme d'une AGE du 12/12/2020, par suite du décès de M. François Maës et conformément aux statuts, les nouveaux actionnaires ont obtenu l'agrément. L'article septième « capital » des statuts est actualisé conformément. Par ailleurs l'article 17 est modifié afin de permettre la convocation par mèl aux Assemblées Générales

AL23006650

AVIS

GROUPEMENT FORESTIER DU MARTEAU
SC au capital de 243840€.
Siège: «Bellevue» 31 rue du Chateau
89230 VILLENEUVE-SAINT-SALVES.
417569993 RCS AUXERRE
Au terme d'une AGE du 12/12/2020, par suite du décès de M. François Maës et conformément aux statuts, les nouveaux actionnaires ont obtenus l'agrément. Par ailleurs au terme d'une décision collective unanime les nouveaux statuts de la société ont été adoptés. Ils mentionnent en article 7 la détention par actionnaire du capital. RCS AUXERRE

AL23006651

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil, Article 1378-1 Code de procédure civile, Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 6 août 2008, Mme Suzanne Mauricette Marthe CORDIER, en son vivant retraitée,veuve de M. Jean André Raoul MARTIN, demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89290) 14 rue de la Plaine, née à IRANCY (89290), le27 mai 1953, décédée à AUXERRE (89000), le 13 janvier 2023,a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 13 février2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien FONTENEAU, notaire soussigné,référence CRPCEN : 89007, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23006699

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, CRPCEN 89040, le 3 février 2023, a été conclu un aménagement du régime matrimonial par l'insertion d'une clause de préciput ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur Didier Fernand **MAILLARD**, Retraité, et Madame Brigitte Gisèle **BERGER**, Retraitée, demeurant ensemble à CHAMVRES (89300) 12 Rue des Maisons Brûlées.
Monsieur est né à JOIGNY (89300) le 29 septembre 1957,
Madame est née à HOUILLES (78800) le 2 octobre 1956.
Mariés à la mairie de CHAMVRES (89300) le 17 juin 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006769

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

BATIMENTS PROFESSIONNELS DES PREAUX
Société civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 200 euros
Siège social : 10 Voies des Preaux - 89310 NITRY
Siège de liquidation :
10 Voies des Preaux - 89310 NITRY
RCS AUXERRE 532 337 003

L'AGE du 03/02/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 03/02/23 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Thomas DESAINT, demeurant 3 rue de l'Eglise - 21460 MONTBERTHAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 Voies des Preaux 89310 NITRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS - Pour avis - Le Liquidateur.

AL23006567

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

BATIMENTS PROFESSIONNELS DES PREAUX
Société civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 200 euros
Siège social : 10 Voies des Preaux - 89310 NITRY
Siège de liquidation :
10 Voies des Preaux - 89310 NITRY
RCS AUXERRE 532 337 003

L'AGO réunie le 03/02/23 à DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Thomas DESAINT, demeurant 3 rue de l'Eglise - 21460 MONTBERTHAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS - Pour avis - Le Liquidateur.

AL23006568

FIDUCIAL SOFIRAL
67 Bd du Point du Jour,

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SC MARLEY
Société civile en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 rue du Faubourg Saint Martin, 89600 SAINT-FLORENTIN
Siège de liquidation :
416 chemin des Risples,
C/o Mme WARBURTON,
83780 FLAYOSC
RCS AUXERRE 834 936 957

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/10/2022 la liquidation et la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Le liquidateur est Mme Betty WARBURTON demeurant à FLAYOSC (83780) 416 chemin des Risples.
Pour avis

AL23006577

DISSOLUTION ANTICIPÉE

HAITAM TELECOM SAS
SASU au capital de 500,00 €
Siège social : 13 rue Jules Ferry
89000 AUXERRE
848 282 257 RCS d'AUXERRE

En date du 01/02/2023, le Président a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/02/2023, nommé liquidateur M. HAKIM ABBOUZI, 6 rue Victor Hugo, 11 - 89300 JOIGNY, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS d'AUXERRE.

AL23006673

DISSOLUTION

SARL DONG
SARL au capital social de 8 000 EUROS
Siège social : 30 rue du Temple
89000 AUXERRE
R.C.S. d'Auxerre : 831 566 047

Aux termes d'une décision en date du 18/01/2023, l'AGE a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, nommé en qualité de liquidatrice Mme ZHENG Cici, demeurant 81 rue Riquet 75019 Paris et fixé le siège de liquidation au siège social. Les modifications seront effectuées au RCS de AUXERRE.

AL23006698

AVIS DE DISSOLUTION

LABORATOIRE CHRISTOPHE LEGRAND
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Ter Allée de Provence
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
821 445 384 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Michel LEGRAND, demeurant 78 Grande Rue – 78810 FEUCHEROLLES, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Ter Allée de Provence, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23006702

TRANSMISSION UNIVERSELLE DEPATRIMOINE

BENTELER JIT DOUAI
SAS au capital de 2 000 000 euros
Siège social : ZI du Moutois
Rue Raymond Poincaré
89400 MIGENNES
442 057 816 RCS SENS

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 10 février 2023, la société BENTELER PARTICIPATION, SA au capital de 32 399 976 €, dont le siège social est Zone Industrielle du Moutois - Rue Raymond Poincaré 89400 MIGENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 384 427 175 RCS SENS a, en sa qualité d'associée unique de la société BENTELER JIT DOUAI, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation,conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décretn° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société BENTELER JIT DOUAI peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS. Pour avis.

AL23006717

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

MANRES SCI
Société civile immobilière
Au capital de 1 005,90 Euros
Siège social : 1 rue de la Fontaine
89290 QUENNE
R.C.S AUXERRE : 344.578.083

L'assemblée générale, réunie le 31/12/2022, à 19 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Eric LUCOT sis 1 rue de la Fontaine à QUENNE (89290), de son mandat de liquidateur, donné à ce derniers quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2022. Les comptes de liquidations seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le liquidateur

AL23006720

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CARDOT ALAIN CONSULTING
Société par action simplifiée
à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social
51 Rue Pasteur
89400 LAROCHE SAINT CYDROINE
818 169 880 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 24 Janvier 2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation du 31 décembre 2022, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Le liquidateur.

AL23006730

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ARMANTREPRISE
SARL au capital de 1.000 euros
26 Grande Rue
89113 BRANCHES
532 615 846 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 23/01/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Armand HEROUART a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL23006731

DISSOLUTION

WILL'S
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 4 Place Charles Surugue, 89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
4 Place Charles Surugue, 89000 AUXERRE
452845373 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Véronique WILLEMS, demeurant 11 rue Alexandre Dumas 89470 MONETEAU, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 4 Place Charles Surugue, 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23006764

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : JACQUES CHOUBARD.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 1 Rue TAILLEVENT, 89130 MOULINS SUR OUANNE.
825204597 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022. Monsieur JACQUES CHOUBARD, demeurant Les Gerbeaux - 1 rue Taillevent 89130 Moulins sur Ouanne a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23006766

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

JULLIS,
Société civile en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation :
6 rue de l'Industrie,
89100 SENS,
904 783 305 RCS SENS

Le 17/02/2023, les associés réunis en Assemblée Générale ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Madame Tania HERRMANN de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le liquidateur

AL23006771

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SMB BATIMENT
Société par actions simplifiées
en cours de liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18B Route de Saint Julien du Sault,
89116 LA CELLE SAINT CYR
RCS SENS 813 100 906

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2022, la collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 31 juillet 2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23006781

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 10/02/2023, avis est donné de la constitution d'une Société civile immobilière dénommée : **NBSG IMMO**
Siège social : ZI, rue des Charonnes, 89100 MALAY-LE-GRAND
Objet : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration ainsi que la cession de tous biens immobiliers construits ou à construire, et de terrains à bâtir
Durée : 99 années
Capital : 100 € en numéraire
Gérance : Nadège BARA demeurant à LES VALLEES-DE-LA-VANNE (89320), 3, ruelle de la Fontaine Grêlée, Et Sylver GREMY demeurant à NAILLY (89100), 7, rue du Château,
Cession de parts : Cessions à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL23006676

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (Yonne) du 7 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : IMMO BIEN VIVRE
Siège social : 5 Bis Rue de l'Eglise 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 64 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Christian RYFF, demeurant 5 Route du Marais 21460 EPOISSES
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions entre associés ;
Dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL23006701

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10/02/2023, à MAILLOT.
Dénomination : HOLDING NY CF.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 3 rue des Fontaines – 89100 MAILLOT.
Objet : La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations ; L'acquisition par tous moyens, la gestion, la rétrocession en tout ou partie de tout portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux et autres titres de placement ; L'exercice de tous droits et obligations attachés auxdits titres ; Tous conseils, études, assistance et prestations diverses notamment en matière de gestion administrative et comptable, financière et commerciale ; Toutes prestations de services ; La direction de sociétés, la gestion, l'organisation, l'animation financière et commerciale de ses filiales ; La responsabilité commerciale et la gestion des sociétés du groupe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1 000 euros
Cession d'actions et agrément : toutes les cessions d'actions sauf celles entre associés sont soumises à agrément.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés : Président : HOLDING CATRIX SARL - 3 Rue des Fontaines – 89100 MAILLOT – immatriculée au RCS de SENS sous le n° 850 054 834- Représentée par Nicolas CATRIX.
Directeur Général : HOLDING HELL SARL - 17 rue d'Enfer – 89150 SAINT VALERIEN – immatriculée au RCS de SENS sous le n° 948 070 586 - Représentée par Monsieur Yannick FAMCHON.
La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL23006703

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître VILLECOURT Vincent, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 13 février 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : CLEG
Le siège social est fixé à : GURGY (89250) 17 Bis Grande rue
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT EUROS (200,00 eur)
Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Gilles ORILIA et Madame Christelle ORILIA née BAUDOIN.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL23006706

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 01/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : DES COMBES. Siège social : 91 Rue Victor Guichard, 89100 SENS. Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction, - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Pierre CORBERON et Mme Corinne CORBERON, demeurant tous deux au 91 rue Victor Guichard 89100 SENS. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis -La Gérance

AL23006715

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 15/02/2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ELMA 89
Siège : 28 rue d'Auxerre, 89470 MONETEAU
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Capital : 500 €
Objet : la prise de participations ou d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, industrielles ou commerciales, par voir de création, acquisition de titres ou droits sociaux, scission, fusion, absorption ou autrement.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : M. Damien CYPCURA, né le 12/07/1977 à MONTBELIARD (25), demeurant 59 Avenue Champleroy 89000 AUXERRE,
La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le Président.

AL23006763

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2023 à Domecy sur Cure, il a été constitué une société civile.
Dénomination sociale : HOLDING THOUARD DOMINIQUE
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société
Capital social : 265 100 euros
Siège social : 11 chemin des Eaux-Bues - Usy - 89450 DOMECY-SUR-CURE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 265 000 €
Numéraire pour un montant de 100 €
Gérants : M. Dominique THOUARD demeurant 11 chemin des Eaux-Bues - Usy - 89450 DOMECY-SUR-CURE
Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant

AL23006779

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUMONT (89250) du 01/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : COLINGEST. Siège : 9 rue des Ponts, 89250 BEAUMONT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 10 000 euros. Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens ; Location de matériel. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Jean-Baptiste COLOMBET, demeurant 124 Grande Rue 89400 BASSOU. Directeur général : M. Hugues COLOMBET, demeurant 124 Grande Rue 89400 BASSOU. La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL23006782

Suivez-nos publications sur Instagram

Terres de Bourgogne

Annonces légales
03 80 78 90 42

Terres de Bourgogne

ÉQUIPEMENT

// RÉGLEMENTATION

Prenez garde au contrôle de vos pulvés

La législation sur les contrôles des pulvérisateurs agricoles s'est durcie depuis 2021 avec un raccourcissement de la période entre deux contrôles. Soyez vigilant sur ce point.

Depuis 2009, tout utilisateur d'un pulvérisateur agricole doit le soumettre à un contrôle technique périodique et obligatoire réalisé par un organisme agréé. Depuis le 1er janvier 2021, la périodicité est passée à 3 ans, après une visite technique initiale réalisée au plus tard lors des 5 ans de l'appareil. Le fait de ne pas se soumettre à cette visite est passible d'une contravention de 5e classe et d'une amende d'un montant de 1 500 euros. Le contrôle technique obligatoire d'un pulvérisateur agricole permet de s'assurer que la pulvérisation qu'il réalise dans les champs se fait en conformité avec la réglementation en vigueur. Il y a plusieurs raisons au contrôle obligatoire régulier des pulvérisateurs :

- Éviter la pollution des sols ;
- Limiter les risques sur la santé des utilisateurs de ces équipements ;
- Vérifier le bon fonctionnement de chaque buse pour une répartition homogène des pulvés ;
- Contrôler l'absence de fuite sur les circuits et la cuve.

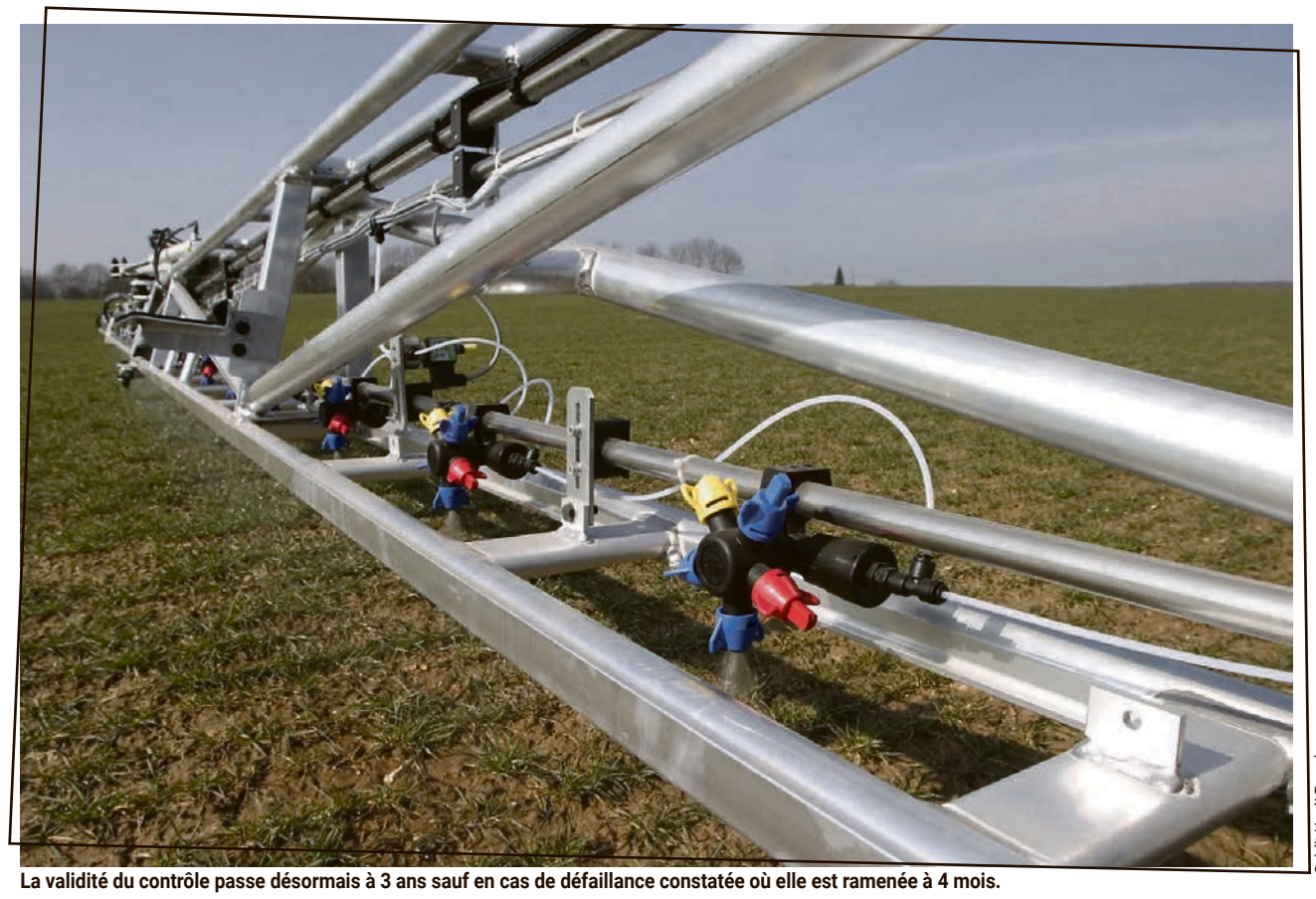
Un champ du contrôle élargi

Tout pulvérisateur agricole doit être présenté à un organisme agréé pour vérifier que son fonctionnement est conforme aux règles actuellement en vigueur. Un arrêté de 2016 a agrandi le champ des appareils de pulvérisation entrant dans le cadre de cet examen. La suppression de la largeur minimale de 3 mètres des rampes ou la mention de buses régulièrement espacées soumet davantage d'appareils à ce contrôle. Ainsi, les semoirs ou les bineuses combinés à un système de pulvé sont également soumis au contrôle des pulvérisateurs. Les organismes de contrôle des pulvérisateurs sont chargés de réaliser la vérification périodique des appareils. Le prestataire choisi doit faire partie de l'un des centres agréés pour l'expertise des pulvérisateurs. La validation de son état s'effectue dans un centre de contrôle adapté au pulvé agricole. Le contrôle porte sur 12 points :

- pulvérisateur ;
- dispositif d'attelage ;
- bon fonctionnement de la pompe ;
- cuve ;
- appareillage de mesure ;
- flexibles de distribution et canalisations ;
- filtres ;
- rampes ;
- jets ;
- soufflerie ;
- équipement de signalisation routière ;
- équipement d'injection directe (si présent).

Vignette de validité

Le contrôle a une validité de 3 ans sauf en cas de défaillance constatée où elle est ramenée à 4 mois. Ce laps de temps permet de remettre l'appareil en état selon la norme ISO 16122 et la directive européenne 2009/128/EC. Pour présenter un pulvérisateur agricole à sa visite technique, il doit être accompagné, le cas échéant, du tracteur utilisé habituellement pour son usage. C'est au propriétaire du pulvérisateur agricole de prendre contact avec le centre de contrôle agréé de son choix pour effectuer la visite technique de son matériel soumis à cette obligation. À la fin de son examen, le contrôleur édite le bilan de pulvé réalisé. Lorsque l'appareil est conforme, il obtient une vignette de contrôle des pulvérisateurs. Celle-ci est apposée sur son cadre de façon visible. Elle indique la date de validité du pulvérisateur. Lorsque le détenteur de ce type d'équipement agricole ne se soumet pas à la réglementation imposant le contrôle d'un pulvérisateur, il est en infraction. En cas de contrôle, il subira une verbalisation et pourra être pénalisé financièrement. L'absence de la vignette attestant de sa conformité expose le propriétaire à une amende de la 5e classe d'un montant de 1 500 euros, qui sera doublé en cas de récidive. Cette sanction peut être accompagnée d'une pénalité sur les aides Pac versées au propriétaire au cas par cas. Il est donc impératif de respecter les échéances imposées et de se conformer à la réglementation en vigueur. Les contrôles sont effectués par les inspecteurs de la Draaf / Service régional de l'alimentation (ex SRPV, Service régional de la protection des végétaux), mais également par les inspecteurs ICPE des DD (CS) PP (ex DDSV) et les inspecteurs police de l'eau des DDTM (ex DDAF).



Crédit Hardi Evrard

La validité du contrôle passe désormais à 3 ans sauf en cas de défaillance constatée où elle est ramenée à 4 mois.

Berty Robert

// NOUVEAUTÉS

BKT Un pneu série 70 pour les fortes puissances

Convenant aussi bien au transport qu'au travail du sol, l'AgriMaxFactor de BKT est un pneumatique à profil 70 de grande dimension, caractérisé par des crampons longs et à l'orientation favorisant la maniabilité et le confort sur la route. Il intègre une carcasse à dix couches de polyester pour la stabilité à vitesse élevée. Outre la lettre F arborant chaque flanc de crampon, l'AgriMaxFactor se distingue par le nouveau logo e-Ready, c'est-à-dire adapté aux véhicules électriques, caractérisés par une charge accrue sur le pneu et un couple élevé. Les trois dimensions actuelles seront rejointes par douze autres d'ici la mi-2023.
Dimensions : 600/70 R30 152D, 710/70 R42 173D et 710/70 R42 176D



Crédit : BKT

Nokian Deux pneus VF à ceinture acier avec le Soil King et le Float King

C'est à l'issue de cinq ans de développement que Nokian commercialisera courant 2023 deux gammes de pneumatiques radiaux à technologie VF. Baptisée Flexforce, l'approche du manufacturier finlandais comprend, en plus du VF, une conception à ceinture acier. Deux premiers pneus vont en bénéficier : le Soil King pour les tracteurs et le Float King pour les tonnes à lisier et les grosses remorques. Identifié par son profil mixte comprenant des blocs centraux propices au comportement routier et des barrettes agraires lui offrant une bonne traction au champ, le Soil King se veut plus polyvalent que le Ground King précédemment lancé. Son profil et sa technologie VF lui offrent de meilleures aptitudes aussi bien en traction qu'en limitation du tassement. Il est en revanche moins «routier». Présenté au Sima en 710/70 R42 et 600/70 R30, il se déclinera en 8, puis 19 dimensions. Le pneu porteur Float King s'illustre également par sa grande empreinte au sol. Il dispose d'un profil à ligne centrale continue, limitant l'usure et la consommation sur route, mais aussi d'un profil extérieur de traction lui procurant une bonne adhérence. Présenté en 750/60 R30.5, ce pneu sera disponible à terme en 14 dimensions. Ces deux pneumatiques VF seront bien sûr mieux valorisés avec un système de télégonflage.



Crédit : M. Portier

PORTRAIT

// INTERNATIONAL

Des aller-retours vers l'Ukraine par solidarité

En octobre, Anne n'a pas hésité à accompagner son père Abel Caubios, éleveur à Montaner (Pyrénées-Atlantiques), dans le pays en guerre. Leurs amis de Kirivograd en Ukraine les ont alertés dès le début de l'invasion russe sur les besoins de la population.

Sept groupes électrogènes, des vêtements mis sous vide pour gagner de la place, des pelotes de laine, du matériel de cuisine pour préparer des rations à envoyer au front, du matériel médical… Abel Caubios, éleveur de porcs à Montaner (Pyrénées-Atlantiques), s'est demandé s'il réussirait à faire rentrer dans le Master tous les dons récoltés par l'Association Solidarité Adour Pyrénées Ukraine Kirivograd pour les emmener jusqu'en Ukraine.

Il est parti le 14 décembre avec un ami, Alain Hery, a traversé l'Allemagne, la Tchékie et la Pologne. À l'approche de l'hiver, difficile de rouler à plus de 70 km/h sur les routes enneigées avec des températures souvent proches de -15 °C.

Ne pouvant pas quitter l'Union européenne avec la carte grise de l'utilitaire de location, ils sont bloqués au poste frontière de Medyka entre la Pologne et l'Ukraine. Là, ils sont rejoints par des Ukrainiens venus récupérer le chargement qu'ils ont du mal à faire rentrer dans leur véhicule. Ils devront même payer quelque 450 € aux douaniers pour éviter un contrôle de surcharge avant de retourner en Ukraine.

Retour direct en France après un voyage qu'Abel a trouvé fatigant. Cette fois-ci ce sera juste un aller-retour en quatre jours, avec un total de 5 230 km. Il en avait déjà fait plus de 7 500 avec sa fille Anne en octobre, mais là ils étaient allés jusqu'à Kiev. Ils montrent des photos de quelques sites touchés par les frappes Russes. Pourtant, pour eux, les Ukrainiens n'ont pas vraiment changé leurs habitudes de vie, en dehors des hommes envoyés au front et des difficultés liées à la flambée des prix sur les produits de première nécessité. De toute façon, les femmes continuent de cultiver leurs potagers et vergers et de s'occuper des animaux qui leur permettent de se nourrir malgré l'inflation.

Une passion de longue date

« *Dans les campagnes, il y a le cochon, les légumes, après en ville c'est sûr il y aura des problèmes, les gens qui habitent dans les tours, parce qu'à Kiev des tours il y en a partout, ceux-là, ils vont avoir de gros problèmes alimentaires en ce début d'année* » explique Abel.

« *Moi je trouve que ce qui a changé ce sont les routes et les jeunes qui ont des téléphones portables* » relance Anne. Elle explique que, depuis qu'il est président, Volodomir Zelynsky a développé les infrastructures. La première fois qu'elle y était allée, pour un stage en 2012, « *sur les routes ce n'était pas des œufs de poule mais de dinosaure, des cratères. Aujourd'hui les routes sont neuves, sauf les routes secondaires qu'ils voulaient développer aussi, mais avec la guerre ça ne s'est pas fait* ».



F. H.

Abel est retourné pour la quatrième fois mi-décembre en Ukraine pour livrer les dons récoltés par l'association Solidarité Adour Pyrénées Ukraine Kirivograd.

Car Abel ne s'est pas mobilisé pour l'Ukraine par hasard. Sa passion pour ce pays, qu'il décrit comme plutôt plat et fertile (il a ramené des échantillons de terre qu'il a fait analyser), a commencé en 1997 avec des échanges organisés par l'UNIP, le CFA de Montardon et la région qui venait de subir l'effondrement du bloc soviétique. Abel partira deux fois en 1997 et 2003 pour y dispenser des formations.

Puis sa fille Anne s'y rendra en stage en 2012. Après l'invasion par la Russie, Anne demande des nouvelles le 22 mars dernier et apprend que ses relations là-bas ont besoin de matériel et de véhicules pour transporter les dons jusqu'au front. Abel organise alors un premier voyage en avril accompagné de Javier Oneca, un ami vétérinaire. Ils laisseront sur place le Traffic avec lequel ils ont voyagé et rentrent en avion. Il crée alors l'association pour faciliter et régulariser les démarches. Il repart en juin avec un deuxième ami, Jean-Michel Péré, en octobre avec Anne, puis en décembre avec Alain Hery, une autre connaissance.

Continuer la mobilisation

Abel ne compte pas s'arrêter là, car le conflit n'est pas près de s'arrêter selon lui. La salle à manger de sa mère est déjà pleine de vêtements prêts à partir et il continue de se mobiliser. Il essaie d'alerter les politiques pour trouver quelques subventions. Il faut quand même compter près de 1 000 € juste pour le carburant nécessaire au trajet. Mais même si les élus aiment se montrer intéressés et être pris en photo avec le président de l'association, les retours se font toujours attendre…

Il envisage aussi une collaboration avec l'Association Vesna 64 de Boeil-Bezing (Pyrénées-Atlantiques) qui a déjà affrété un camion en décembre pour l'Ukraine, ou encore de ramener des produits artisanaux de là-bas, comme des billots de boucher, pour ne pas revenir à vide lors du prochain trajet.

Heureusement, Abel peut faire confiance à Pauline et ses autres salariés qui gèrent son exploitation pendant qu'il se mobilise et se déplace pour ses voyages humanitaires. Il est prêt à activer son réseau si des associations sont intéressées pour organiser des soirées sur le thème de l'Ukraine avec par exemple un repas typique et son fameux bortsch préparé par Maria et Lesia.

Fabrice Héricher

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Vacances au Musée Buffon à Montbard

• En février

Le Musée Buffon à Montbard a rouvert ses portes le 4 février et vous réserve une programmation spéciale vacances scolaires ! Visites, ateliers, démonstrations, pour les petits, pour les grands, en famille. Des choses à découvrir chaque jour durant toutes les vacances !

• Comment les animaux s'adaptent-ils à leur milieu ? Mercredi 1er mars de 14 h 30 à 16 heures

Tous les êtres vivants doivent s'adapter à leur environnement pour survivre. L'adaptation est l'une des raisons pour laquelle existe une grande disparité de formes de vie sur notre planète. Une visite de l'exposition "Penser la Nature" permettra d'explorer cette question de l'adaptation des animaux. Puis, place à l'expérimentation !

Visites/ateliers famille
Sur inscription au 03 80 92 50 42 (semaine) / 50 57 (week-end à partir du 4 février) ou par mail : museeparcbuffon@montbard.com
3 € par personne / à partir de 5 ans

NIÈVRE

// 15e édition du Mois de la plèchie en Morvan

• du 25 février au 1er avril

Conjointement organisé par le Parc et par l'association « Les Plècheux du Morvan », en partenariat avec les mairies et/ou associations locales, le « Mois de la Plèchie » est entièrement consacré à des ateliers de transmission de ce savoir- faire à la fois ancestral et contemporain. Plus de 30 dates différentes seront proposées cette année, dans autant de communes.

Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 10 ou par mail, à l'adresse : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org.

// 11e Fête de plantes Jardipougues

• 7 mai

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

// RENDEZ-VOUS

58 Porte ouverte du Legta du Morvan



Crédit photo : Legta du Morvan

Le 4 mars, de 9 heures à 17 heures, le Legta du Morvan ouvre ses portes pour faire découvrir toutes ses formations. Pour cette édition, les JA du canton s'associent à l'événement, avec une exposition d'ovins, bovins et équins. Outre cela, les élèves du Bac pro agri organiseront une présentation de produits et d'animaux. En sus, les élèves de la filière Aqua tiendront une animation sur le site piscicole de Vermenoux. Michèle Leblanc-Albarel, directrice de l'Eplefpa du Morvan insiste : « *nous espérons que cette nouvelle formule sera appréciée par tous les visiteurs* ».

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 79 49 80.

// PÂTE D'ARACHIDES

À quand un beurre de cacahuètes alsaciennes ?

La pâte d'arachides Dakatine est fabriquée depuis 1952 au Port autonome de Strasbourg. Les Moulins Advens ont investi dans la ligne de production en 2019, tant les marges sont intéressantes. Ils croient en l'ouverture d'un nouveau marché pour ce concentré de protéines végétales, auprès des sportifs, des végétariens et des véganes. Et ils espèrent qu'un jour prochain, les fruits exotiques pousseront ici même.



Germain Schmitt

Lionel Chevrier, devant la nouvelle ligne de conditionnement de la Dakatine, à Strasbourg.



Germain Schmitt

Un échantillon d'arachides crues est prélevé pour valider chaque lot.



Germain Schmitt

La recette originale n'a pas changé depuis 1952.

Les Moulins Advens produisent 2 400 à 2 500 t de pâte d'arachides par an, à Strasbourg. Vendue en GMS, leur Dakatine est troisième, au national, en termes de notoriété. La pâte d'arachides, appelée aussi beurre de cacahuètes, séduit de plus en plus de consommateurs. Et pour cause, outre son goût agréable, la cacahuète affiche une teneur en protéines (végétales, bien sûr) de 23 %. *« On essaie de dynamiser l'engouement »*, confie Lionel Chevrier, directeur général des Moulins Advens. Si le « marché ethnique » porte la Dakatine (le produit est très utilisé dans la cuisine africaine et asiatique), *« un nouveau marché s'ouvre »*, du côté des sportifs, des végétariens et des véganes. Pour accompagner les nouvelles tendances, le groupe a lancé des nouveaux produits, 100 % cacahuètes, sans huile de palme et a relooké un tantinet l'étiquette du produit originel, furieusement rétro. Un site Internet dédié présente depuis peu la marque, les différentes pâtes et leurs usages : plein de recettes à découvrir. Il enregistre déjà une dizaine de commandes par jour.

Le beurre de cacahuètes, c'est aussi 44 % de matières grasses, pleines d'oméga 3. Les nouveaux adeptes du 100 % cacahuètes ne craindront pas le « déphasage », entre l'huile d'arachide et la pâte. *« Ça ne change rien au goût. Il suffit de mélanger et on retrouve la même texture qu'à la sortie d'usine »*, rappelle Marie Gstalder, 24 ans, ingénieure de production sur la partie Dakatine. *« Aujourd'hui, c'est acceptable pour la plupart des consommateurs »*, pense Lionel Chevrier.

Des investissements conséquents

En 2019, juste après que les Moulins Advens ont repris les Grands Moulins, 1,5 milliard d'euros ont été investis dans « Dakatine ». La Région Grand Est a aidé à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros, dans le cadre de la modernisation de l'industrie locale. Une nouvelle ligne de conditionnement deux fois plus rapide que l'ancienne (toujours en activité) a été installée. *« Quand on cherche à vendre des volumes, il faut les produire »*, raisonne Lionel Chevrier, qui était directeur de la sucrerie d'Erstein de 2007 à 2015, avant de travailler pour les Moulins Advens. La nouvelle ligne visse, outre des couvercles en plastique, des couvercles métalliques, sur les pots de verre : segmentation de l'offre oblige.

Les investissements ont aussi permis l'automatisation quasi complète de la chaîne de fabrication. Le bien-être des salariés s'en trouve amélioré puisque, là où avant les ouvriers déplaçaient de lourds chariots remplis d'arachides grillées, aujourd'hui des tuyaux assurent les transports. Coût de l'opération : 2,5 millions d'euros. Six personnes œuvrent à la production de la Dakatine actuellement, sur un total de 150 employés qui s'affairent aux Moulins Advens, à Strasbourg.

Un processus simple

Les cacahuètes (conventionnelles ou bios) arrivent, dans des *big bag*, crues, « décoquées » (sans la coque), au Port autonome. Elles proviennent toutes d'Amérique latine. Leur origine importe car le développement d'aflatoxines (issues d'un champignon) peut être néfaste à la santé humaine et les arachides d'Asie et d'Afrique en présentent souvent des taux supérieurs aux normes européennes.

Les cacahuètes crues sont amères. Pour fabriquer la pâte, elles sont d'abord torréfiées dans des fours ; grillées, pendant vingt minutes, à 125 °C. Quatre fours de torréfaction, contenant chacun 150 kg de fruits, tournent. Comme les chaudrons pour la confiture, ils sont « culottés » : une fine couche les tapit, qui améliore encore le goût des cacahuètes grillées. Un opérateur veille. Les fruits refroidissent (à 80 °C), avant d'être « dépelliculés » ; leur peau, une fine pellicule rouge, est enlevée, automatiquement. Leur germe, très dur et très amer, est aussi retiré. Comme les autres coproduits de la cacahuète, le germe est valorisé en alimentation animale. Les poissons profiteront de ce rebut particulier. Débarrassées de leurs scories, les cacahuètes grillées sont stockées, jusqu'à ce qu'elles soient broyées, à froid. Mais la cuve de brassage atteint, tout de même, quasiment, les 50 °C. La pâte d'arachides, obtenue après broyage, est conditionnée, dans des pots de 350 ou 500 g, et des fûts ou seaux de 2,5 à 5 kg.

Une culture rentable

La véritable histoire de la pâte d'arachides, aux Grands Moulins de Strasbourg, est inconnue. Toujours est-il que de l'huile d'arachides était pressée ici dans les années 1950, quand on a commencé à fabriquer la pâte d'arachides avec les restes de cette transformation. En termes de volumes, le beurre de cacahuètes ne représente que 1,6 à 1,7 % de la production des Moulins Advens, de Strasbourg, puisqu'ils meulent 140 000 t de blé, par an. Mais sa rentabilité est meilleure. Les Moulins Advens espèrent que l'arachide sera un jour, cultivée en Alsace, pour proposer un produit 100 % local. *« Ça collerait bien à l'histoire de l'entreprise, ancrée dans son territoire »*, avance Lionel Chevrier. Pour que la plante pousse, il lui faut des terres sablonneuses, de l'eau et de la chaleur. Sa particularité ? La fleur tombe et le fruit se développe dans la terre. La culture, si elle réussit, s'avère rentable. *« La cacahuète se valorise 1 500 €/t environ, mieux que le blé ou la betterave »*, conclut Lionel Chevrier, qui s'y connaît.

Anne Frintz